Regard sur le Nord

Engagement du Canada dans l'Arctique

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

90-00959/

Table des matières

5 **Avant-propos**

7 **Une vision du Nord**
10 Le monde circumpolaire

13 **Perspective historique**

17 **Vers la maturité politique**
23 Les revendications territoriales des Autochtones
26 Faut-il morceler les Territoires du Nord-Ouest ?

27 **La diversité sociale et culturelle du Nord**

33 **La science, instrument de connaissance**
Sciences internationales

39 **Bâtir l'économie du Nord**
40 L'exploitation minière
43 L'exploitation pétrolière et gazière
50 La diversification économique
54 L'aménagement des terres
56 La conservation de l'énergie

59 **La protection de l'environnement du Nord**
66 La protection de notre patrimoine arctique

71 **Assurer la sécurité du Nord**
76 La participation des habitants du Nord

79 **Le transport des marchandises et des personnes**
81 Le maintien de la navigabilité
83 Le réseau aérien de l'Arctique

87 **Les communications dans le Nord**

91 **Vers une coopération circumpolaire**

95 **L'avenir**

Logements à Baker Lake.
Photographie :
T. MacIntosh du gouvernement des T. N.-O.

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Pierre H. Cadieux, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1989.

QS–8438–000–FF–A1
N° de catalogue : R 72–209/1989 F
ISBN 0–662–95558–7
©Ministre des Approvisionnements et
Services Canada

This publication is also available in
English under the title : *Looking North:
Canada's Arctic Commitment*

Avant-propos

Le Nord est plus qu'un espace, il est une passion.
Louis-Édmond Hamelin dans *Nordicité canadienne*

Le Canada est un pays nordique. Son littoral arctique est le plus long du monde, et sa superficie en fait le plus grand pays du globe après l'Union soviétique. Le Canada occupe une place de choix dans la région circumpolaire nordique. C'est le Nord du Canada qui, malgré la distance qui le sépare de la population qui se trouve concentrée dans la frange méridionale du pays, a contribué à forger notre identité nationale et internationale.

Le Nord du Canada (c'est-à-dire le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) représente 40 p. 100 de l'ensemble de la superficie du pays, mais abrite moins de 0,3 p. 100 de l'ensemble de la population.

Rares sont les Canadiens qui se sont aventurés aux confins septentrionaux de leur pays, et seulement une poignée d'entre eux, à l'exception de ceux qui y vivent, sont au courant de l'évolution spectaculaire qui y a eu lieu depuis plusieurs décennies ou connaissent l'énorme potentiel du Nord pour l'avenir politique et économique du Canada.

Il y a plusieurs façons de définir les limites des régions nordiques du Canada. En ce qui nous concerne, le «Nord» comprend les terres et les eaux du Yukon et des Territories du Nord-Ouest (T. N.-O.), la Baie d'Hudson et la Baie James ainsi que l'archipel arctique.

Dans *Regard sur le Nord – Engagement du Canada dans l'Arctique*, nous avons tenté de présenter une vue d'ensemble des tendances qui existent dans le Nord du Canada et des activités qui s'y déroulent, de replacer en contexte ce qui s'y passe et, en particulier, de présenter les activités et priorités du gouvernement fédéral sur lesquelles se fondent la stratégie et les politiques nationales pour le Nord.

La croissance et la force de notre pays dépendent pour une bonne part de notre aptitude à bien gérer le développement de nos régions nordiques. Tout Canadien devrait mieux connaître le Nord et s'intéresser à l'engagement que nous devons prendre, en tant que nation, pour assurer son avenir. Si nous apprenons à mieux connaître le Nord, nous ne serons peut-être pas enclins à décrire l'Arctique à la manière de W. W. Reade qui le présentait, en 1872, comme «une morne région totalement oubliée par l'histoire, où l'année ne compte qu'un seul jour et qu'une seule nuit».

Une vision du Nord

C'est le silence qui me remplit de paix.
R. W. Service, *The Spell of the Yukon*, 1907, adaptation de Jean Pariseau.

Les mots et les statistiques sont impuissants à évoquer véritablement les dimensions réelles des territoires nordiques du Canada. Un voyage de Hay River à Alert dans un petit avion serait certainement plus révélateur. Les Territoires ont une superficie d'environ 3,4 millions de kilomètres carrés. Leur frontière est et leur frontière ouest sont séparées par une distance de 3 500 kilomètres, et, à partir des extrémités sud des Territoires jusqu'à la pointe de l'Ile Ellesmere, dans l'océan Arctique, il y a plus 3 400 kilomètres. Les deux-tiers des côtes canadiennes se trouvent dans cette région nordique, ce qui augmente considérablement la zone du littoral qui ressortit au Canada.

Le grand archipel arctique situé au nord du continent s'étend jusqu'à 800 kilomètres du Pôle nord et sépare la banquise de l'océan Arctique de la baie de Baffin, de la mer du Labrador et de l'Atlantique Nord.

Cimetière baleinier à l'île Herschel, 1890-1916. Photographie du gouvernement du Yukon.

Poste de recherche dans le nord de l'Arctique. Photographie : David R. Gray/Musées nationaux du Canada.

C'est un pays où règnent les grandes distances, les extrêmes et les contrastes; un pays où la température varie entre 30°C, pendant les jours d'été, et 50°C, pendant les nuits d'hiver; un pays où alternent les calmes prairies et les fjords bloqués par les glaces; un pays sauvage pour touristes en quête de dépaysement et une contrée familière et bienveillante pour une grande partie des populations de la région.

La présence de l'homme au Canada depuis environ 12 000 ans est solidement attestée. Les premiers habitants sont venus en Amérique du Nord depuis l'Asie, par le détroit de Béring. Certaines récentes découvertes archéologiques semblent même révéler une présence humaine au Canada qui remonterait à 20 000 ans.

La vie des habitants de l'Arctique n'a pratiquement pas changé depuis des siècles. Essentiellement nomades, les peuples du Nord se regroupaient en famille dans les villages pendant l'hiver et vivaient de la chasse et de la pêche; ils se sont adaptés à leur habitat nordique pour lequel ils ont développé une grande affinité. Ce n'est que vers la fin du 19e siècle que les colons et marins blancs, attirés par l'or, la fourrure et l'huile de baleine, sont venus s'installer dans le Nord en grand nombre. À la suite de ces événements, l'attention politique s'est concentrée sur les arrangements administratifs susceptibles de s'appliquer à cette région.

En 1870, peu après la Confédération, la Grande-Bretagne a remis au Canada la Terre de Rupert et ce qui était alors connu sous le nom de Territoire du Nord-Ouest.

Ces vastes territoires comprenaient le Nord tel que nous le connaissons aujourd'hui, ainsi que les trois provinces des Prairies et certaines parties du nord de l'Ontario et du Québec. En 1880, l'Archipel arctique a également été placé sous l'autorité du Canada.

Par la suite, le Territoire du Nord-Ouest a été amputé des provinces de l'Ouest, et dès le début du siècle (1912), le paysage politique actuel se dessinait puisque le Yukon avait déjà reçu le statut de territoire distinct en 1898.

Vue aérienne de
Yellowknife, T. N.-O.
Photographie : GTNO

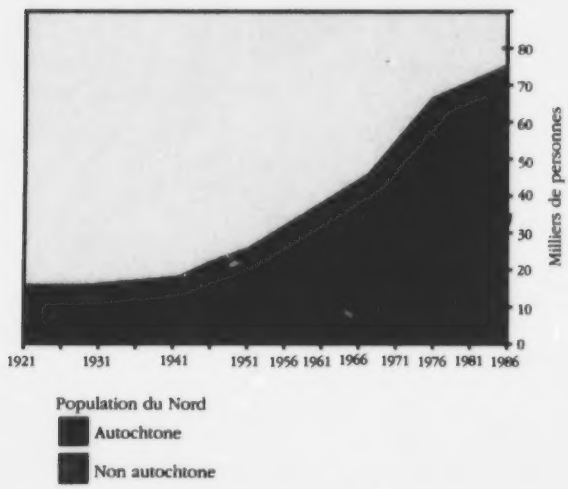

De nos jours, 77 000 Canadiens vivent dans les territoires du Nord.

Environ les deux tiers des 25 000 résidants du Yukon vivent à Whitehorse, la capitale du territoire, tandis que moins d'un quart des 52 000 habitants des Territoires du Nord-Ouest demeurent à Yellowknife. Le reste de la population du Nord vit dans une centaine de villes, villages et campements plus petits répartis dans les deux territoires.

La population des territoires du Nord est passée de 25 000 habitants qu'elle était en 1951 à 75 500 en 1986, augmentant à un rythme annuel moyen de 4,6 p. 100, ce qui représente environ le double de la moyenne nationale. L'origine ethnique de la population du Nord varie : elle est essentiellement non autochtone au Yukon et majoritairement autochtone dans les Territoires du Nord-Ouest. Au Yukon, environ un cinquième de la population est d'origine autochtone, alors que près de 60 p. 100 de la population des Territoires du Nord-Ouest se composerait de différentes ethnies autochtones (16 p. 100 de Dénés, 35 p. 100 d'Inuit, 5,5 p. 100 de Métis et 2 p. 100 d'Autochtones d'origines multiples).

Population de certaines collectivités du Nord (recensement de 1986)

N.W.T	
Trout Lake	50
Fort Liard	390
Jean Marie River	60
Fort Simpson	980
Wrigley	160
Enterprise	55
Nahanni Butte	85
Lac la Martre	345
Rae-Edzo	1375
Detah	130
Snowdrift	270
Fort Resolution	445
Hay River	180
Fort Providence	565
Tungsten	240
Rae Lakes	180
Snare Lake	120
Fort Smith	600
Yellowknife	13,265
Sanikiluaq	420
Iqaluit	2950
Lake Harbour	325
Cape Dorset	875
Pangnirtung	1005
Broughton Island	440
Hall Beach	450
Igloolik	855
Clyde River	470
Arctic Bay	475
Nanisivik	315
Pond Inlet	800
Resolute	185
Grise Fiord	115
Aklavik	760
Arctic Red River	105
Fort McPherson	760
Inuvik	3380
Paulatuk	195
Sachs Harbour	155
Tuktoyaktuk	925
Colville Lake	50
Fort Franklin	535
Fort Norman	335
Norman Wells	625
Fort Good Hope	555
Holman	305
Coppermine	890
Pelly Bay	300
Bay Chimo	65
Cambridge Bay	1000
Gjoa Haven	650
Spence Bay	490
Coral Habour	475
Arviat	1185
Whale Cove	210
Rankin Inlet	1375
Chesterfield Inlet	285
Baker Bay	1010
Repulse Bay	420
Yukon	
Beaver Creek	115
Burwash Landing	65
Carcross	210
Carmacks	280
Dawson	895
Destruction Bay	45
Elsa	290
Faro	400
Haines Junction	340
Keno Hill	45
Mayo	315
Old Crow	230
Pelly Crossing	180
Ross River	350
Stewart Crossing	40
Tagish	105
Teslin	185
Watson Lake	820

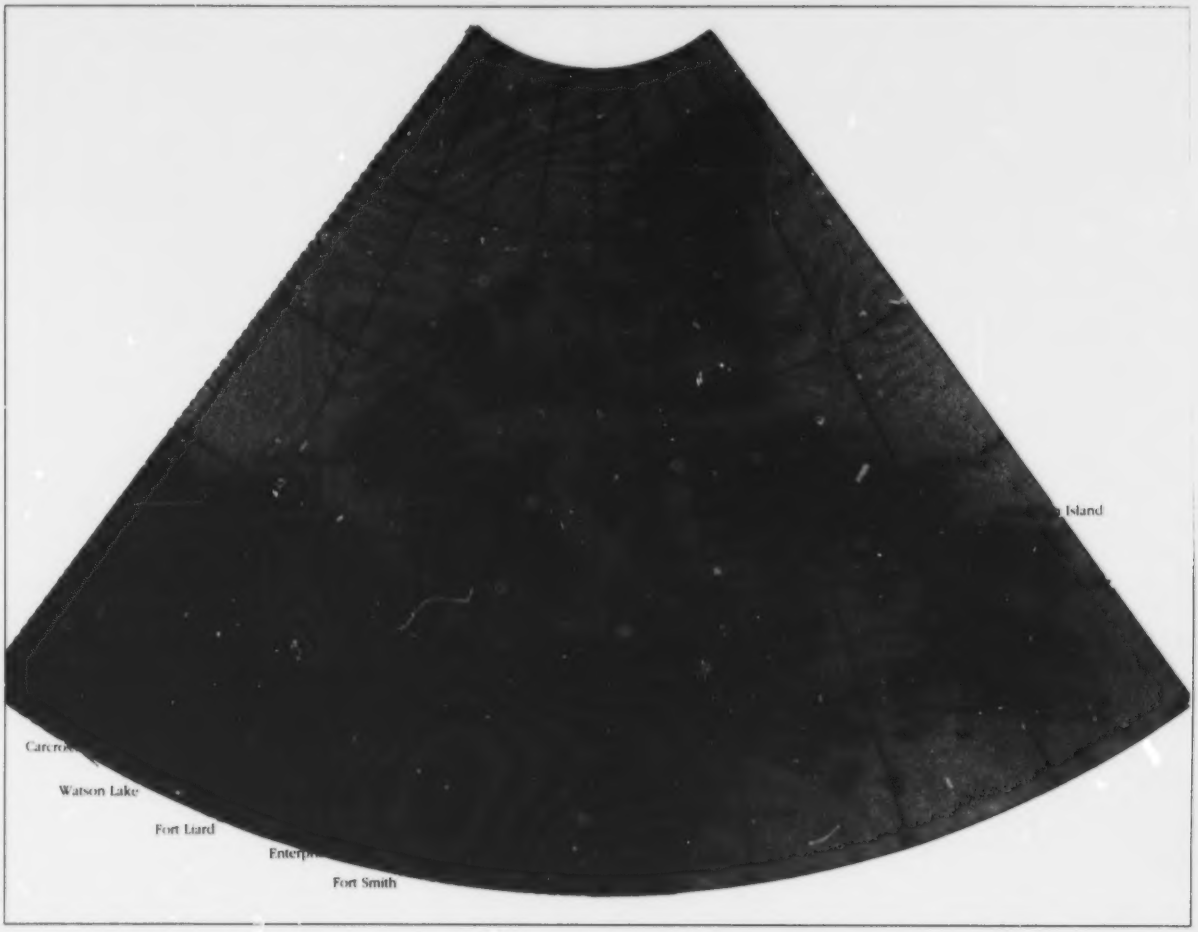

Selon les normes de la plupart des Canadiens qui habitent dans le Sud, la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse. Par ailleurs, on ne peut ignorer les pressions que l'incertitude des perspectives économiques et l'augmentation des demandes d'emploi ajoutent au contexte social et culturel du Nord du Canada.

Et pourtant, bon nombre d'habitants du Nord sont très attachés à leur pays natal et ne le quitteraient pour rien au monde. De nos jours, grâce à une plus grande prévalence de la technologie moderne dans les domaines des transports, de l'habitation, des communications et autres, qui sont essentiels à la vie quotidienne, le Nord est devenu plus hospitalier pour une plus grande partie de la population et moins éloigné et plus attrayant pour le développement et les peuplements futurs. Le Nord a donc été le théâtre d'une transformation radicale, même si cette transformation ne s'est pas produite en un jour comme l'a déclaré H. A. Innis, en 1935, dans *Canadian Historical Review* .

Le monde circumpolaire

Le public et l'industrie en général refusent toujours de comprendre que la principale caractéristique de l'Arctique n'est pas le froid, ni l'or, ni les ours blancs, mais sa position centrale dans la communauté mondiale. (Traduction)
Michael Marsden, *The Arctic Frontier , 1966.*

Depuis que le Nord du Canada est moins isolé par rapport aux principales régions peuplées du Sud, les Canadiens ont réalisé qu'ils partageaient, avec leurs territoires du Nord, un patrimoine et des intérêts communs avec d'autres pays nordiques.

Nous faisons partie de la zone que l'on appelle actuellement le monde circumpolaire.

Pour comprendre cette région, il ne faut pas appréhender le monde dans la perspective de Mercator, mais plutôt à la manière d'un oiseau dans le ciel qui regarderait le pôle Nord placé perpendiculairement sous lui.

Voici une nouvelle perspective.

Contrairement à l'Antarctique, qui est composé d'un vaste continent unique dont le centre se trouve au pôle Sud, le pôle Nord nous apparaît comme un océan arctique recouvert de glaces, bordé par une frange littorale comprenant les parties de trois continents, et les territoires de huit pays : le Canada, l'Union soviétique, les États-Unis (Alaska), le Groenland (Danemark), la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Islande, pays dont les territoires s'étendent au nord du cercle polaire arctique. Dans ces territoires, le soleil brille à minuit au moins une fois dans l'année, et parfois, il ne se lève pas du tout.

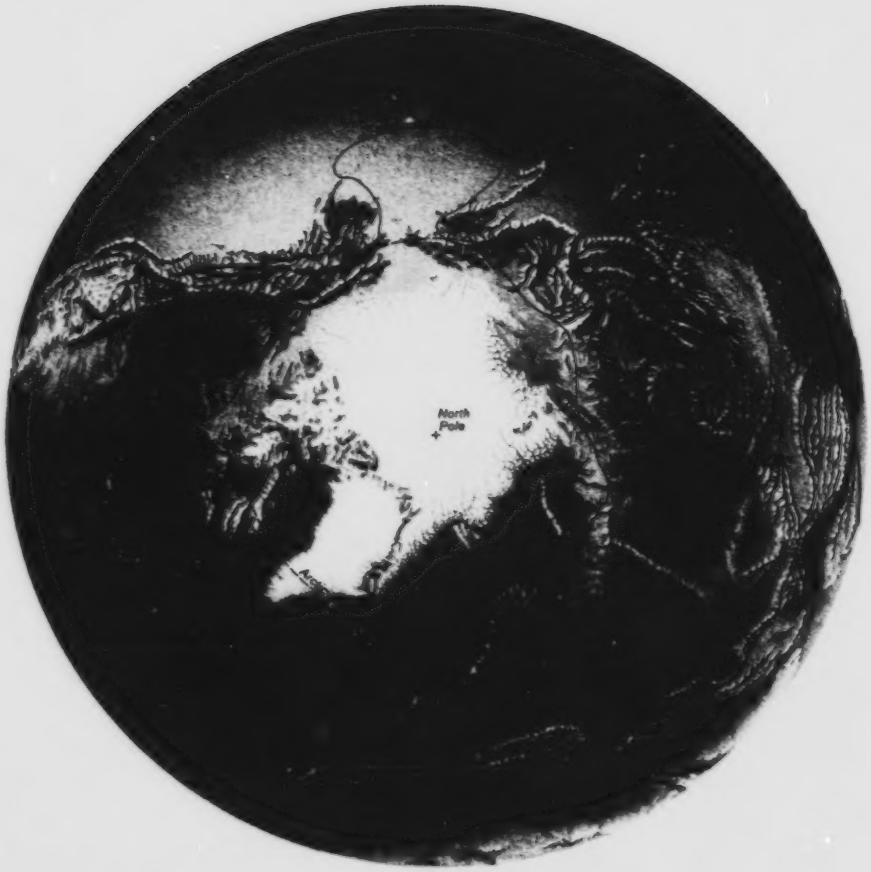

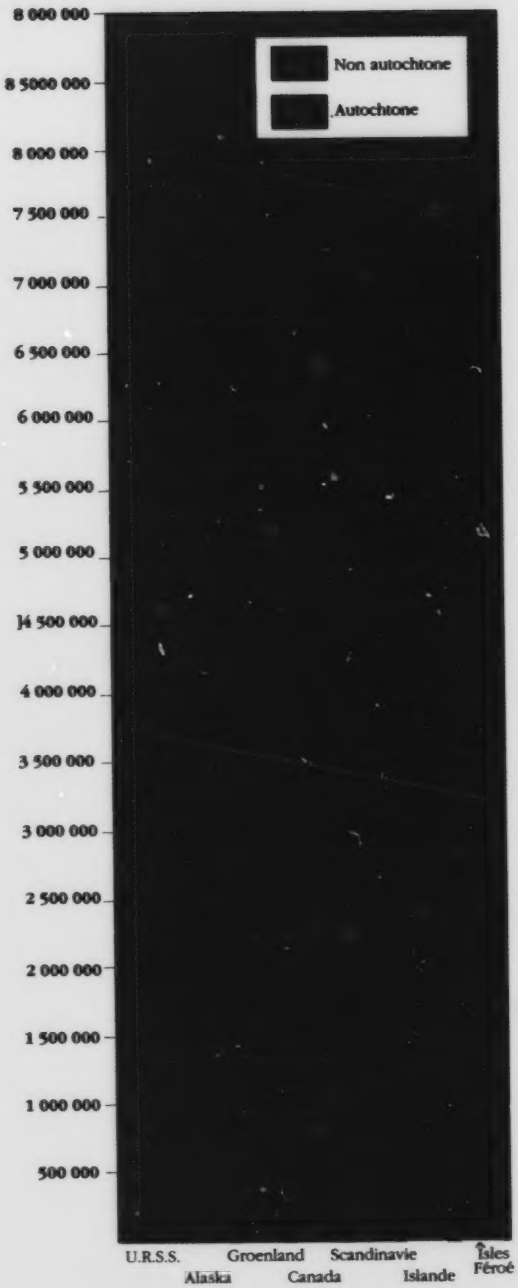

Population circumpolaire

Photographie : G. Thompson.

Le Canada est un membre en titre des pays nordiques et occupe une place de choix sur la scène circumpolaire.

Le Nord est plus ou moins développé, selon les pays. L'Union soviétique, qui possède le plus vaste territoire et un climat aussi rigoureux que celui du Canada dans une grande partie de son territoire, compte sept villes septentrionales de plus de 150 000 habitants et une population nordique de plus de 7 millions d'habitants, dont 12 p. 100 d'Autochtones. En Scandinavie, pays qui bénéficie d'un climat plutôt subarctique, grâce à l'influence océanique modératrice, le Nord est considérablement développé, et sa population dépasse les 800 000 habitants.

Au Groenland, en revanche, l'ensemble de la population ne dépasse pas 50 000 habitants, dont la plupart vivent dans les zones méridionales, au sud du cercle polaire arctique.

Ces sociétés nordiques ont, malgré leur spécificité, des traits communs caractérisés par un même intérêt pour le développement, mais également par une même expérience des pressions de l'extérieur. La géographie de l'Arctique est une constante. Et le Canada est un important dépositaire des enjeux qui y sont inscrits.

La dimension internationale des affaires du Nord ne date pas d'aujourd'hui. Cependant, le rythme rapide qu'ont pris la technologie et le développement depuis les deux dernières décennies a sensibilisé le Canada et les autres gouvernements à la nécessité d'aborder les problèmes et les perspectives du Nord dans une optique internationale. Les activités communes liées à la recherche scientifique et les autres programmes bilatéraux et multilatéraux axés sur la coopération prennent de plus en plus d'envergure. En 1986, la reconnaissance par le gouvernement canadien d'une dimension nordique à sa politique extérieure a donné une importance nouvelle à la coopération circumpolaire. Cette coopération sera un des principaux facteurs de l'engagement canadien dans l'Arctique au cours de la prochaine décennie.

Perspective historique

On a dit que la Grande-Bretagne avait acquis son empire dans un moment de distraction. Apparemment, nous avons administré ces vastes territoires du Nord dans un état de distraction presque continu.

Louis Saint-Laurent, Débats de la Chambre des communes , le 8 décembre 1953, lors de la présentation du projet de loi portant création du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

L'acquisition des territoires du Nord par le Canada n'a pas été aussi simple qu'on pourrait le croire. Selon Gordon W. Smith, qui a beaucoup écrit et de manière fort pertinente sur la souveraineté du Canada, sur l'Archipel arctique et, de manière générale, sur l'autorité du Canada dans le Nord, ce n'est que récemment (dans les années 1930) que la question de la souveraineté canadienne sur les terres de l'Arctique a véritablement été réglée. Pourtant, pas plus tard qu'en 1985, le gouvernement canadien a dû prendre des mesures pour confirmer l'état de droit du Canada sur les eaux de l'archipel arctique, après que le *Polar Sea* , navire de la garde côtière américaine, ait franchi le passage du nord-ouest.

M. Smith fait remarquer que si le droit de souveraineté sur un territoire est une question essentiellement d'ordre juridique, il se fonde en grande partie sur les activités humaines qui ont eu lieu dans la région visée. Dans le cas du Canada, l'histoire nous apprend que :

- Jusqu'à l'an 1500 de notre ère, cette région était occupée en permanence par les Indiens et les Inuit, et à l'occasion, par les peuples nordiques.

- De 1500 à 1875, des explorateurs, des négociants en fourrure, des chasseurs de baleines et des missionnaires viennent se joindre aux Autochtones.

- De 1875 à l'époque actuelle, l'Arctique a connu un accroissement de la présence humaine et une recrudescence des activités administratives.

C'est entre 1500 et 1875 qu'ont eu lieu les expéditions organisées par des explorateurs tels que Frobisher, Mackenzie, Ross, Parry, Franklin, Richardson, Back, Beechey, Simpson et Rae, en quête du mystérieux passage du nord-ouest. Ces explorations coïncident également avec le commerce de la fourrure par la Compagnie de la Baie d'Hudson (1670-1870), qui avait plein pouvoir sur une région mal définie que l'on appelait la Terre de Rupert. L'autorité de ce «gouvernement propriétaire» fut contestée par la colonie française jusqu'en 1763, puis par le Haut et le Bas Canada jusqu'à la Confédération.

Par les transferts territoriaux, qui eurent lieu en 1870 et en 1880, la Grande-Bretagne mit fin à la suprématie de la Compagnie de la Baie d'Hudson et attribua au Canada les territoires qui composaient la Terre de Rupert, les Territoires du Nord-Ouest et l'Archipel arctique.

En 1895, on assiste à la création des districts provisoires d'Ungava, du Yukon, du Mackenzie et de Franklin (ce dernier comprenant l'Archipel arctique). Par la suite, certains événements tels que la ruée vers l'or dans le Klondike en 1898, les activités de certains explorateurs étrangers comme Sverdrup (1898-1902), Amundsen (1903-1906) et Peary (1908-1909), ainsi que la présence des baleiniers américains dans la baie d'Hudson et dans la mer de Beaufort on incité le gouvernement canadien à prendre des mesures pour conserver la maîtrise du Nord. Certaines décisions telles que l'envoi de la police montée du Nord-Ouest dans les territoires du Nord, l'adoption des lois constituant les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan et régissant l'agrandissement du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, ainsi que certaines activités telles que les expéditions de Wakeham, Low, Moodie et Bernier entre la fin du 19^{e} siècle et le début du 20^{e} ont été d'une importance capitale dans l'imposition de la souveraineté canadienne dans ces régions du Nord.

Membres de l'expédition de Bernier au cours de leur séjour hivernal (1904-1905) à Fullerton.

Les explorateurs effectuaient également des recherches scientifiques qui permettaient de mieux connaître cette partie du pays et de jeter les premières bases de l'arpentage géologique et de l'établissement de cartes de la région arctique. Les activités de ces explorateurs avaient inspiré cette remarque d'un observateur au sujet des expéditions de Bernier :

« La seule chose que le capitaine Joseph Elzéar Bernier, maître navigateur canadien, n'a pas tentée, c'est de ramener le pôle Nord avec lui au pays. » (Traduction)
(C. H. J. Snider, Canadian Historical Review, 1928 , p. 74).

Pendant la guerre de 1914-1918, les activités ont cessé dans le Nord, exception faite de l'expédition canadienne dans l'Arctique entreprise par Stefansson au nom de la Commission géologique du Canada, entre 1913 et 1918. Par la suite, toutefois, les activités reprirent à une échelle plus grande, bien que les prétentions canadiennes soient contestées par le Danemark, la Russie et la Norvège. La ferme volonté du Canada de faire accepter ses revendications sur les territoires du Nord et d'accroître la réglementation des activités dans les Territoires par la mise en place d'un conseil des Territoires du Nord-Ouest en 1905, associée peut-être à un manque d'intérêt de la part des États étrangers, contribua beaucoup à conférer aux Canadiens la véritable maîtrise de leur Nord. Vers 1933, les revendications étrangères sur l'archipel ayant cessé, le Canada avait la voie libre pour y affirmer sa souveraineté.

Depuis 1933, les activités du Canada dans le Nord n'ont fait qu'améliorer sa position juridique, ce qui permet à M. Smith d'affirmer en toute confiance que le titre légal du Canada sur ses territoires du Nord et, en particulier, sur l'archipel est assuré de nos jours, comme il l'est depuis au moins les années 1930.

C'est avec une même confiance que le Canada affirme aussi sa souveraineté sur les eaux de l'Archipel arctique. Réagissant, en 1985, à la traversée du passage du nord-ouest par le Polar Sea , navire de la garde côtière américaine, le Canada a pris des mesures pour affirmer sa souveraineté. Le Canada a défini un périmètre tout autour de l'archipel afin de délimiter les eaux intérieures du Canada; il a annoncé l'adoption d'une nouvelle loi concernant l'application de la loi canadienne à toutes les activités en matière d'extraction des ressources au large des côtes dans la limite de 200 milles, et à l'égard du plateau continental, lorsque ces activités sont exercées au-delà de la limite de 200 milles; il a accru les vols de surveillance et les activités navales dans le Nord; il a consenti à se soumettre à un jugement de la Cour internationale de justice; il a annoncé la construction du brise-glace Polar 8 et mis en oeuvre des mesures se rapportant à la navigation dans les eaux arctiques. Le caractère unique de l'Archipel arctique et l'activité du Canada attestée dans cette région utilisée et occupée par les Inuit depuis longtemps ajoutent énormément de poids à la revendication canadienne.

Le Canada doit continuer à faire fond sur cette présence croissante établie de longue date dans l'Arctique avec la collaboration des habitants du Nord et compte tenu de l'engagement contracté à l'égard de l'intégrité de l'environnement.

OF YUKON

Vers la maturité politque

Le Nord du Canada est vraiment à l'aube d'une ère nouvelle au cours de laquelle ses habitants prendront en main leur propre destinée politique et économique au sein du Canada. (Traduction)

Discours du Très Hon. Brian Mulroney, Yellowknife (T. N.-O.), le 6 septembre 1988.

De tous les changements qui ont eu lieu dans les territoires du Nord du Canada au cours de la génération passée, aucun n'a été aussi spectaculaire ni aussi significatif pour l'avenir que la rapide évolution politique de ces territoires, qui sont passés d'un statut pratiquement colonial à un régime qui ressemble de plus en plus à un gouvernement entièrement responsable.

Depuis vingt ans, la politique du Nord a été marquée par trois innovations importantes : l'émergence d'assemblées législatives territoriales élues et entièrement représentatives; le transfert progressif des responsabilités de type provincial du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux; la participation nettement accrue des Autochtones du Nord au processus politique, tant au sein des assemblées législatives officielles que par la formation de leurs propres structures politiques.

Au chapitre de l'évolution constitutionnelle moderne, le Yukon a connu des débuts précoces, qui remontent à 1898. En effet, une loi fédérale, la Loi sur le Yukon , avait créé à cette époque le gouvernement territorial du Yukon composé à l'origine d'un commissaire et d'un conseil de six membres nommés par le gouvernement fédéral. Vers 1905, le conseil était porté à 10 membres, dont cinq élus. Vers 1910, les 10 membres étaient élus, mais leur nombre fut ramené à trois lorsque prit fin la ruée vers l'or, puis reporté à sept dans les années 1960. C'est en 1979 que furent introduits les partis politiques et en 1980 que l'on mit en place un conseil exécutif (Cabinet) choisi par le chef du gouvernement élu. L'assemblée législative comprend maintenant 16 membres élus, dont un exécutif responsable d'un ou de plusieurs ministères du gouvernement, selon un principe analogue à celui des gouvernements provinciaux.

On a peine à croire aujourd'hui que le siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'est passé d'Ottawa à Yellowknife que depuis deux décennies, soit au cours de l'année du centenaire du Canada.

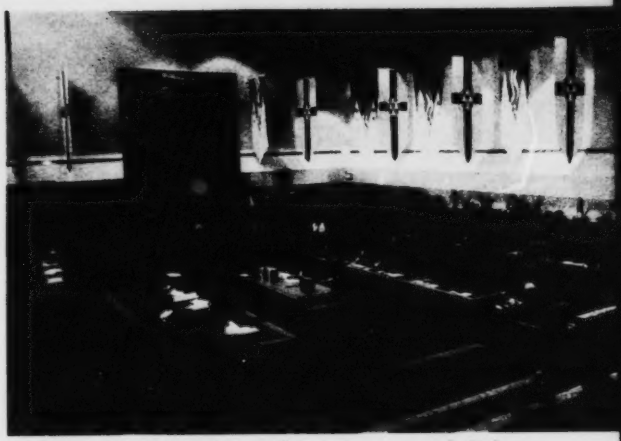

Législature du Yukon. Photographie : gouvernment du Yukon.

Législature des T. N.-O. Photographie : GTNO.

Auparavant, un conseil composé de quatre membres et d'un commissaire avait été créé en 1921, à Ottawa. En 1951, le conseil comprenait désormais huit membres dont trois étaient élus. En 1966, l'effectif du conseil était porté à 12 membres, dont sept élus. Dans les années qui suivirent le transfert du gouvernement à Yellowknife en 1967, le conseil est passé de15 membres élus qu'il était en 1975 à 24. Depuis 1986, année au cours de laquelle le commissaire nommé par le gouvernement fédéral a cessé d'exercer les fonctions de président du conseil exécutif, le chef du gouvernement élu, choisi par l'assemblée législative, est désormais le véritable chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

À mesure que les gouvernements territoriaux ont affirmé leur pouvoir et leur autorité, le gouvernement fédéral leur a transféré régulièrement, selon les ententes conclues, les responsabilités de type provincial qu'il avait assumées jusque-là.

Édifice administratif du gouvernement du Yukon. Photographie : gouvernement du Yukon.

De nos jours, les Territoires ont les pleins pouvoirs dans les domaines de l'éducation, de l'administration locale, de la propriété et des droits civils, des impôts directs, de la gestion de la faune, des affaires sociales et économiques et, de manière générale, de toutes les questions d'ordre local ou privé.

Par ailleurs, l'évolution politique du Nord a connu un nouvel essor en 1987, lorsque le gouvernement du Canada a confirmé son intention de transférer aux gouvernements territoriaux les autres programmes qui relèvent normalement des gouvernements provinciaux dans les autres régions du Canada et qui étaient de son ressort. Cette reconnaissance de la maturité politique du Nord est attestée par le Cadre politique et économique pour le Nord proposé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Le transfert des programmes de type provincial aux gouvernements territoriaux, y compris la responsabilité de gérer les ressources naturelles du Nord.

- Le règlement des revendications territoriales des Autochtones du Nord.

- La promotion du développement économique.

- L'affirmation de la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

Le récent transfert de la Commission d'énergie du Nord canadien au Yukon (en 1987) et aux Territoires du Nord-Ouest (en 1988) constitue un important pas en avant. Ce transfert donne aux territoires le contrôle quasi absolu de la production, de la distribution et de la gestion de l'énergie électrique, élément vital pour l'existence et le développement économique du Nord.

C'est en 1987 qu'a été adoptée la loi transférant du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux la responsabilité en matière de gestion des forêts et des incendies. Cette loi est entrée en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest en avril de la même année. La prestation des services de santé est désormais transférée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ces services étaient fournis jusque-là par Santé et Bien-être social Canada qui, au fil des ans, avait mis sur pied un réseau de services de santé qui s'était révélé efficace dans la lutte contre la tuberculose et la réduction de la mortalité infantile, et qui avait réussi, de manière générale, à améliorer la santé des peuples du Nord. Santé et Bien-être social Canada continue de dispenser des services de santé au Yukon, mais des pourparlers ont été entamés pour étudier le transfert des services hospitaliers à ce territoire. D'autres processus ont été mis en place pour poursuivre le transfert aux deux territoires d'autres responsabilités qui relèvent habituellement des provinces.

Il faut souligner que des ententes de principe ont été signées avec les deux territoires dans le cadre d'un accord sur l'énergie du Nord, en septembre 1988. Cette entente entérine la responsabilité accrue des territoires et définit les principes suivants :

- Le transfert de la responsabilité législative relativement à la gestion des ressources pétrolières et gazières maritimes.

- La consultation immédiate relativement aux décisions importantes touchant les ressources pétrolières et gazières terrestres et maritimes dans le Nord.

- L'engagement concernant le partage futur entre les gouvernements fédéral et territoriaux de la réglementation et de la gestion des ressources pétrolières et gazières maritimes.

- Le partage des recettes pétrolières et gazières.

Une patiente dans un hôpital de Yellowknife. Photographie : GTNO.

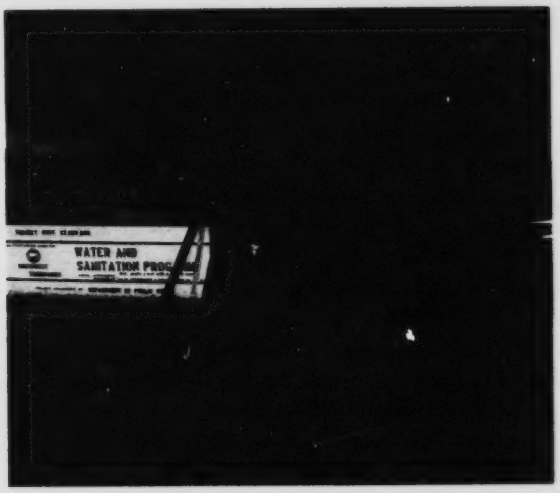

Réservoir d'eau de Tuktoyaktuk. Photographie : GTNO.

Tous les transferts dépendent de la volonté des gouvernements territoriaux d'assumer certaines responsabilités spécifiques. Les lignes directrices sont établies, et on procède actuellement à l'établissement des listes de priorité et des échéanciers pour la réalisation des transferts.

Les principales différences entre les responsabilités des provinces et celles des territoires résident dans la propriété des terres de l'État et l'administration et le contrôle des ressources naturelles, dans les fonctions du procureur général et dans le pouvoir de modifier les constitutions territoriales. Entre-temps, les arrangements actuels exigent une très étroite coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux. Le gouvernement fédéral demeurant le propriétaire des ressources, leur gestion et leur administration restent pour la plupart une responsabilité fédérale. Pourtant, la coopération dans le domaine de la gestion des ressources est loin d'être une exception, et l'on reconnaît le rôle accru des gouvernements territoriaux dans des secteurs tels que la faune, les forêts et le développement de l'infrastructure. Les dispositifs institutionnels et les structures de prise de décision reflètent cette approche coopérative de la gestion des ressources. Des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne la délégation aux gouvernements territoriaux du pouvoir de gestion de la pêche en eau douce, qui est semblable aux pouvoirs déjà accordés au Québec, à l'Ontario, aux provinces des Prairies et à la Colombie-Britannique.

Néanmoins, le gouvernement fédéral continue de jouer le rôle principal dans des domaines tels que la gestion des terres, des forêts (au Yukon) et des eaux, la gestion des ressources minières et énergétiques et, enfin, la protection de l'environnement. Les services d'administration des terres ainsi que du pétrole et du gaz, de délivrance de permis d'utilisation des sols, de contrôle de la qualité de l'eau, de relevés hydrométriques, d'inscription des titres miniers, d'exploration et d'aide géologique et de surveillance de l'environnement sont des éléments essentiels d'une gestion efficace des ressources dans les territoires. Le gouvernement fédéral continuera d'exercer la responsabilité principale pour la prestation de ces services et d'en être comptable jusqu'à ce que les gouvernements territoriaux prennent la charge de ces activités, qui sont essentiellement de type «provincial».

Opération de sauvetage.
Photographie : GTNO.

Les deux territoires restent, dans une assez large mesure, tributaires de l'aide financière fédérale. Près de 57 p. 100 des recettes du Yukon et de 76 p. 100 de celles des T. N.-O. proviennent des paiements de transfert fédéraux. Les transferts aux gouvernements territoriaux sont passés de 64 millions de dollars en 1971 à 825 millions de dollars en 1988-1989. Cependant, des nouvelles dispositions de financement ont été élaborées pour faire en sorte que cette dépendance vis-à-vis des deniers fédéraux n'empêche aucunement les gouvernements du Nord d'établir leurs propres priorités. Depuis 1985, une nouvelle méthode applicable à l'octroi des subventions fédérales permet aux gouvernements territoriaux de budgéter et d'utiliser leurs crédits selon une certaine formule sans avoir à justifier leurs dépenses au gouvernement fédéral. Désormais, on se sert d'une formule établie pour calculer l'augmentation annuelle plutôt que de la soumettre à des négociations.

Le fait que les Autochtones du Nord acceptent de jouer un rôle central dans les activités politiques des territoires constitue un autre élément de la maturation politique du Nord. Lors des élections territoriales du Yukon en 1989, quatre Autochtones habitant le Nord ont été élus parmi les 16 membres de l'assemblée législative du Yukon.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, après avoir été élu chef du gouvernement lors des élections de 1987, Dennis Patterson dirige actuellement un conseil exécutif composé de huit membres, dont quatre Autochtones du Nord. À l'heure actuelle, l'assemblée législative des T. N.-O. comprend 24 membres, et les Autochtones occupent la majorité des sièges, soit 15 sur 24. Auparavant, en 1983, le premier chef de gouvernement autochtone du Nord du Canada, Richard Nerysoo, était choisi par les collègues de son caucus pour présider l'assemblée législative. En 1985, son successeur Nick Sibbeston, de Fort Simpson, devenait le deuxième chef de gouvernement autochtone des Territoires du Nord-Ouest.

Cependant, l'évolution politique qui permettra aux Territoires d'accéder au statut de province ne sera pas complet sans le transfert des ressources naturelles et la création, par amendement constitutionnel, d'une Couronne du chef des provinces du Nord. On peut concevoir, étant donné le caractère unique des questions se rapportant au Nord et des perspectives esquissées par l'évolution politique actuelle et le règlement des revendications autochtones, que la confirmation de gouvernements nordiques responsables pourrait en définitive inaugurer un nouveau type d'instrument au sein de la structure constitutionnelle canadienne. Les habitants du Nord et les autres architectes de la nation canadienne viennent à peine de se mettre au travail.

Écoliers.
Photographie : GTNO.

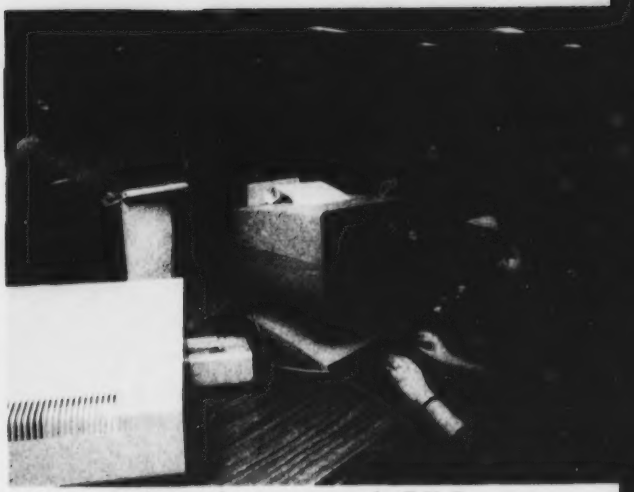

Opérateurs d'ordinateur du gouvernement des T. N.-O.
Photographie : T. MacIntosh/GTNO.

Encouragés par le processus des revendications territoriales, entre autres, à oeuvrer ensemble vers des objectifs communs et à participer activement à l'élaboration globale de l'avenir politique du Nord, les Autochtones du Nord ont également renforcé les bases de leurs propres institutions politiques en se fondant sur une combinaison de leurs systèmes de gouvernment traditionnels et des notions de gouvernement introduites dans le Nord par les non-Autochtones.

C'est en 1984 qu'a été signée l'entente relative aux revendications territoriales des Inuvialuit concernant un secteur de l'ouest de l'Arctique d'environ 91 000 kilomètres carrés. Cette entente prévoit la création de structures politiques et de sociétés de développement économique conçues de manière à permettre aux Inuvialuit d'exercer un contrôle substantiel sur leur développement politique, social et économique, ainsi que sur les questions environnementales et les autres aspects revêtant pour eux une certaine importance. Ces sociétés communautaires leur garantissent une assez grande autonomie gouvernementale au niveau des collectivités. Cette autonomie, alliée à une participation des Autochtones aux activités des institutions publiques des territoires, garantit aux Autochtones un rôle à jouer dans l'élaboration de l'avenir politique du Nord. Des objectifs analogues ont inspiré l'entente de principe signée en septembre 1988 avec les Dénés-Métis de la vallée du Mackenzie, ainsi que l'entente de principe conclue avec les Indiens du Yukon à la fin de la même année.

Les revendications, qui ne sont pas encore réglées pour le moment, reflètent clairement elles aussi le désir des peuples autochtones du Nord de jeter les bases d'institutions politiques influentes et de tenir eux-mêmes les rênes de leur propre destinée.

Les diverses associations autochtones et les gouvernements territoriaux s'efforcent, parallèlement au processus de traitement des revendications, de signer entre eux des protocoles d'entente. Ces protocoles visent à définir la participation des Autochtones au développement politique du Nord (transfert de responsabilités du gouvernement fédéral aux territoires) et à faire en sorte que les droits et les intérêts des Autochtones ne soient pas brimés.

Cet éveil politique des habitants du Nord est un facteur important qui assure l'existence continue d'une présence canadienne responsable et autonome dans le Nord. En outre, ce facteur contribuera à un développement plus ordonné et productif des collectivités et des ressources du Nord pour aboutir en fin de compte à un meilleur équilibre des besoins des habitants du Nord et des avantages dont bénéficient l'ensemble des Canadiens.

Les revendications territoriales des Autochtones

Les Autochtones ont toujours soutenu que le lien spécial qui les rattache à la terre constitue le fondement de leur caractère culturel distinctif et de leur statut particulier d'Autochtone.

Extrait de la Politique des revendications territoriales globales, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1987.

Jusqu'au tournant du siècle, les peuples autochtones du Nord du Canada ont conservé un mode de vie traditionnel caractérisé par relativement peu de contacts directs avec les non-Autochtones autres que les négociants en fourrures et les missionnaires et autres personnes de passage. Ils vivaient essentiellement de la chasse, de la pêche, du piégeage et du commerce. L'arrivée continue d'habitants du Sud a occasionné inévitablement des frictions et soulevé des questions quant à la portée et à la nature des droits que conservent les Autochtones du Nord sur l'usage et le contrôle des terres à l'origine occupées par eux.

Les tribunaux n'ont fourni aucune définition claire des droits ancestraux, et la nature, ainsi que la continuité de ces droits sont vivement contestées. Dans *l'affaire Calder* (1973), qui fait désormais jurisprudence, six des sept juges de la Cour suprême du Canada ont conclu que, par principe, les droits ancestraux existaient dans le droit canadien, indépendamment de toute reconnaissance par le pouvoir exécutif. Cependant, le tribunal s'est divisé également sur la question de la continuité des droits ancestraux, dans ce cas particulier. Plus tard au cours de la même année, le gouvernement fédéral a adopté une politique de négociation des revendications territoriales globales fondée sur la continuité de l'usage traditionnel des terres.

Toutes ces négociations ont pour objectif central de bien définir, pour les Autochtones et les non-Autochtones, les règles concernant les droits relatifs à la terre, c'est-à-dire les droits de propriété, les droits d'accès et les titres de propriété sur les ressources naturelles. Mais les négociations portent également sur bien d'autres sujets, tels que le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, les structures d'aménagement des terres et de mise en valeur des ressources renouvelables, la gestion et la protection de l'environnement, ainsi que certaines mesures touchant l'autonomie gouvernementale des Autochtones et les garanties en matière d'exploitation de la faune et d'indemnisation financière. La législation validant le règlement des revendications est protégée par la *Constitution* en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Les Autochtones du Nord cherchent essentiellement à conclure des ententes qui protégeront leurs intérêts dans la terre, afin qu'ils puissent avoir le choix de poursuivre leurs activités selon leur mode de vie traditionnel tout en prenant part à l'évolution politique et économique du Nord et en bénéficiant de cette évolution.

Quant au gouvernement, il estime qu'il est nécessaire de définir des règles claires et de conclure des ententes afin que les habitants autochtones et les habitants non-autochtones du Nord puissent coexister de manière harmonieuse et que le développement du Nord puisse progresser de manière ordonnée. Le règlement des revendications est un élément important qui fait partie intégrante du développement global du Nord.

Le gouvernement fédéral possède la compétence exclusive relativement aux «Indiens et aux terres réservées aux Indiens», ces derniers comprenant aussi les Inuit. Contrairement aux conditions qui prévalent dans les provinces, les terres et les ressources du Nord relèvent du fédéral. Par conséquent, les négociations dans les territoires sont officiellement bilatérales et débouchent sur des ententes sanctionnées par une loi fédérale. Mais, en réalité, celle-ci doit être accompagnée d'une loi territoriale et les gouvernements territoriaux doivent participer activement à la conclusion de ces ententes. C'est pourquoi, les gouvernements territoriaux participent pleinement aux négociations et à l'application de la politique des revendications territoriales, sous la direction du gouvernement fédéral.

Peau de phoque en train de sécher. Photographie : Greg Thompson.

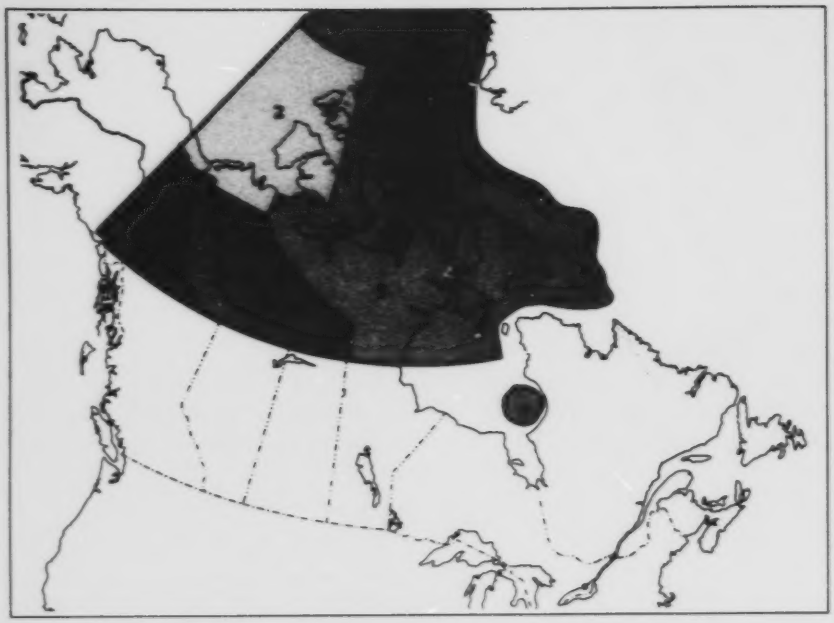

Revendications globales des Autochtones du Nord.
1. Le Conseil des Indiens du Yukon (CIY)
2. Région visée par le règlement des Inuvialuit
3. La nation Denée
4. L'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest (AMTNO)
5. Fédération Tungavik de Nunavut (FTN)

Dans le Nord du Canada, quatre groupes importants, comprenant environ 40 000 Autochtones, ont participé aux négociations sur les revendications globales. On trouvait parmi les participants le Conseil des Indiens du Yukon, qui représente quelque 6 500 Autochtones et 13 bandes différentes du Yukon, les Dénés-Métis, qui comprennent deux groupes principaux de quelque 13 000 personnes réparties dans 30 collectivités de la vallée du Mackenzie, la Fédération Tungavik du Nunavut, qui représente environ 16 000 Inuit de 27 collectivités du centre et de l'est de l'Arctique et, enfin, les Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique qui comptent environ 4 000 personnes réparties dans six collectivités. La revendication de ce dernier groupe a été réglée en 1984.

Les négociations relatives aux revendications globales dans le Nord se poursuivent depuis 14 ans, et de nombreuses ententes préliminaires ont été conclues sur différents points. Néanmoins, il s'est avéré plus difficile de s'entrendre sur l'ensemble des éléments constituant le règlement final, en partie du fait de la complexité des sujets abordés et, aussi, du contexte économique et politique changeant du Nord dans lequel se déroulent les négociations.

Pourtant, une entente définitive a été conclue avec les Inuvialuit et validée par une loi en 1984. Aux termes de cette entente, les Inuvialuit ont été désignés propriétaires de la surface et propriétaires tréfonciers de certaines terres, et détenteurs d'un titre de propriété sur la surface de certaines autres terres, lesquelles sont toutes situées dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Ils peuvent poursuivre leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage dans une «région» plus vaste qui leur est réservée dans le cadre de la protection des droits conférés par le règlement. Le règlement prévoit également l'octroi d'une indemnité de 152 millions de dollars en argent ainsi que l'établissement de plusieurs sociétés inuvialuit devant leur permettre d'assumer de façon indépendante la gestion des fonds et des terres visés par le règlement. De plus, un certain nombre de structures, à la fois gouvernementales et inuvialuit, ont été créées afin que les Inuvialuit puissent participer activement à la gestion de la faune et de l'environnement dans la région visée par le règlement.

Le règlement des revendications restantes s'est avéré lent et parfois ardu. Cependant, les révisions apportées en 1986 à la politique des revendications globales, suivies par la définition de nouveaux mandats pour le règlement des revendications particulières, ont donné un nouvel élan au processus de règlement des revendications.

Au Yukon, les nouvelles négociations entamées depuis le milieu de l'année 1987 ont abouti, en novembre 1988, à la signature d'une entente de principe par les négociateurs. La ratification de cette entente par toutes les parties intéressées sera suivie de la négociation d'une entente cadre finale applicable à l'ensemble du territoire, en plus des ententes finales et de la sélection des terres qui seront négociées avec chaque bande. Ainsi, les Indiens du Yukon deviendront propriétaires de 41 440 kilomètres carrés de terres; leurs droits à l'égard des ressources renouvelables à la grandeur du Yukon seront protégés, aussi bien que leur droit de participer à l'aménagement et à la gestion des terres et de négocier des ententes communautaires en matière d'autonomie gouvernementale. Ils recevront en outre une indemnité financière de 232 millions de dollars.

En août 1988, le Canada et les Denés et les Métis ont conclu une entente de principe, qui a été signée officiellement par le Premier ministre et les dirigeants dénés et métis à Fort Rae, dans les T. N.-O., en septembre 1988. On dispose donc désormais des bases nécessaires à la négociation d'une entente finale et à la sélection des terres. L'entente prévoit pour les Dénés et les Métis des droits de propriété sur quelque 180 000 kilomètres carrés de terres, une indemnité financière de 500 millions de dollars et la protection des intérêts autochtones dans l'ensemble de la zone visée par le règlement, à savoir quelque 990 000 kilomètres carrés.

En ce qui concerne l'Arctique de l'Est, la Fédération Tungavik du Nunavut a reçu du gouvernement, en 1987, un nouveau mandat pour négocier un accord de principe en 1989.

Ainsi, à moins d'imprévus et si l'on table sur le fait que les parties aux négociations continueront de faire preuve de bonne volonté, le Canada devrait, au début des années 1990, avoir conclu des ententes fermes et durables relativement aux revendications globales, dans tout le Nord. Par la suite devrait s'ouvrir une ère nouvelle de développement politique et économique dans toute la région.

Faut-il morceler les Territoires du Nord-Ouest ?

Si certains pays ont une surabondance d'histoire, nous avons une surabondance de géographie.

W. L. Mackenzie King, Débats de la Chambre des communes, le 18 juin 1936, 3942.

La proposition de morceler l'actuel territoire des T. N.-O. est une des plus importantes décisions politiques auxquelles font face actuellement les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Canada. L'idée n'est pas nouvelle. Les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sont le résultat de la division des Territoires du Nord-Ouest, et les vastes territoires rajoutés au Manitoba, à l'Ontario et au Québec représentent des subdivisions semblables.

Un nouveau partage des Territoires du Nord-Ouest a été proposé à plusieurs reprises au fil des ans. Dans les années 1960, le gouvernement fédéral avait déposé à la Chambre des communes un projet de loi portant sur la création d'un territoire de l'Est et d'un territoire de l'Ouest, principalement pour des raisons administratives. Ce projet de loi est mort lorsque la Chambre a été dissoute, par suite de la convocation des élections fédérales de 1965. Dans les années 1980, il a été question à nouveau de la division des territoires, et cette idée a connu un regain de popularité en 1982 puisque, lors d'un plébiscite mené dans l'ensemble des territoires, 80 p. 100 de la population de l'Est et 56 p. 100 de l'ensemble de la population des Territoires du Nord-Ouest se sont prononcés en faveur de la division.

La division des T. N.-O. mènerait essentiellement à la création de deux nouveaux territoires : un territoire de l'Est, le Nunavut, occupé à 86 p. 100 environ par des Inuit, et un territoire de l'Ouest, le Denendeh, dont la population, qui comporte un plus grand mélange ethnique, serait composée d'environ 55 p. 100 de non-Autochtones, de 35 p. 100 de Denés et de Métis et de 10 p. 100 d'Inuvialuit.

Il reste à résoudre les questions concernant la ligne de partage et les principes constitutionnels qui régiraient les nouveaux territoires. Le gouvernement finance une alliance constitutionnelle qui a reçu de l'assemblée législative des T. N.-O. et des organisations autochtones le mandat d'étudier le partage des Territoires du Nord-Ouest et les questions connexes se rapportant au développement constitutionnel du Nord.

L'élaboration dans le Nord de nouveaux arrangements gouvernementaux répondant aux aspirations du Nord tout en s'adaptant au cadre constitutionnel national représente un défi de taille pour les «bâtisseurs de la nation canadienne». Cette tâche ne peut être menée à bien sans que l'on tienne compte des autres processus enclenchés dans les Territoires. Le règlement des revendications des Autochtones dans l'Est et dans l'Ouest de l'Arctique ainsi que la répartition finale des responsabilités à la suite du transfert des programmes de type provincial auront une incidence sur la question de la division des Territoires. Par conséquent, l'évolution politique des Territoires sera progressive et entraînera un débat nécessaire sur les répercussions politiques, économiques et financières de la division. Néanmoins, il est encore possible de trouver une solution innovatrice et heureuse à notre «surabondance de géographie».

La diversité sociale et culturelle du Nord

Ma vie sort de l'ordinaire, car je suis née dans une tente de peau de bête et, grâce à la radio, j'ai aussi été témoin d'événements aussi extraordinaires que l'atterrissage de deux hommes sur la lune.

Mary Pitseolak, artiste de Cape Dorset, dans *Pictures out of my life*, 1971, p. 80.

La vie des Canadiens qui se considèrent comme des habitants du Nord est intimement liée au phénomène qu'on pourrait appeler la «mystique du Nord». Bien qu'ils soient relativement peu nombreux, les habitants du Nord ont une identité propre. Cette identité est enrichie par les différences socio-culturelles propres aux diverses régions du Nord ainsi qu'à la composition démographique de sa population.

La réalité sociale et culturelle du Nord est une véritable mosaïque qui comprend aussi bien les «5 p. 100 de personnages pittoresques» dépeints dans la littérature et les arts yukonnais que les artistes et les chasseurs inuit des îles de l'Arctique et de l'Est, les habitants du Sud qui passent deux à trois ans de leur vie dans une région pionnière aussi bien que les habitués du Nord qui veulent élever leur famille «sous le soleil de minuit», les chefs autochtones qui doivent lutter pour un avenir meilleur aussi bien que les jeunes d'âge scolaire attirés tout autant par les ordinateurs que par les techniques de la chasse au caribou.

Photographie : T. MacIntosh/GTNO.

Poissons séchant sur des filets.
Photographie : Greg Thompson.

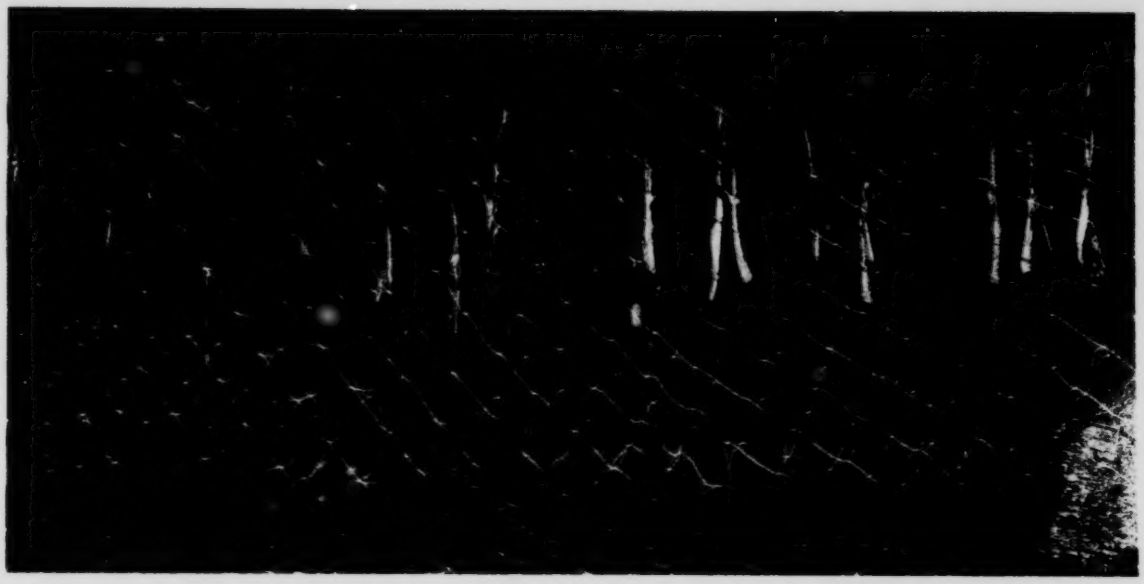

Le développement économique et l'évolution politique du Nord reflètent cette diversité socio-culturelle. Les programmes de soutien social et culturel offerts en général à la population du Sud sont conçus de façon à tenir compte de leur identité distincte. De plus, les gouvernements fédéral et territoriaux proposent également des programmes adaptés aux conditions sociales et culturelles propres au Nord.

Un programme des centres culturels et éducatifs administré par le MAINC offre une aide financière directe et d'autres types d'appui aux groupes tels que les Dénés-Métis et aux sociétés indiennes ou inuit sans but lucratif, pour la création et le fonctionnement des centres culturels et éducatifs. Ce sont les utilisateurs du programme qui en définissent eux-mêmes le contenu. Ils peuvent par exemple demander de l'aide pour l'élaboration d'un programme scolaire ou de préservation de la langue, et pour le renouveau des habiletés culturelles traditionnelles et contemporaines des Autochtones. Le Secrétariat d'État parraine également un programme quinquennal de 16 millions de dollars dont l'objectif est la préservation des langues autochtones.

C'est au MAINC que se trouve le seul centre de recherche et de documentation canadien sur l'art inuit qui assure la diffusion publique de documents de promotion et d'information et offre son assistance aux organes de commercialisation de l'art inuit. Le centre assure également la promotion de l'art inuit avec la collaboration d'autres ministères, de musées, de galeries et de négociants, le Conseil des arts esquimaux, les coopératives de l'Arctique, les instituts culturels inuit et certains artistes. Le financement des initiatives commerciales des coopératives inuit et celui du Conseil des arts esquimaux fait partie intégrante du système de soutien du développement culturel du Nord. La revue ***Inuktitut***, laquelle relève maintenant de l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC), est un important organe d'expression culturelle qui encourage le développement et l'utilisation de l'inuktitut et met en valeur la culture inuit. Par ailleurs, les services de traduction et de consultation, l'achat et la distribution de publications et l'aide consentie aux arts de la scène, aux écrivans et aux photographes sont d'autres fonctions qui permettent de soutenir l'expression culturelle des Autochtones du Nord.

Photographie :
Greg Thompson.

Photographie : Greg Thompson.

Chasse à Iqaluit. Photographie : Greg Thompson.

Dans le cadre de l'Étude du plateau continental polaire, un programme de sensibilisation à l'égard de l'Arctique a été mis sur pied afin d'offrir un appui logistique aux membres de la communauté culturelle qui oeuvrent dans des régions éloignées de l'Arctique et de faire mieux connaître l'Arctique aux Canadiens en général.

L'appui qu'accorde le gouvernement fédéral aux communications dans le Nord, dont nous donnerons plus tard un aperçu, est un autre élément important de la mise en valeur de l'aspect culturel du Nord.

L'évolution politique et économique du Nord s'accompagne d'une transformation sociale aux conséquences à la fois positives et négatives. La plupart des services de soutien offerts par le secteur public visent à combattre les graves problèmes sociaux que sont l'alcoolisme et la toxicomanie, l'augmentation du taux de criminalité et l'aliénation culturelle découlant de l'évolution rapide des caractéristiques sociales et culturelles. Dans le Nord, ces problèmes sont aggravés par le fait que les nouveaux emplois offerts à la population autochtone en âge de travailler sont relativement limités.

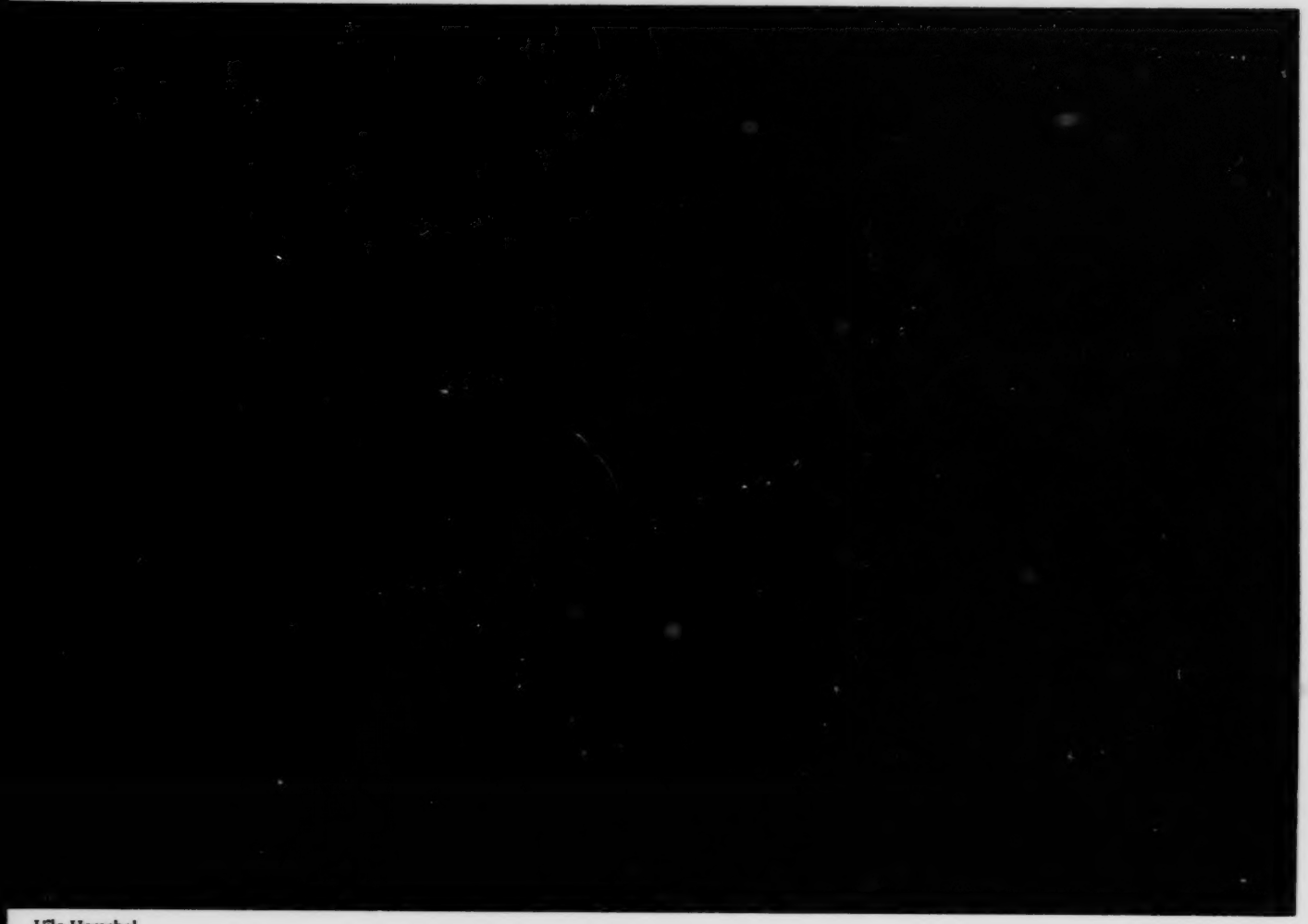

L'île Herschel. Photographie : gouvernement du Yukon.

Étant donné les circonstances, on fera appel aux initiatives de développement social et aux programmes éducatifs spéciaux pour alléger les problèmes liés aux changements sociaux que connaît le Nord. Les gouvernements déploient en permanence des efforts pour aider les habitants du Nord à s'adapter aux réalités de la vie moderne, et proposent de l'aide, à ce titre, dans le cadre d'initiatives telles que l'éducation et la formation professionnelle des adultes, grâce à des programmes de formation en cours d'emploi, le maintien des aptitudes à la vie dans le Nord et l'amélioration du niveau scolaire, tout en apportant au système correctionnel des réformes prenant en compte les caractéristiques culturelles propres aux habitants du Nord. En raison de son engagement à l'égard de l'Arctique, le Canada a pour responsabilité fondamentale de reconnaître la diversité du Nord et de trouver une solution aux problèmes sociaux et culturels.

La science, instrument de connaissance

Au chapitre des priorités nationales, nous devons créer de nouvelles industries, produire de nouveaux biens et offrir de nouveaux services. Le meilleur moyen d'y arriver, c'est sûrement par un effort national concerté dans le domaine des sciences et de la technologie. (Traduction)

Discours du Très Hon. Brian Mulroney, Conférence nationale sur la technologie et l'innovation, le 13 janvier 1988.

À mesure que le Nord se développe, les besoins en matière de connaissances scientifiques sur cette région ne cessent de croître.

Bon nombre d'aspects de la politique actuelle du gouvernement tels que le développement des ressources, la planification de l'utilisation des sols, les archives archéologiques, la conservation de la faune, les transports et même le règlement des revendications des Autochtones exigent une connaissance de plus en plus approfondie du Nord, de ses habitants, des effets du climat, des eaux de l'Arctique et de la banquise, de la faune et de la flore ainsi que de bien d'autres caractéristiques naturelles de cette région.

Les activités scientifiques dans le Nord ne datent pas d'aujourd'hui. Par exemple, la Commission géologique du Canada travaille dans le Nord depuis plus de cent ans. Cependant, les pressions exercées au cours de la dernière décennie par le développement économique, les questions de sécurité et les préoccupations écologiques ont eu pour effet d'accélérer l'urgence et le rythme de l'étude scientifique du Nord.

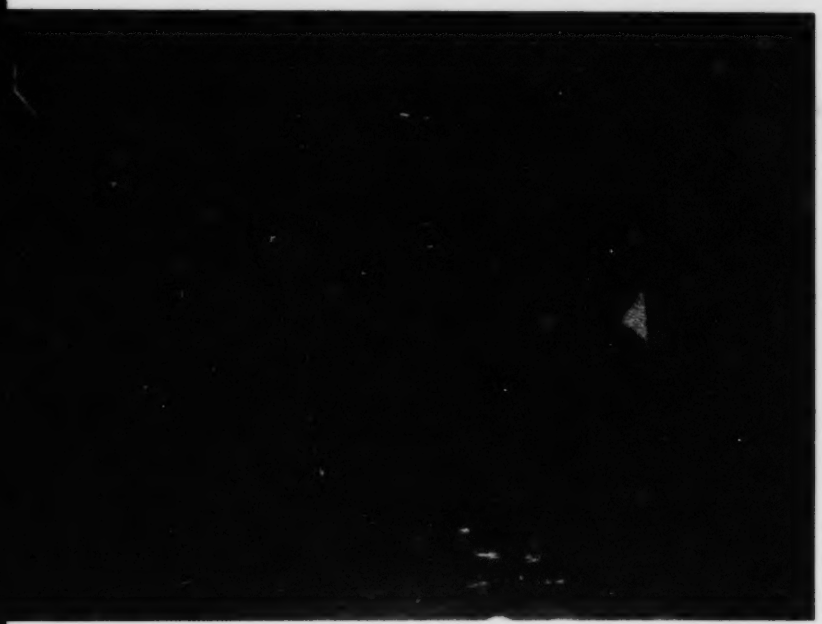

Activités scientifiques en hiver. Photographie : David R. Gray.

Pour se faire une idée du degré d'activité dans ce domaine, il suffit de mentionner que le projet de l'Étude du plateau continental polaire (EPCP), qui accorde son assistance à la plupart des activités scientifiques dans le Nord et qui a, durant les 30 dernières années, contribué de manière notable à affirmer la présence canadienne dans l'Arctique, a accordé son appui, en 1987, à plus de 1 000 scientifiques canadiens oeuvrant dans diverses régions de l'Arctique et que ce chiffre doit augmenter de plus de 25 % d'ici 1992. Mis sur pied en 1958 par l'ancien Premier ministre Diefenbaker, le projet EPCP faisait partie de sa «perception du Nord» par rapport à la recherche scientifique. Depuis ses débuts, le projet a appuyé quelque treize mille scientifiques qui ont effectué des recherches fondées sur des disciplines allant de l'archéologie à la zoologie.

L'EPCP a pour mandat de maintenir une infrastructure permettant d'offrir une gamme complète de services de coordination, de transport, de communications et de soutien logistique aux organismes canadiens qui effectuent des recherches dans l'Arctique. Elle fonctionne à partir de deux camps de base situés à Resolute et à Tuktoyaktuk et elle a commencé, en 1984, la construction de nouvelles installations de soutien sur une île de glace mouvante située en bordure de l'océan Arctique. Cette initiative constitue, pour le Canada, un moyen unique et rentable d'acquérir les informations scientifiques à l'appui de l'étude scientifique de l'Arctique.

Boeufs musqués en train de paître. Photograhphie : David R. Gray.

Distribution de l'appui au Projet sur le plateau continental polaire (PPCP) par groupe de clients (entre autres).

Nom	Nombre des groupes sur le terrain en %	$ Allocation de soutien en %
MPO	14 - 18	30
EMR	21 - 24	28
ME	14 - 21	12
Gouv. territoriaux	8 - 12	8
MAINC	6 - 4	2
Musées nationaux	4	2
MDN	3	-
Universitées canadiennes	2 - 24	18

Total des demandes annuelles de soutien faites au PPCP par des clients

Année	Demandes totales	Année	Demandes totales*
1959	1	1974	82
1960	14	1975	88
1961	10	1976	102
1962	11	1977	123
1963	15	1978	148
1964	32	1979	150
1965	22	1980	166
1966	21	1981	166
1967	26	1982	167
1968	27	1983	180
1969	43	1984	217
1970	36	1985	235

Total= 29 années = 2,734 groupes sur le terrain= 11,600 scientifiques et employés de soutien.
*En 1992, le total de demandes de soutien provenant de groupes sur le terrain devrait excéder 300.

Les gouvernements fédéral et territoriaux, ainsi que les universités, les résidents du Nord et le secteur privé participent à la recherche scientifique dans le Nord. Les connaissances que possèdent les habitants du Nord sont un important apport à la recherche scientifique.

Dans l'ensemble, environ 12 ministères et organismes fédéraux différents participent activement à des études scientifiques à court et à long terme dans le Nord, consacrant annuellement plus de 60 millions de dollars à leurs propres recherches et au soutien d'autres chercheurs. De son côté, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada consacre chaque année, en subventions et en bourses d'études, 5 millions de dollars à la recherche dans le Nord.

Dans l'administration fédérale, le Programme des affaires du Nord du MAINC est investi de l'autorité nécessaire pour encourager, par l'intermédiaire d'études scientifiques et d'expériences techniques, la connaissance du Nord canadien et les moyens qui permettent de maîtriser les conditions dont dépendent son développement futur.

Le MAINC a, entre autres responsabilités, la mission de maintenir et d'administrer tout au long de l'année trois centres scientifiques à Inuvik, dans l'ouest de l'Arctique, ainsi qu'à Igloolik et à Iqaluit, dans l'est de l'Arctique. Ces laboratoires assistent les scientifiques du gouvernement, des universités et de l'industrie, ainsi que d'autres chercheurs qui manifestent un intérêt réel pour les sciences nordiques et mettent à leur disposition des installations qui permettent de réaliser des expériences dans le Nord et qui servent également de base pour l'organisation et l'appui des expéditions scientifiques dans le Nord. Conformément aux objectifs du gouvernement de faire participer le Nord aux recherches nordiques, ces centres ont été placés sous la responsabilité du gouvernement des Territoires, en novembre 1988.

Le Ministère sert également d'intermédiaire entre le gouvernement et les universités canadiennes. Il encourage la participation aux études nordiques et accorde aussi un soutien financier à l'Association universitaire canadienne d'études nordiques. Le MAINC accorde un soutien logistique, par l'intermédiaire d'une activité connexe, le Programme de formation scientifique dans le Nord, à 350 étudiants diplômés de 30 universités canadiennes, en leur donnant l'occasion d'effectuer une expérience professionnelle pertinente dans le Nord. Il participe également à la Conférence nationale des étudiants en études nordiques qui se tient tous les deux ans. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le MAINC accorde son assistance aux nouvelles institutions scientifiques des T. N.-O. D'autre part, le Ministère cherche à conclure un accord avec le Yukon en vue d'une stratégie scientifique conjointe entre le gouvernement fédéral et le territoire.

De son côté, le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources propose un important programme de recherche nordique relié aux responsabilités qui lui incombent en matière d'études géoscientifiques et d'exploitation pétrolière et gazière. En plus d'être responsable de l'Étude du plateau continental polaire, le Ministère est également chargé des travaux de cartographie et de télédétection comprenant les levés cartographiques, la surveillance des activités sismiques, les photographies aériennes, les travaux topographiques et l'établissement de cartes aéronautiques. Depuis ses bureaux de Yellowknife et de Whitehorse, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources met à la disposition des utilisateurs le réseau national d'arpentage qui est indispensable pour l'exploration minière, la mise en valeur des ressources naturelles et le développement économique, les initiatives environnementales et autres travaux de définition des frontières nationales. Par ailleurs, sa division des levés officiels effectue l'arpentage des terres attribuées aux Autochtones en vertu du règlement de leurs revendications. Le Centre canadien de cartographie a un rôle important à jouer dans la tenue et l'amélioration du fichier topographique et cartographique, en plus de la réalisation d'un programme de cartographie et de graphisme informatisé, ainsi que la mise à jour des cartes aéronautiques destinées à l'aviation civile et militaire du Canada.

Le Centre canadien de télédétection constitue une mosaïque radar de l'île Cornwallis, et les géologues effectuent une analyse structurelle de cette région où se trouve la mine Polaris ainsi que d'autres gisements possibles de minerai. D'autres programmes prévoient également d'augmenter la capacité de télédétection afin de répondre aux besoins du gouvernement des Territoires.

Deux projets sont en cours dans l'Arctique pour étudier les caractéristiques physiques et mécaniques de la glace marine à l'aide de données recueillies par radar et de données provenant d'études climatologiques. Le Ministère accorde également une assistance considérable au personnel de télédétection du Yukon, sous la forme d'activités de formation et d'une participation à la conception des projets.

L'élaboration de normes canadiennes d'information géographique et la création de bases de données topographiques, géographiques et aéronautiques sous forme numérique constitue une autre initiative importante. Le Nord bénéficiera surtout de ces activités grâce aux systèmes d'information qui seront créés et mis en oeuvre pour permettre la diffusion rapide dans l'Arctique de données géodésiques et cadastrales.

Le Centre canadien de la technologie des métaux et de l'énergie se sert de ses installations de recherche et de développement pour évaluer les ressources minières et énergétiques de l'Arctique, ainsi que les possibilités d'exploitation et de traitement. Par exemple, l'industrie s'est servie des travaux de recherche et de développement sur l'acier et le béton pour mettre au point la technologie nécessaire à la construction d'ouvrages au large des côtes. Le Groupe de recherche et d'exploitation énergétique (GREE) interministériel offre également son appui à la R et D dans l'Arctique par l'intermédiaire des programmes relatifs aux ressources pétrolières et gazières. D'autre part, le Comité d'évaluation des ressources pétrolières du Ministère coordonne divers travaux d'évaluation des ressources pétrolières et gazières qui auront une incidence sur les décisions prises relativement à l'exploitation des hydrocarbures de l'Arctique, comme dans le cas du gisement Amauligak découvert récemment dans la mer de Beaufort.

Le ministère fédéral des Pêches et Océans dispose, lui aussi, d'un programme de sciences de l'Arctique. Il est responsable du Service canadien des levés hydrographiques qui publie et distribue les cartes marines, les directives de navigation et les horaires de marées indispensables pour permettre une navigation sûre et efficace. Le Service est chargé d'effectuer des levés et des études de cartographie à partir des navires du ministère des Pêches et Océans et de la Garde côtière dans les eaux arctiques.

Le ministère des Pêches et Océans administre un vaste programme de sciences de l'Arctique, dont le budget annuel se chiffre à près de 16 millions de dollars. En biologie, le programme effectue des études consacrées aux mammifères marins, des évaluations des stocks et des habitats des poissons, des études sur les maladies des poissons et des études de productivité. Dans le domaine des sciences physiques et chimiques, le Ministère effectue des études sur les contaminants et entreprend des recherches marines liées au développement de l'Arctique, par l'intermédiaire de programmes comme le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord (PIPGN) et le Programme de R et D énergétiques (PRDE). Il procède aussi à des études destinées à fournir des données de base, ainsi qu'à des recherches sur le climat océanique et les écosystèmes marins.

Contrôleur de rayons cosmiques. Photographie : GTNO.

Le Ministère contribue également au développement des ressources renouvelables dans le Nord grâce à un important programme d'information sur les recherches biologiques et la pêche se rapportant aux ressources maritimes de l'Arctique. Il a, par ailleurs, joué un rôle actif dans la conservation de l'environnement marin par le truchement d'une importante nouvelle initiative visant à mettre en place une stratégie complète de conservation des ressources marines dans l'Arctique.

Les musées canadiens, de leur côté, participent aux activités scientifiques dans l'Arctique. Les premières recherches effectuées dans l'Arctique par les musées nationaux ont contribué non seulement à augmenter les connaissances, mais également à explorer et à arpenter l'Arctique. Depuis le début du siècle, les spécialistes des musées canadiens ont effectué des études taxonomiques et biogéographiques dans plusieurs endroits de l'Arctique. Une station de recherche permanente établie dans l'extrême Arctique en 1972, à l'île Bathurst, a servi de base à des recherches approfondies entreprises dans le cadre de programmes de zoologie, de botanique, d'écologie et de climatologie. Parmi les recherches entreprises dans le laboratoire de Polar Bear Pass, mentionnons la phénologie de la végétation, la dynamique démographique des boeufs musqués, la biologie de la reproduction de la mouette blanche et l'éthologie du lièvre de l'Arctique. Des études connexes ont porté sur les zones comprises entre les îles Bathurst, Baffin et Ellesmere.

Le site archéologique Kekerten, Pangnirtung. Photographie : GTNO.

Recherches scientifiques à l'échelle internationale

Au cours des années 1980, on a assisté à une augmentation des recherches entreprises conjointement dans l'Arctique par plusieurs pays nordiques. Le Canada est de plus en plus sollicité pour participer à des activités bilatérales et multilatérales de sciences et de technologie arctiques.

Le ministère des Affaires extérieures (MAE) a coordonné les travaux des ministères fédéraux, des gouvernements territoriaux, des organisations autochtones, des universités et de l'industrie, dans le cadre d'études internationales polaires telles que celles qui sont menées en vertu de l'Accord de coopération sur l'environnement marin, avec le Danemark, et du Programme scientifique de l'Arctique, avec l'Union soviétique. Par ailleurs, des recherches conjointes sur le Nord canadien, en cours ou en projet, sont rendues possibles grâce aux accords bilatéraux généraux de science et de technologie (S et T) signés avec la Norvège, l'Allemagne, le Japon et la France.

Par l'intermédiaire du Comité interministériel des relations internationales scientifiques et techniques (CIRIST) présidé par le MAE, un sous-comité de recherches internationales scientifiques et techniques sur les régions froides s'occupe de l'examen des mécanismes de collaboration internationale et de la coordination de l'élaboration de la position du Canada en ce qui concerne les questions internationales scientifiques et techniques.

Le Programme d'échange de connaissances scientifiques sur l'Arctique entre le Canada et l'Union soviétique s'est avéré être l'initiative la plus ambitieuse et la plus réussie de coopération scientifique internationale. Les deux pays, après avoir décidé que les sciences de l'Arctique étaient le domaine le plus prometteur sur le plan de la coopération bilatérale, ont décidé, en 1984, de lancer un programme détaillé de deux années d'études dans 18 secteurs principaux.

Le programme a retenu les quatre thèmes principaux suivants : les sciences de la terre et le pétrole de l'Arctique, l'environnement nordique et arctique, la construction dans le Nord, ainsi que l'ethnographie et l'éducation. Entre 1984 et 1987, 14 délégations canadiennes et 15 délégations soviétiques ont participé à l'échange qui, au total, a mis en rapport plus de 80 éminents scientifiques des deux pays.

Le Canada et l'Union soviétique ont jugé que le premier volet du programme avait produit des résultats si satisfaisants qu'ils ont décidé, au début de l'année 1987, de prolonger l'expérience de deux ans. Le volet actuel porte sur 30 sujets différents tels que des expéditions sur le terrain et des projets conjoints de recherches scientifiques, des publications conjointes, des symposiums et colloques bilatéraux, ainsi que des échanges de chercheurs et de spécialistes.

Cependant, malgré l'augmentation des activités scientifiques dans l'Arctique canadien, certains problèmes demeurent. Un de ces problèmes tient à la fragmentation de l'ensemble des efforts de recherche, si bien que les connaissances scientifiques n'ont pas une portée suffisante, et que nous ne disposons pas d'une approche centralisée susceptible de corriger la situation. En raison de la nature multidisciplinaire des questions nordiques, il est difficile d'approfondir une gamme aussi vaste de connaissances spécialisées sur les régions polaires.

Les sciences polaires prendront une importance de plus en plus grandes en ce qui a trait au règlement des problèmes courants que doivent affronter les pays circumpolaires et le monde en général. Il faudra trouver notamment des réponses globales visant à améliorer la gestion de l'environnement marin et atmosphérique à la grandeur de l'univers, en tenant compte des connaissances scientifiques et de la volonté d'agir des personnes responsables. Les sciences polaires devront être au premier plan lorsque viendra le moment d'aborder les solutions applicables aux répercussions sur les ressources communes.

Bâtir l'économie du Nord

Même en l'absence de développement, le Nord a toujours fait montre d'une propension à la croissance. (Traduction)

Étude de base sur la mise en valeur du Nord, pour le Conseil des sciences du Canada, K. J. Rea, 1975.

Le gouvernement fédéral a récemment confirmé son engagement vis-à-vis du développement du Nord par l'adoption d'un Cadre politique et économique pour le Nord établissant ses principaux objectifs pour la prochaine décennie.

Sur le plan économique, les deux priorités clés sont les suivantes :

- oeuvrer avec les gouvernements territoriaux, par l'intermédiaire de mécanismes coopératifs, afin d'encourager le développement d'une économie plus diversifiée dans le Nord;

- rendre le climat commercial du secteur des ressources non renouvelables plus propice aux investisseurs et aux entrepreneurs par la mise en oeuvre conjointe de la politique minérale pour le Nord, de la politique énergétique des régions pionnières et d'autres instruments analogues.

Au cours des quinze dernières années, l'économie du Nord a fait des progrès considérables. Entre 1971 et 1986, le nombre de résidants des Territoires du Nord-Ouest ayant un emploi a presque doublé, tandis que l'emploi chez les résidants du Yukon a augmenté de plus de 50 p. 100. Pendant les cinq dernières années, soit entre 1983 et 1988, quelque 5 000 nouveaux emplois ont été créés dans le Nord. Le produit national brut du Nord est passé de 751 millions de dollars en 1971 à 2 221 millions en 1987. Jusqu'à un certain point, toutes les régions et tous les groupes de la population du Nord ont participé à cette croissance.

Cependant, même si les résultats sont impressionnants, il ne faut pas être trop optimiste au sujet de l'avenir ni en ce qui concerne la situation économique actuelle. Il reste encore de graves problèmes à résoudre. En raison du taux de natalité élevé et des améliorations apportées aux services de santé par le passé, la population autochtone en âge de travailler dans les Territoires du Nord-Ouest accusera une hausse de plus de 6 000 habitants d'ici la fin du siècle. Rien que pour maintenir le taux d'emploi chez les Autochtones des Territoires du Nord-Ouest, 3 000 nouveaux emplois devront être créés.

Dans le passé, la croissance économique du Nord a été alimentée dans une large mesure par l'accroissement insoutenable des dépenses gouvernmentales. Actuellement, les gouvernements fédéral et territoriaux dépensent environ 2 milliards de dollars chaque année dans le Nord, et les activités gouvernementales sont à l'origine de près de 40 p. 100 de l'ensemble des emplois. Presque 3 000 habitants du Nord travaillent pour le gouvernement fédéral. Grâce à la prestation d'une gamme complète de services gouvernementaux dans le Nord et par l'intermédiaire des transferts aux gouvernments territoriaux, de l'appui offert au secteur privé par le biais des achats et, enfin, des paiements de transferts versés aux particuliers et aux organismes, le gouvernement a contribué largement au développement de l'économie du Nord. Cependant, à l'avenir, il faudra compter davantage sur le secteur privé pour offrir les nouveaux emplois nécessaires à l'économie du Nord.

Dépenses par gouvernement et par lieu de centre de responsabilité pour 1988-1989 (en millions de dollars)

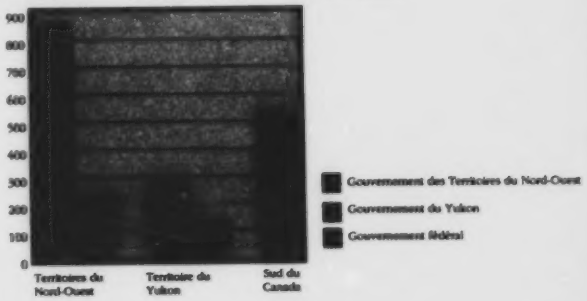

Emploi par gouvernement et par lieu géographique pour 1988-1989
(en milliers d'années-personnes)

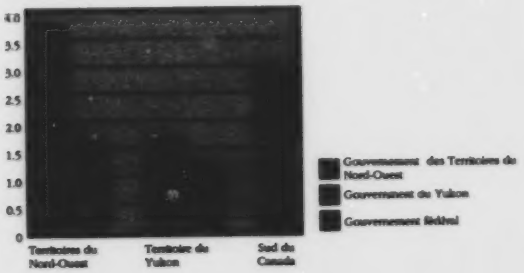

Canot de fret sur la grève.
Photographie : Greg Thompson.

La plus grande partie de l'activité courante en matière d'emploi se rapporte aux services ordinaires que le gouvernement fédéral offre parallèlement dans toutes les régions du Canada, en l'occurence les services de travaux publics, la protection des intérêts autochtones, les services de météorologie et de surveillance des glaces, les services d'emploi, Postes Canada, la GRC et la sécurité nationale.

Bon nombre de ces services ont pris une allure d'«institution» dans les collectivités du Nord. Par exemple, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) est présente depuis longtemps dans le Nord. Son rôle initial, qui était de surveiller les premiers pêcheurs de baleines et chercheurs d'or et de prélever les droits de douane, s'est prolongé jusqu'à nos jours. La GRC a maintenant pour mission, sous contrat avec les gouvernments territoriaux, de faire respecter les lois territoriales et fédérales.

Depuis quelque temps, l'économie du Nord fait l'objet de discussions. Depuis les années 1950, ces discussions ont lieu dans le cadre d'une tribune triennale nationale connue sous le nom de Conférence nationale de mise en valeur du Nord. Avec des thèmes tels que «L'émergence du Nord», «Un tournant décisif» et «Partenaires pour le progrès», la conférence a attiré l'attention sur le Nord en pleine évolution et fait de l'économie du Nord un sujet digne d'intérêt.

Les économies du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest nécessiteront une aide importante et soutenue de la part du gouvernement fédéral pendant quelques années encore. Malgré les ententes naissantes de gestion territoriale des ressources pétrolières et gazières des régions éloignées et l'augmentation consécutive des recettes pour les territoires, le rêve de l'autosuffisance économique des Territoires n'est pas encore réalité, en raison de la nature même du Nord, de son éloignement, de son climat et de sa topographie. La capacité de trouver un terrain d'entente entre la notion de progrès économique et les qualités de l'environnement du Nord mettra à rude épreuve l'initiative et l'imagination, dans les années à venir.

Évolution des dépenses dans le Nord par gouvernment
(en millions de dollars)

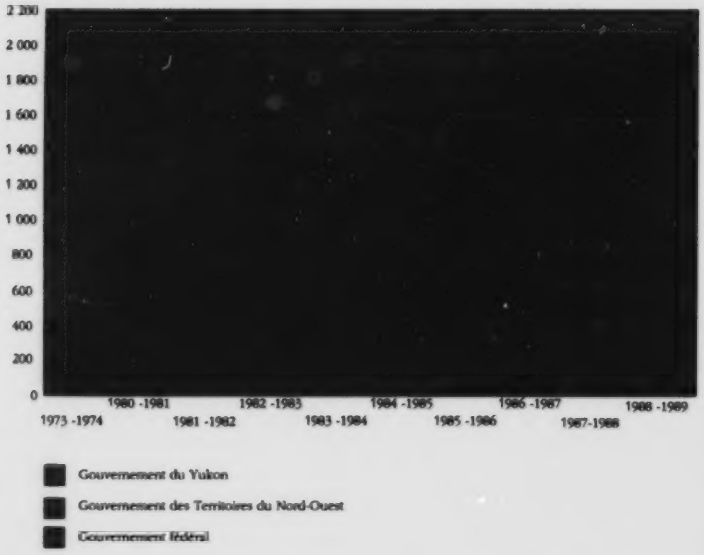

Dépenses fédérales par organisme pour 1988-1989 (en millions de dollars)

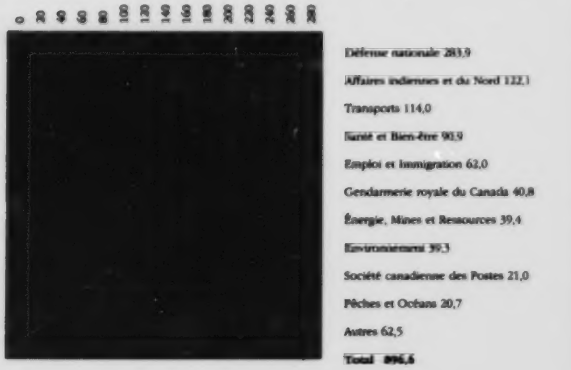

Mines en exploitation

1. Canada Tungsten Mining Co. Ltd., W*
2. Giant Yellowknife Mines Ltd., Au, Ag. Nerco Ltd., (Con Mine) Au, Ag.
3. Cominco Ltd, (Polaris Mine) Zn, Pb.
4. Nanisivik Mines Ltd., Pb, Zn, Ag.
5. Echo Bay Mines Ltd., (Lupin Mine) Au, Ag.
6. United Keno Hill Mines Ltd.,* Ag, Pb, Cd, Zn.
7. Curragh Resources Corp., Pb, Zn, Ag.
8. Nadahini Mining Corp., Coal
9. Canamax, (Ketza River) Au

*Fermeture temporaire

L'exploitation minière

Je désirais son or et le cherchai;
Comme un esclave je m'y suis acharné.
La faim et le scorbut j'ai combattu;
La fleur de ma jeunesse y ai perdu.

R.W. Service, The Spell
of the Yukon, 1907,
Adaptation de Jean Pariseau, 1979.

L'exploitation minière a joué un rôle central dans le développement du Nord. Les historiens rapportent qu'il y a 400 ans, les explorateurs européens exploitaient déjà les ressources minières du Nord. Mais l'ère minière moderne a véritablement commencé dans les années 1890, lorsque la découverte de l'or au Yukon donna naissance à la fameuse ruée vers l'or du Klondike, qui attira pour la première fois les non-Autochtones en grand nombre vers le Nord, au Yukon.

Pratiquement tout au long du 20e siècle, l'exploitation minière a été le secteur non gouvernemental le plus florissant du Nord. C'est d'ailleurs elle qui a surtout contribué à attirer les nouveaux venus vers le Nord, à promouvoir le développement économique du Nord et à en repousser les limites. Entre 1971 et 1981, le secteur minier représentait en moyenne 28 p. 100 du produit intérieur brut des Territoires, atteignant un chiffre record de 37 p. 100 en 1974. Malgré le faible cours mondial de la plupart des métaux communs au milieu des années 1980, les estimations préliminaires indiquent que la production totale de métaux dans les mines du Nord en 1987 atteignait une valeur de 810 millions de dollars et que les opérations minières employaient environ 8 % de la main-d'oeuvre du Nord.

Installation portuaire, mine Polaris (plomb et zinc) de Cominco sur la petite île Cornwallis. Photographie : Beedell.

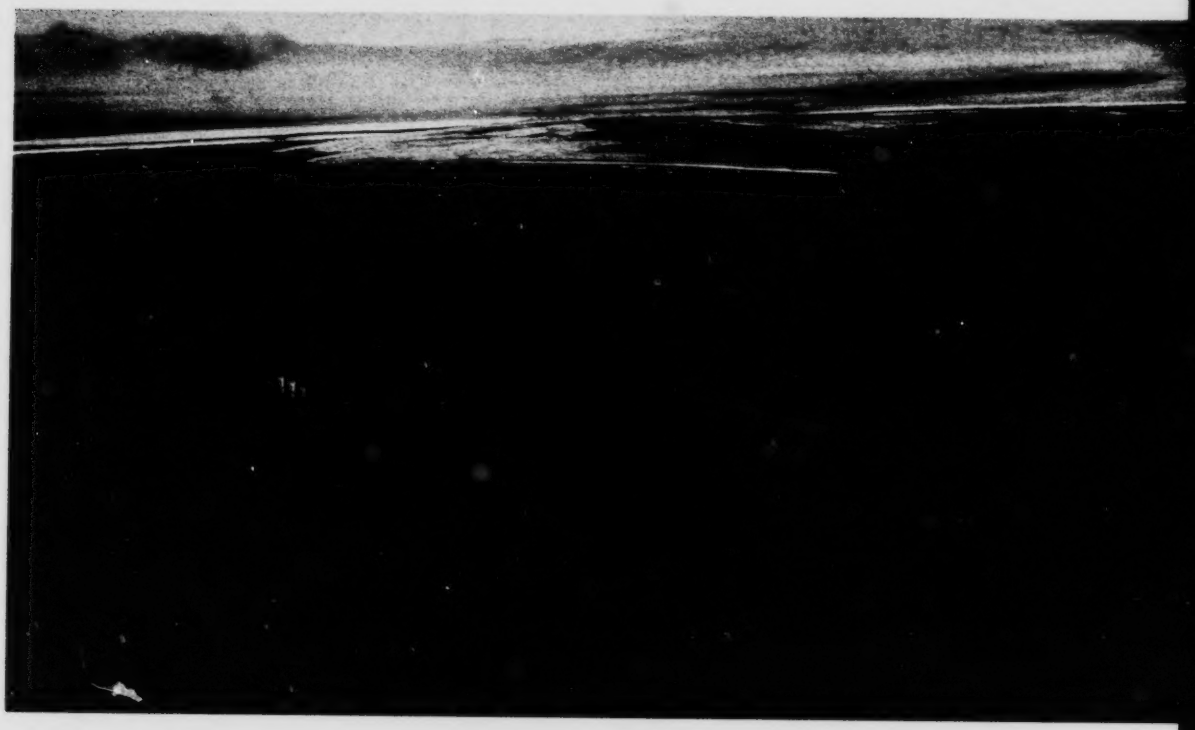

Actuellement, on compte 8 mines de minerai dur ouvertes toute l'année et 6 mines en activité pendant une partie de l'année. Ce sont huit mines de métaux précieux, une mine de charbon et trois mines de zinc et plomb. Par ailleurs, on dénombre au Yukon environ 200 placers en activité pendant une partie de l'année.

Au cours de la décennie écoulée, deux mines de plomb et zinc des îles de l'Arctique ont eu une production particulièrement importante : il s'agit de la mine Nanisivik située au nord-ouest de l'île Baffin et de la mine Polaris, sur la petite île Cornwallis. La mine Polaris est la mine de métaux la plus septentrionale du Canada. Les trois bâtiments de la mine (le plus grand étant aussi long qu'un terrain de football et haut de six étages) ont été construits au Québec et transportés au moyen de péniches sur 4 800 kilomètres jusqu'à la petite île Cornwallis. Les quais sont construits à l'aide d'un mélange de glace et de gravillons.

Ces exploitations en régions éloignées prouvent que l'isolement de l'Arctique ne doit pas être un obstacle au développement. C'est grâce à la coopération entre l'industrie et le gouvernement que ces exploitations minières ont pu surmonter les difficultés de transport et produire à bas prix et de manière fiable.

Un climat de collaboration et de certitude, voilà le meilleur gage de succès de l'industrie minière. Saisi par la nécessité de clarifier sa politique, le gouvernement fédéral a présenté, à la fin de l'année 1986, une politique minérale globale pour le Nord destinée à instaurer un climat offrant une plus grande sécurité aux exploitations minières du Nord, à encourager une plus grande compétitivité de la part de l'industrie et une collaboration plus étroite entre l'industrie, le gouvernement et le public. Cette politique offre une mise à jour de la législation concernant l'exploitation minière, élargit les territoires ouverts à l'exploration minière, clarifie la réglementation, prévoit les moyens à utiliser pour protéger l'environnement et présente des mesures visant à encourager l'exploration géoscientifique et minière du Nord.

Pourtant, le potentiel à long terme de développement minier du Nord est encore intact et devra être exploité dans le cadre d'activités responsables d'exploration et de développement minier et d'opérations de production prenant en compte la fragilité environnementale et les préoccupations socio-économiques du Nord. Les réserves minières connues contiennent plusieurs centaines de millions de tonnes de minerai de plomb et de zinc, des milliards de tonnes de minerai de fer et de charbon et des quantités inférieures de cuivre, de molybdène, de tungstène, de nickel, de métaux précieux, d'uranium et de métaux des terres rares. Pour le moment, l'exploitation de nombreuses ressources identifiées n'est pas rentable, et seule une fraction de cette base des ressources représente des réserves exploitables de manière rentable. C'est la raison pour laquelle on effectue en permanence des recherches afin de découvrir des gisements rentables susceptibles de prendre la relève des réserves actuellement en exploitation. Étant donné le potentiel minier du Nord et l'importance de l'exploitation minière pour l'économie des territoires et pour le Canada, il est probable que les opérations minières continueront de jouer un rôle important dans le développement économique du Nord.

L'exploitation pétrolière et gazière

Toutes les questions se rapportant à l'énergie revêtent une importance unique et fondamentale pour les habitants du nord du Canada et sont étroitement liées aux questions constitutionnelles, au développement économique, à la gestion des terres et aux droits des Autochtones. (Tradition)

Conférence sur les Autochtones du Nord et les questions énergétiques, Yellowknife, (T. N.-O.), les 21 et 22 octobre 1987.

Voilà plus d'un siècle que l'on connaît l'existence de réserves pétrolières dans le Nord canadien. Les puits de pétrole et les raffineries de Norman Wells, dans la vallée du Mackenzie, sont en activité depuis les années 1920, assurant une production limitée d'essence et de combustible pour moteur diesel suffisante pour répondre aux besoins des consommateurs du Nord.

Cependant, ce sont la crise mondiale et l'augmentation vertigineuse des cours du pétrole du début des années 1970 ainsi que la découverte et l'exploitation des gisements de pétrole de Prudhoe Bay, en Alaska, qui ont encouragé l'augmentation de la production pétrolière du Nord, la construction d'oléoducs et l'exploration des gisements situés au large des côtes.

Les événements des 15 dernières années ont été une véritable bénédiction pour les perspectives économiques du Nord en particulier et du Canada en général. Cependant, l'exploitation des ressources pétrolières et gazières des régions éloignées a soulevé, par ailleurs, des inquiétudes quant aux conséquences qu'auraient de telles activités sur l'environnement du Nord ainsi que sur les conditions économiques, sociales et culturelles des peuples du Nord.

De fait, tout au long de cette période, le gouvernement s'est surtout efforcé d'équilibrer les divers intérêts, de définir des règles de base applicables à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières du Nord et à mettre sur pied des organismes chargés de contrôler et de réglementer l'exploration et le développement.

Le processus a été d'une énorme complexité, nécessitant la coordination des activités et des responsabilités de plusieurs ministères fédéraux, la coopération entre le gouvernement fédéral, les gouvernements territoriaux et l'industrie et une participation accrue des Autochtones du Nord, par l'intermédiaire des revendications territoriales et des plans d'utilisation des sols.

Les activités pétrolières et gazières ont connu un grand essor pendant les années 1970 et au début des années 1980, tant sur terre qu'au large des côtes.

Sur terre, la principale réalisation a été l'expansion considérable du champ pétrolifère de Norman Wells, dont la production est passée d'un niveau modeste suffisant pour desservir la demande des consommateurs du Nord à une exploitation beaucoup plus intensive permettant la livraison de quelque 4 000 mètres cubes (25 172 barils) de pétrole brut par jour aux marchés du Sud. Il s'agit de la première importante exploitation d'hydrocarbures du Nord du Canada à atteindre le stade de la production.

En 1985, les travaux d'expansion des opérations pétrolières de Norman Wells et de construction d'un oléoduc, projet de quatre ans, étaient pratiquement achevés. Ces travaux consistaient à forer environ 250 nouveaux puits, à construire six îles artificielles sur le Mackenzie et à installer 750 kilomètres de conduites le long de la vallée du Mackenzie, entre Norman Wells et Sama, en Alberta.

Découvertes impotantes à l'intérieur des terres.

1. Norman Wells
2. Rabbit Lake
3. Chance
4. Celibta
5. Netla
6. N Beaver River
7. Blackie
8. S Island River
9. Trainor Lake
10. Birch
11. Bovie Lake
12. Pointed Mountain
13. Cameron Hills A-05
    Cameron Hills F-51
    Cameron Hills M-31
    Cameron Hills J-62
    Cameron Hills I-16
    Cameron Hills I-10
    Cameron Hills C-50
14. La Biche
15. Tathlina
16. Tedjilake
17. Kotaneelee
18. Arrowhead
19. Tweed Lake
20. Bele
21. Liard

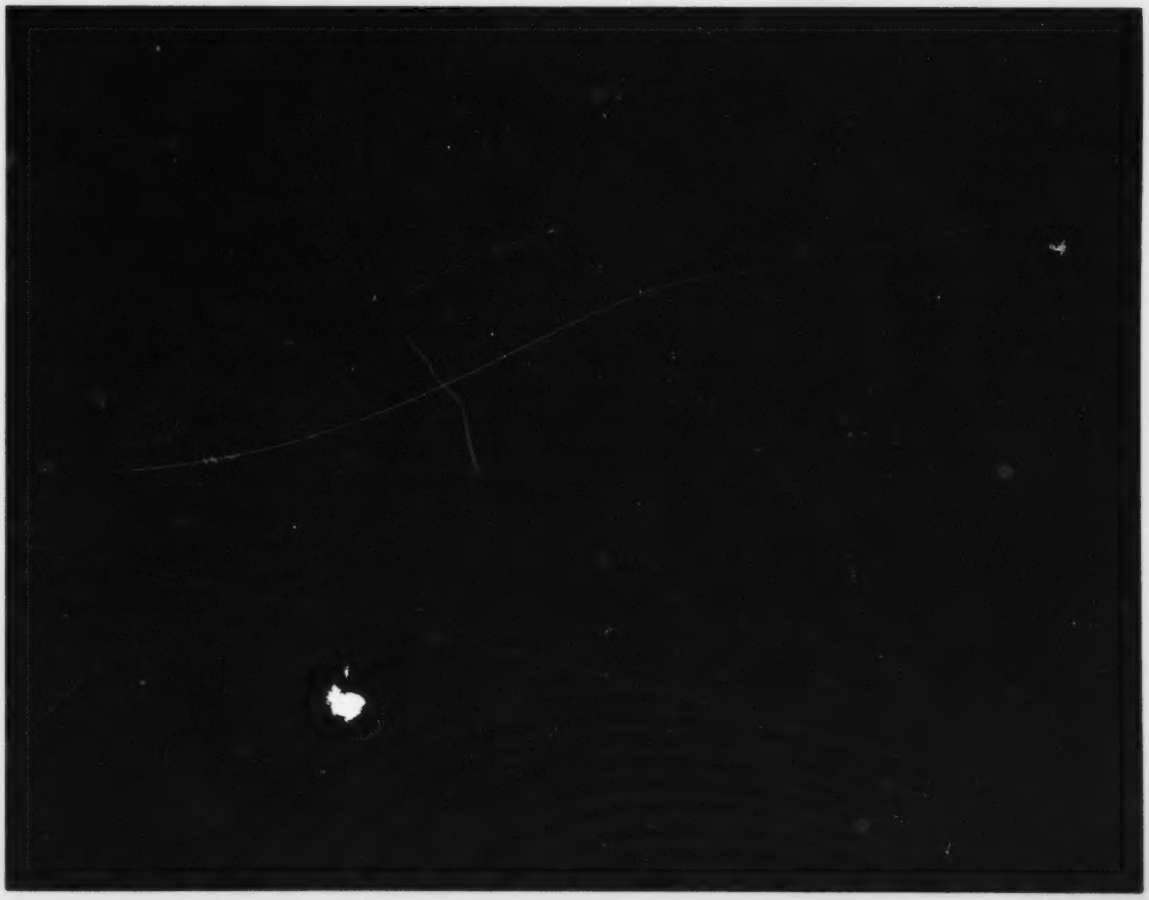

Forage dans la mer de Beaufort.
Photographie : GTNO.

Découvertes importantes de Pétrole et Gaz – Delta du Mackenzie et Mer de Beaufort

1. Atkinson H-25
   W Atkinson L-17
2. Taglu G-33
3. Mayogiak J-17
4. Parsons F-09
5. Ivik K-54
   Ivik J-26
6. Mallik A-05
7. Titalik K-26
8. Niglintgak H-30
9. Ya Ya P-53
   Ya Ya A-08
10. Reindeer F-36
11. Kugpik O-13
12. Kumak J-06
13. Adgo F-25
14. Pelly B-35
15. Imnak J-29
16. Garry P-04
    Garry G-07
17. Netserk F-40
18. Kamik D-48
19. Nektoralik K-59
20. Kopanour M-13
21. Ukalerk C-50
22. Nerlerk M-98
23. Isserk E-27
24. Tarsiut A-25
25. Kenalooak J-94
26. Koakoak O-22
27. Issungnak O-61
28. Kiggavik A-43
29. Itiyok I-27
30. Havik B-41
31. Pitsiulak A-05
32. Kadluk O-27
33. Amauligak J-44
    Amauligak I-65A
34. Tuk J-29
    Tuk M-09
35. Amerk O-09
36. Nipterk L-19
37. Adlartok P-09
38. Arnak K-06
39. Minuk I-53
40. Hansen G-07
41. Iknil N-35
42. Unak L-28

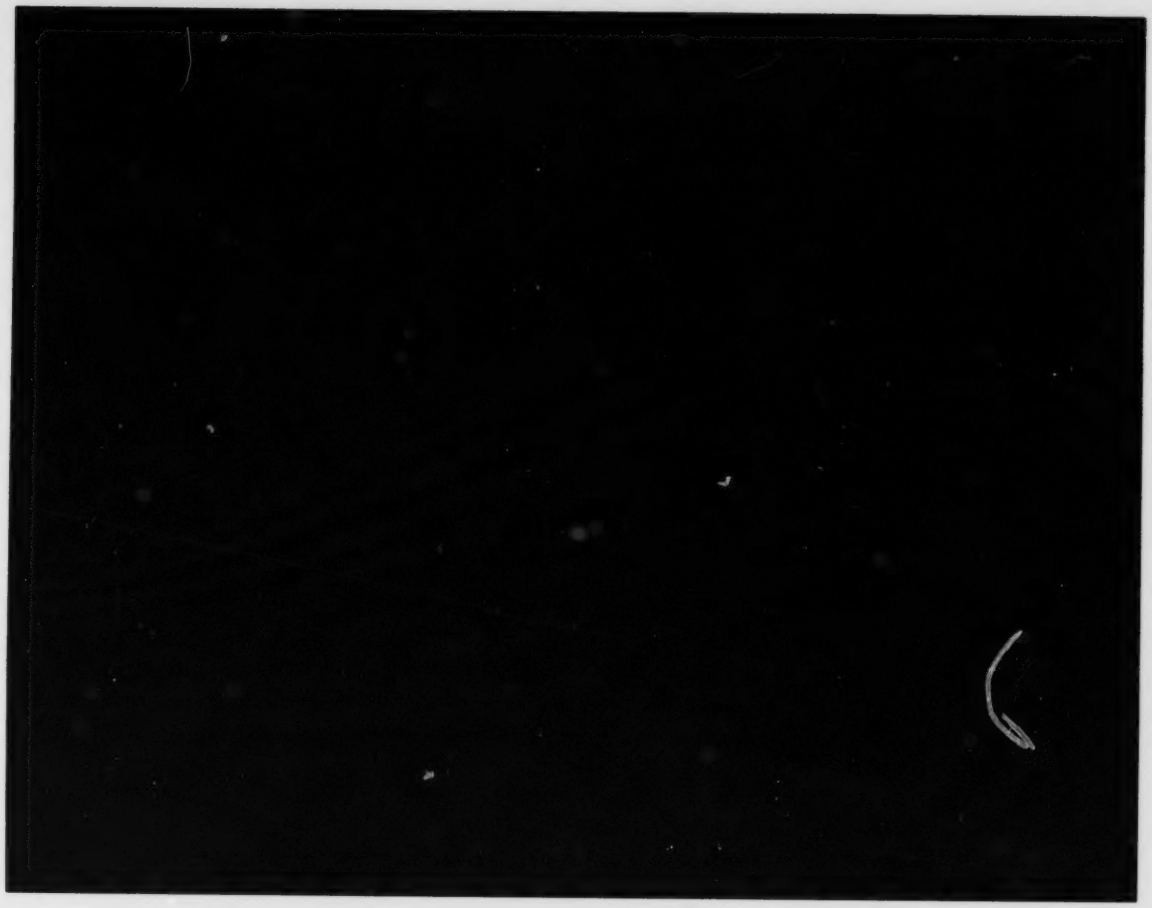

Les réserves découvertes dans 27 gisements importants du continent territorial s'élèvent à 20,3 milliards de mètres cubes (717 milliards de pieds cubes) de gaz naturel et 51 millions de mètres cubes (321 millions de barils) de pétrole. Il est fort probable que les activités pétrolières et gazières le long de la vallée du Mackenzie prendront un nouvel essor à la suite de l'annonce de l'exploitation du pétrole et du gaz dans la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie. D'un bout à l'autre du «corridor du Mackenzie», la géologie se prête bien à de nouvelles découvertes semblables à celle du champ pétrolifère de Norman Wells et de plus petits gisements de pétrole et de gaz susceptibles d'être reliés aux pipelines avoisinants. Les principaux facteurs qui influeront sur le rythme des nouveaux projets d'exploration comprennent notamment la distribution des terres, l'élément temps, la taille et l'itinéraire des pipelines. Mis à part Norman Wells, deux autres gisements découverts ont été aménagés pour la production. Il s'agit du champ pétrolifère de Pointed Mountain (T. N.-O.), dont la production saisonnière est acheminée par le pipeline de la côte Puest et des ressources gazières de Kotaneelee (Yukon) qui sont prêtes pour la production, mais dont l'exploitation est suspendue en attendant une montée des cours.

Plus au nord, les activités se sont concentrées dans la région du Delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort, ainsi que dans les îles et les chenaux de l'archipel Arctique. On a découvert, dans la région de Mackenzie/Beaufort, 48 gisements importants d'hydrocarbures dont plusieurs ont été désignés en vue d'une éventuelle exploitation dans un avenir rapproché. Dans le Delta, les réserves de gaz découvertes à Taglu, à Parsons Lake et à Niglintgak pourraient donner lieu à la construction d'installations terrestres pour la production de grands volumes de gaz ainsi qu'à la construction d'un gazoduc de grand diamètre longeant la vallée du Mackenzie ou éventuellement relié à un futur gazoduc longeant la route de l'Alaska. Le grand gisement de pétrole d'Amauligak découvert par Gulf Canada dans la mer de Beaufort est considéré comme un bon moyen d'amorcer la mise en valeur des ressources pétrolières marines.

Découvertes importantes dans les îles de l'Arctique.

Le projet Bent Horn de Panarctic dans l'extrême Arctique, exploitation pétrolière à petite échelle sur l'île Cameron, est un récent projet de mise en valeur de petite envergure mais de grande importance. Depuis 1985, Bent Horn a produit au total 75 870 mètres cubes de pétrole transporté par voie maritime dans les eaux de l'Arctique vers les marchés locaux de l'extrême Arctique et vers les raffineries de l'est canadien. Si la production reste relativement modeste, le projet de Bent Horn a une grande valeur de démonstration. En effet, ce projet qui a nécessité une étroite collaboration entre l'industrie et le gouvernement a donné la preuve qu'il était possible de produire du pétrole dans l'Arctique et de le livrer par bateau, en toute sécurité, vers les marchés du Sud. D'autre part, le pétrole livré aux usines de la Commission énergétique des Territories du Nord-Ouest à Resolute permet de répondre aux besoins du marché local sans passer par les raffineries, encourageant ainsi l'utilisation par le Nord de ses propres ressources énergétiques et permettant d'équilibrer la demande de produits coûteux en provenance du Sud.

Les investissements dans le Nord sont élevés. En 1985, 1 030 puits d'exploration et de délimitation ont été forés, et les dépenses annuelles d'exploration ont dépassé 1e milliard de dollars. La plupart de ces activités ont été financées par le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, entre 1982 et 1986, par le gouvernement fédéral qui avait prévu de consacrer plus de 3 milliards de dollars à l'expansion des activités d'exploration. Si la chute des prix du pétrole qui s'est produite par la suite a entraîné un ralentissement de ces activités, la phase d'exploration a permis à tous les intervenants d'accumuler des connaissances qui seront très précieuses lorsque la production commerciale des ressources pétrolières marines deviendra économiquement rentable.

Le pétrole et le gaz du Nord occupent une place importante dans l'avenir énergétique du Canada. On évalue en ce moment à 320 millions de mètres cubes (2 014 milliards de barils) environ les ressources pétrolières brutes découvertes dans la région de Mackenzie/Beaufort et la région des îles de l'Arctique. Quant aux réserves de gaz naturel découvertes dans ces mêmes régions nordiques, elles se chiffrent environ à 718 milliards de mètres cubes (25 345 trillions de pieds cubes) au total. Les ressources non encore découvertes dans ces deux régions présentent un potentiel combiné égal à plus de 40 p. 100 des ressources pétrolières et gazières conventionnelles exploitables au Canada. Il pourrait décider de passer au stade de la production dans ses installations pétrolières et gazières maritimes du Nord dès le milieu des années 1990, s'il éprouve le besoin d'assurer son approvisionnement sur le plan énergétique et si le coût mondial de l'énergie augmente comme prévu. Dans le Nord comme partout ailleurs au Canada, les questions comme l'approvisionnement assuré et le transport interprovincial et international des ressources énergétiques relèvent de l'Office national de l'énergie. En plus d'examiner les projets d'exploitation pétrolière et gazière par le recours à des audiences publiques, l'Office assume certaines responsabilités liées à l'augmentation de la concurrence sur le plan industriel, à l'établissement de règles de base et de paramètres et, enfin, assure le respect des règlements et prête conseil sur les sujets d'intérêt national. Ces responsabilités feront partie intégrante de toute production future d'énergie dans le Nord.

Dépenses relatives au pétrole et le gaz. Source: catalogues 26-213 et 16-216 de Statistique Canada (en milliards)

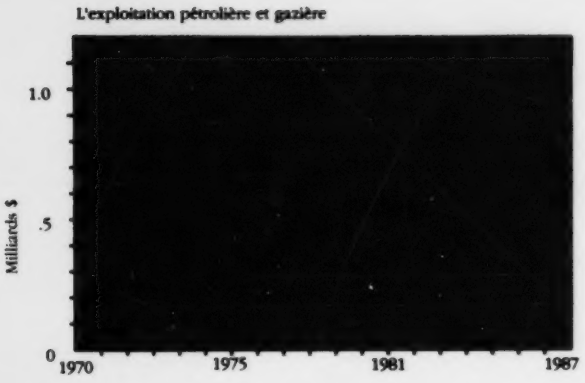

Au cours des 15 dernières années marquées par une activité intense, le gouvernement canadien s'est efforcé d'encourager l'activité de l'industrie, de mettre au point des dispositifs de protection de l'environnement, de faire une plus large place à la participation des gouvernements des Territoires et de prendre en compte les besoins et les préoccupations des Autochtones du Nord. Le MAINC assume de grandes responsabilités en matière de gestion des terres, de protection de l'environnement et de réglementation des activités de développement des hydrocarbures. Il administre plusieurs lois ayant une incidence sur le développement du Nord et partage la responsabilité de l'application dans les Territoires de la Loi fédérale sur les hydrocarbures qui régit l'émission des titres d'exploration et de production et établit le régime des redevances.

Le gouvernement fédéral a élaboré, dès 1972, une politique générale de développement intitulée «Le Nord canadien 1970 -1980», dans laquelle il s'engageait à accorder son aide aux projets de mise en valeur des ressources non renouvelables jugés utiles pour les habitants du Nord et pour le Canada.

En 1974, le gouvernement a institué la Commission d'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie (Commission Berger) chargée d'examiner les incidences socio-économiques de l'exploration des hydrocarbures dans le Nord. Dans le rapport qu'elle a présenté en 1977, la Commission Berger a imposé au Canada de nouvelles normes pour les évaluations environnementales efficaces. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, les enquêtes sur les répercussions environnementales et socio-économiques des divers itinéraires de pipeline et projets d'exploitation ont permis d'augmenter considérablement les connaissances. Ce fut le cas de l'enquête Lysyk, qui, en 1977, a examiné les répercussions socio-économiques qu'aurait la construction d'un pipeline dans le Sud du Yukon. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales avait effectué, de son côté, une évaluation de ce même projet.

En 1981, le gouvernement fédéral a créé l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC), qui avait pour mission de servir de principal point de contact en matière de réglementation de l'industrie pétrolière et gazière du Nord. Administrée conjointement par le MAINC et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR), l'APGTC a pour principale responsabilité de réglementer l'exploration et le développement des ressources pétrolières et gazières de manière à assurer la sécurité des travailleurs, une conservation efficace des ressources, la protection de l'environnement et un accès complet et équitable des Canadiens aux retombées de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières.

Le gouvernement a également entrepris, en 1983, un important programme de surveillance environnementale dans la région de la mer de Beaufort et achevé, entre 1982 et 1984, une étude socio-économique complète du programme d'expansion de Norman Wells.

Tranchée pour le pipeline reliant l'île artificielle à la raffinerie Esso située à Norman Wells. Photographie : J. Merrithew.

En raison de l'exploitation prochaine des réserves d'hydrocarbures du Nord, le gouvernement était très intéressé à recueillir des informations qui lui permettraient de répondre aux diverses propositions émanant de l'industrie. C'est dans ce contexte que naquirent des programmes tels que le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement et, en 1984, un programme de sept ans connu sous le nom du Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord (PIPGN), visant à accélérer les activités de recherche et de planification de manière à créer, dans l'industrie et au gouvernement, des conditions favorables à une importante production d'hydrocarbures dans les années 1990.

À la fin de l'année 1985, le gouvernement a annoncé la création d'une nouvelle politique de l'énergie dans les régions pionnières qui se fondait sur l'expérience acquise au cours de la décennie précédente. La nouvelle politique proposait une méthode plus équitable garantissant la participation des Canadiens aux projets d'exploitation des ressources dans les régions pionnières, un meilleur régime de redevances et un système de soumissions simple, tout en adoptant le principe de la gestion partagée avec les provinces et territoires côtiers du Canada. Grâce à ces mesures, le gouvernement sera à même de respecter ses objectifs économiques et sociaux, de faire participer le Nord aux ententes de gestion de ressources pétrolières et gazières du Nord tout en maintenant un climat stable propice au développement. La politique relative à l'énergie des régions pionnières a jeté les bases des ententes de principe signées en septembre 1988 avec les gouvernements territoriaux, en vue de la négociation d'un accord sur l'énergie du Nord.

Ces activités de planification ont également donné lieu à d'importantes innovations techniques dues à l'initiative du secteur privé. La construction d'îles artificielles, de structures insulaires fixées à des caissons, de plates-formes flottantes spécialisées et d'îles de glace artificielle permet désormais de travailler plus longtemps dans les conditions climatiques de l'Arctique et, dans certains cas, tout au long de l'année. Mentionnons, entre autres réalisations, le premier forage d'un puits sous la glace sans faire appel aux services de plongeurs et le raccordement d'un oléoduc sous-marin par Panarctic Oils Ltd. en 1976.

Les secteurs public et privé ont consacré beaucoup de temps et d'argent au cours de la dernière décennie à la préparation des opérations futures d'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Grâce à ses efforts, le Canada se trouve en bien meilleure posture pour répondre avec diligence aux initiatives du secteur privé et pour obtenir le meilleur équilibre possible entre les activités de développement et les autres intérêts, lesquels s'avéreront finalement à l'avantage de l'ensemble des habitants du Nord et des Canadiens.

La diversification économique

«Les habitants du Nord méritent mieux qu'une simple vague de prospérité sans lendemain.» (Traduction)

Rapport du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Yellowknife, 1983.

Atelier de couture.
Photographie : GTNO.

Il est évident que les territories du Nord du Canada ont surtout besoin d'élargir et de stabiliser leur infrastructure économique. L'exploitation des ressources non renouvelables telles que les minerais, le pétrole et le gaz, continuera de jouer un rôle important. Cependant, ce type de développement est inévitablement soumis à des fluctuations périodiques et importantes de la demande. C'est pourquoi, toute dépendance excessive dans ce domaine serait, à la longue, négative sur le plan économique et social pour bon nombre de collectivités du Nord. Le Nord a donc besoin d'une infrastructure économique plus diversifiée accordant une plus grande place aux ressources renouvelables, aux petites entreprises et aux industries de service, afin de créer de l'emploi pour la main-d'oeuvre en pleine expansion du Nord et pour garantir la stabilité et la permanence de la vie économique du Nord.

Des progrès ont été accomplis. Par exemple, le ministère fédéral des Approvisionnements et Services signale que la valeur des marchés octroyés au Yukon et aux Territories du Nord-Ouest a augmenté en moyenne de 14,6 p. 100 annuellement depuis quelques années (1982-1987), 81 p. 100 des achats effectués dans les Territoires du Nord-Ouest étant concentrés dans les secteurs des services, du commerce, des transports et des communications, tandis que 77 p. 100 des achats effectués au Yukon relèvent du secteur des services et du commerce. Approvisionnements et Services Canada a signé avec les gouvernements des deux territoires des protocoles d'entente prévoyant la recherche conjointe de sources d'approvisionnement, tandis que d'autres initiatives fédérales-territoriales ou conjointes cherchent à améliorer l'accès aux produits régionaux.

Yukon Gardens, Whitehorse. Photographie : gouvernement du Yukon

Les gouvernements territoriaux assument désormais une grande partie des responsabilités en matière de planification économique depuis que le gouvernemnt fédéral a commencé à leur transmettre les pouvoirs qui reviennent normalement aux provinces. Les gouvernements des deux territoires se sont rendus à l'évidence et élaborent tous deux des plans complets de diversification économique à long terme. Les processus de planification économique tels que «Yukon 2000» et le programme des Territories du Nord-Ouest appelé «Direction for the 1990s», qui prévoit la participation du public pour l'établissement des priorités constituent des initiatives clés pour la recherche d'options économiques. Au moyen du Cadre politique et économique pour le Nord qu'il a élaboré, le gouvernement fédéral a pour objectif essentiel d'encourager ces efforts et de veiller à mettre en oeuvre dans le Nord des économies saines et stables, en participant avec les gouvernements des Territoires à des efforts de diversification économique mettant tout spécialement l'accent sur le développement des ressources renouvelables et sur le tourisme.

Des ententes de développement économique et des ententes auxiliaires ont été signées avec les Territoires du Nord-Ouest en 1982 et avec le Yukon en 1984. Ces ententes pluriannuelles représentent un financement de 64 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral et s'appliquent à un large éventail de secteurs regroupant les ressources renouvelables (telles que les forêts, l'agriculture, la faune et la pêche), les ressources minières, surtout les métaux précieux et les industries légères locales de fabrication, d'assemblage et de traitement. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a participé activement au financement des ententes auxiliaires touchant le tourisme et les petites entreprises dans les Territoires.

Les Territoires du Nord-Ouest ont conclu une entente auxiliaire portant sur les arts et l'artisanat. Cette entente a pour but d'aider les Autochtones du Nord à exploiter commercialement l'intérêt et les demandes de plus en plus grandes que suscitent à travers le monde l'art et l'artisanat autochtone du Nord du Canada. Au Yukon, une entente auxiliaire relative aux ressources renouvelables prévoit une aide pour la mise au point et la création de projets de démonstration dans un certain nombre de secteurs tels que la pisciculture, l'élevage des moutons et les techniques de pointe pour la culture en serre.

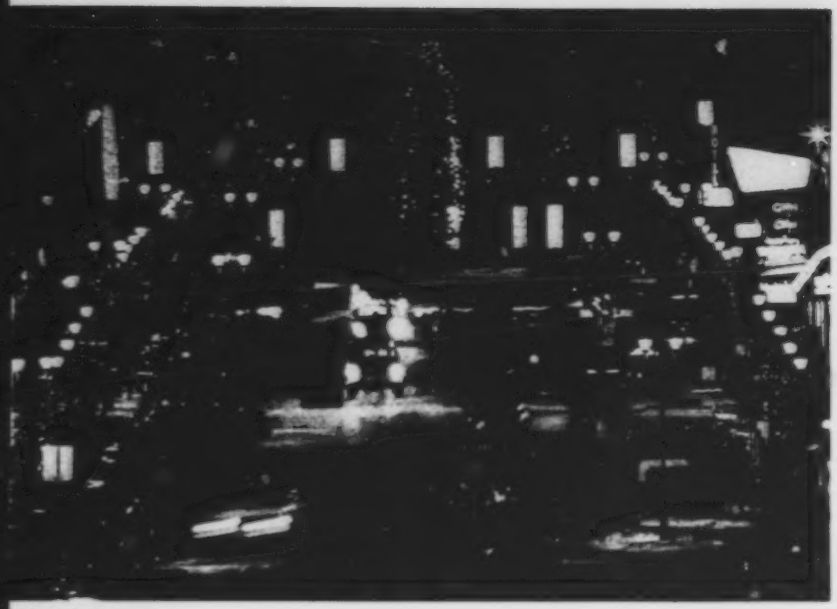

Rue principale de Whitehorse. Photographie : gouvernement du Yukon

Installation de la Northwest Territories Power Corporation à Rankin Inlet

Les deux territoires reconnaissent le potentiel considérable qu'offre l'industrie du tourisme tant pour la production de recettes que pour la création d'emplois. Le tourisme dans le Nord est à la hausse depuis le début des années 1980, mais les habitants du Nord s'aperçoivent que les touristes sont constamment à la recherche de l'exotique et de l'inédit, et que les véritables ressources touristiques du Nord sont encore ignorées.

Le gouvernement fédéral donne son appui aux efforts de développement de l'industrie touristique en consacrant 22 millions de dollars au développement économique. Ces fonds doivent servir à mettre en valeur les installations touristiques existantes et à en créer de nouvelles, à faire connaître au Canada et dans le monde les attraits touristiques du Nord et à aider à créer une infrastructure touristique dans le Nord. Les entreprises économiques trouvent une aide supplémentaire auprès de programmes spécifiques tels que les ententes spéciales ARDA, le Programme d'expansion des coopératives, la Caisse de prêts aux Esquimaux et le Programme de développement économique des Inuit.

Ces efforts de consolidation et de diversification de l'infrastructure économique comptent parmi les initiatives les plus importantes à voir le jour actuellement dans le Nord du Canada. Il ne s'agit pas simplement d'injecter des capitaux dans les initiatives commerciales qui paraissent prometteuses. Le mouvement international de protection des droits des animaux et la campagne contre le piégeage des animaux à fourrure menacent l'existence même des habitants du Nord et appellent des mesures de compensation capables de préserver non seulement le mode de vie, mais également les moyens de subsistance de bon nombre d'habitants du Nord. Avant d'attirer les touristes, il faut prévoir une infrastructure et évaluer par ailleurs la capacité d'accueil de certains sites. Pour promouvoir l'art autochtone, il faut à l'occasion franchir certains obstacles à la commercialisation internationale de certains produits animaux (tels que les os de baleine patinés) tout en veillant aussi à ce que les espèces menacées d'extinction ne soient pas réduites davantage.

Expédition de Qitdlarssuaq. Photographie : M. Beedell/GTNO.

L'exploitation commerciale des poissons et des mammifères marins se poursuivra. Cependant, compte tenu des résultats enregistrés dans le passé, les facteurs comme la faible productivité biologique et le rendement soutenu, les frais de transport, la brièveté de la saison des récoltes, les contraintes liées au traitement et à la commercialisation limitent le potentiel de croissance. L'utilisation de ces ressources continuera vraisemblablement à s'adresser d'abord à l'échelon national, à savoir au niveau commercial le plus près des établissements. La mesure dans laquelle ces produits seront utilisés dépendra de leur capacité de se conserver une place sur le marché pendant une assez longue période. Le Nord doit se consacrer à la diversification de son économie s'il veut encourager l'autonomie, la stabilité des collectivités et la croissance démographique et être en mesure d'offrir des débouchés à ses jeunes.

Pour diversifier l'économie, il faut faire appel aux ressources scientifiques et technologiques et aux institutions, obtenir un engagement de la part des gouvernements territoriaux et fédéral et faire en sorte que les habitants du Nord préparent eux-mêmes le terrain propice à l'éclosion de nouvelles perspectives économiques.

Les habitants du Nord ont accès aux services d'adaptation au marché du travail au même titre que tous les autres Canadiens. Par l'intermédiaire de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), employeurs et travailleurs peuvent avoir recours, à l'échelon local, à des programmes comme les Services d'emploi, la Planification de l'emploi, le Service d'aménagement industriel et le programme Extension. Les ententes intervenues entre la CEIC, le gouvernement du Yukon et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest traitent de questions comme la mise en valeur des ressources humaines, la planification du développement économique et la formation en établissement.

Les politiques canadiennes d'emploi sont axées sur l'augmentation des compétences de la main d'oeuvre du Nord de façon à répondre à ses besoins tant sur le plan professionnel qu'industriel et, grâce au réseau des Centres d'emploi du Canada, à offrir à la population du Nord l'information sur le marché du travail, les services de placement, d'échanges et d'adaptation au marché du travail. Les relations employeurs-travailleurs sont favorisées à l'échelon de l'entreprise, de l'industrie et de la collectivité afin que les habitants du Nord puissent acquérir les compétences nécessaires pour supporter la concurrence du marché du travail dynamique du Nord.

La diversification économique, ainsi que les possibilités de développement économique continueront à servir d'inspiration aux programmes de perfectionnement et aux réponses touchant les besoins des habitants du Nord en matière d'adaptation au marché du travail. Ces services seront indispensables au succès de la diversification de l'économie du Nord pour que celle-ci puisse à son tour assurer de manière durable une présence utile au sein du Canada.

L'aménagement des terres

Le Programme d'aménagement des terres offre un processus systématique de prise de décisions en matière de conservation, de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des terres et des ressources, y compris les eaux intérieures et les ressources extracôtières. (Traduction)

Extrait du Rapport annuel de la Commission des Territories du Nord-Ouest sur l'aménagement des terres, 1986-1987.

Le Canada accorde une grande importance à ses régions nordiques et aux efforts qui ont été déployés pour réunir les informations utiles pour la planification des activités futures. Aux activités d'arpentage et de cartographie consacrées depuis longtemps aux eaux et aux terres de l'Arctique est venu se greffer un programme d'aménagement et d'utilisation des terres du Nord qui est devenu une politique fédérale, en 1981, et qui produira des plans d'utilisation des sols pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

L'aménagement des terres est une entreprise menée conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements des Territoires qui bénéficient également d'une participation importante de la part des groupements et collectivités autochtones. L'objectif de la planification est de définir les utilisations les plus efficaces auxquelles peuvent être soumises les terres et les ressources du Nord, tout en tenant compte des observations et des préoccupations des habitants du Nord et des Canadiens en général. Le type d'utilisation auquel sont soumises les terres, les eaux et les ressources sont d'une importance capitale pour le bien-être futur des habitants du Nord. Le processus de planification de l'aménagement et de l'utilisation des terres procède à une évaluation des environnements biologiques, physiques, sociaux et économiques afin de mettre au point différentes solutions acceptables d'utilisation des sols et de résoudre les conflits potentiels.

Le processus a été amorcé en 1983 dans les Territoires du Nord-Ouest, à la suite d'une entente conclue entre les gouvernements territoriaux et fédéral et avec l'assentiment des Inuvialuit, des Dénés, de l'Association des Métis et de la Fédération Tungavik de Nunavut. En 1987, le gouvernement fédéral a conclu, avec le gouvernement du Yukon une entente à laquelle participe le Conseil des Indiens du Yukon.

La participation du public est un élément clé du processus de planification dans le cadre des commissions régionales établies pour coordonner la préparation du plan propre aux régions délimitées, dans le Nord. La priorité est accordée aux régions où le développement ou les projets de développement sont relativement assez avancés.

Le premier plan provisoire concernant la région du détroit de Lancaster a été soumis à l'examen du public au début de l'année 1988. Ce plan couvre une vaste portion terrestre et maritime de l'archipel de l'Est comprise entre le détroit d'Hudson, au sud, et la pointe septentrionale de l'île Ellesmere. Les eaux et les terres de cette région ont une superficie d'environ 1,5 million de kilomètres carrés. On dénombre, dans cette région, cinq collectivités, deux exploitations minières, soit à Polaris et à Nanisivik, un camp d'exploration pétrolière et gazière à Rae Point, une base militaire à Alert et une station météorologique à Eureka. La population totale de cette région est d'environ 2 400 habitants. Le Plan régional d'aménagement des terres fournit, à l'intention de tous les utilisateurs de la région du détroit de Lancaster, des directives générales quant aux terres qui devraient être utilisées et quant au type et à la nature d'utilisation des sols qui devrait être privilégiés. L'objectif principal est de protéger et de promouvoir le bien-être existant et futur des collectivités et des résidants permanents de la région visée par la planification, tout en prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des Canadiens. Une version définitive du plan a été présentée aux ministres des gouvernements fédéral et territoriaux au début de 1989.

Carte: région de planification du détroit de Lancaster

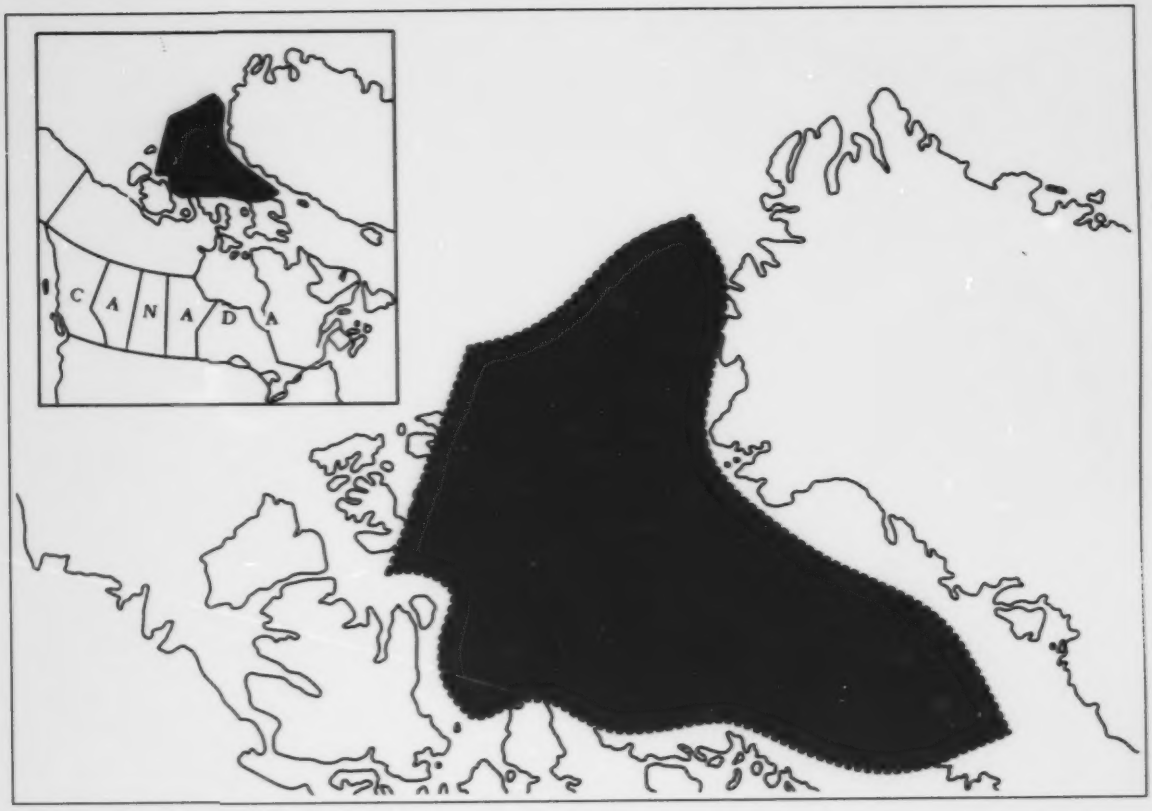

Par ailleurs, une Commission régionale de planification de l'aménagement et de l'utilisation des terres a été créée vers le milieu de l'année 1987 pour se pencher sur la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie, autre zone d'une grande fragilité qui est le théâtre d'importantes activités de développement. L'échéancier du plan provisoire de cette région a été établi. Conjointement, ces deux régions regroupent une bonne partie de l'archipel canadien de l'Arctique et de la mer de Beaufort. Le processsus de planification produira éventuellement des documents qui faciliteront la prise de décisions en matière de conservation, de développement, d'aménagement et d'utilisation des terres et des ressources, y compris les eaux intérieures et les zones maritimes de ces deux régions. Au Yukon, huit projets de planification ont été définis, et les travaux préliminaires se sont concentrés sur la région de Kluane, au sud-ouest du Yukon. C'est en août 1988 qu'a vu le jour la Commission régionale de planification de cette région, et qu'on été définis les secteurs prioritaires des activités futures de planification.

Le processus de planification pourra, s'il est pris au sérieux et s'il bénéficie de la collaboration de toutes les parties concernées, examiner de manière complète et équitable toutes les questions et préoccupations légitimes et aboutir à des décisions d'utilisation des sols qui prendront en compte les besoins et les intérêts locaux, régionaux et nationaux. Le Nord pourra ainsi, en échange, contribuer à «élargir les perspectives» du Canada.

La conservation de l'énergie

«L'amélioration du rendement énergétique et de la rentabilité doit être un des aspects essentiel de la politique énergétique, non seulement pour faire le meilleur usage des sources d'énergie, mais aussi pour réduire les effets néfastes de leur exploitation sur l'environnement.»

Rapport de la confluence énergétique - Les Canadiens et l'énergie, 1988.

Pour la plupart des Canadiens, l'énergie du Nord évoque uniquement un potentiel de production. L'exploitation des réserves pétrolières et gazières du Nord occupe une place importante dans notre programme énergétique national pour l'avenir. Pourtant, la consommation d'énergie est également un facteur important dans le Nord. En raison de la sévérité du climat et des grandes distances, le Nord consomme énormément d'énergie, et les coûts élevés de cette énergie sont partiellement subventionnés. Si la bonne gestion de l'énergie est importante dans toutes les régions du Canada, l'application des meilleures techniques et technologies de conservation est d'autant plus indispensable pour préserver la qualité de la vie dans le Nord et l'efficience de ses industries.

Il faudra toujours faire appel à la technologie pour transformer les sources d'énergie primaire que sont le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'uranium, l'énergie hydraulique, l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie géothermique et l'énergie éolienne et leur trouver des applications efficientes capables de produire l'énergie nécessaire dans le Nord et les autres régions du pays.

Ferme éolienne à Cambridge Bay. Photographie : Northwestern Energy System.

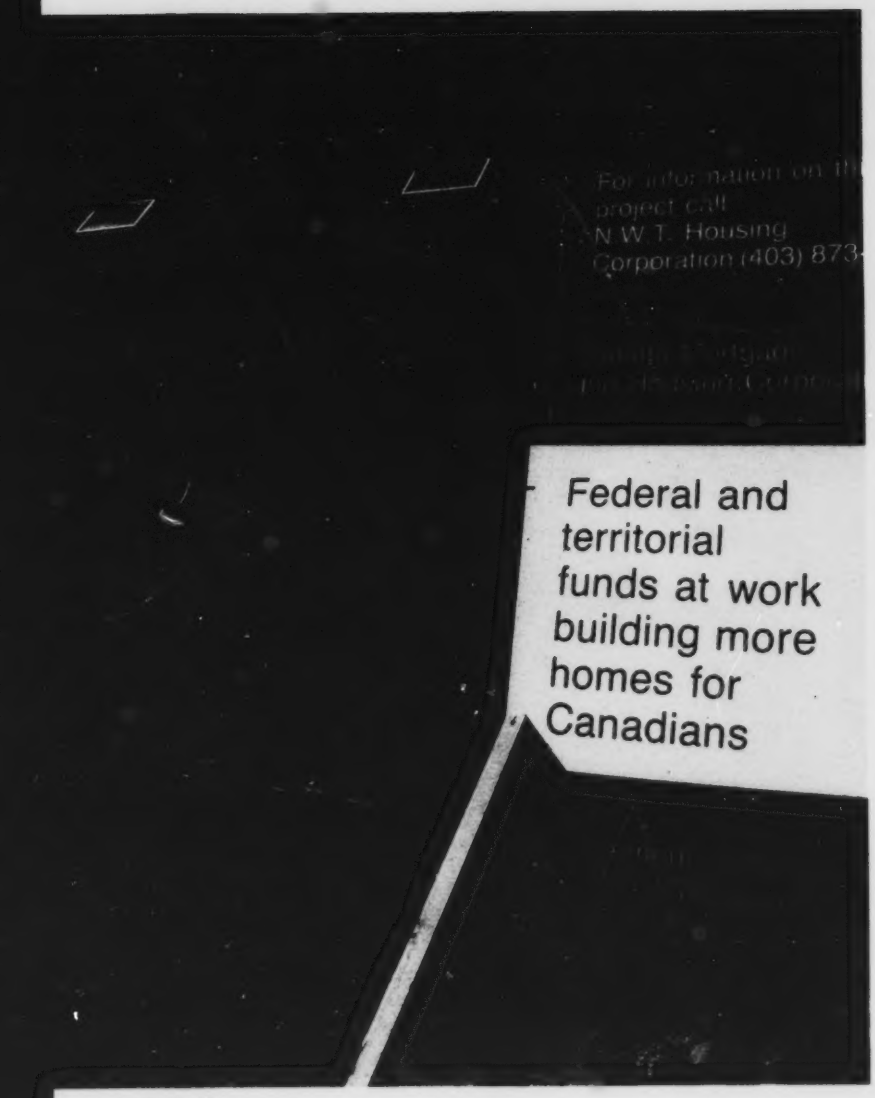

Construction de logements par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
Photographie : GTNO.

Le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources propose un certain nombre de programmes ayant une incidence directe sur ce besoin et dispose de bureaux régionaux chargés de la coordination des programmes à Whitehorse et à Yellowknife. Les activités entreprises dans le cadre du Programme de démonstration dans les collectivités éloignées (PDCE) ont permis d'effectuer des bilans énergétiques dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ainsi que des démonstrations de plusieurs applications d'efficience et de diversification. Un des projets les plus ambitieux auquel s'est livré le PDCE a été l'étude technique de toutes les rivières du Nord, afin d'évaluer leur potentiel de production d'énergie hydraulique à l'intention des collectivités côtières, ainsi que l'évaluation de l'énergie éolienne. Ces deux programmes avaient pour objectif de réduire les coûts élevés de production de l'électricité par les génératrices diesels. Ils ont abouti à l'installation de quatre éoliennes de 25 kw à Cambridge Bay et de deux turbines de 10 kw au poste de soins infirmiers de Hall Beach, faisant ainsi du Canada un pionnier de la technologie de la production d'énergie éolienne dans les régions arctiques.

Les démonstrations d'énergie renouvelable entreprises dans le Nord ont porté entre autres sur l'utilisation de l'énergie géothermique à des fins de chauffage, sur les habitations de conception énergétique R-2000, sur l'utilisation de chaudières fonctionnant à l'aide de déchets de bois et sur la récupération de la chaleur produite par les génératrices diesels. Des activités de recherche et de développement sont prévues pour les technologies qui conviennent particulièrement aux besoins du Nord. C'est le cas par exemple des générateurs photovoltaïques, utilisés à titre expérimental. Des architectes et des ingénieures ont mis au point des plans d'habitations adaptables caractérisées par une grande efficience énergétique, et destinées particulièrement aux régions arctiques et subarctiques.

Clinique de Hall Beach.
Photographie : M. Lodge

L'élaboration de nouvelles techniques de construction domiciliaire est le fruit de la collaboration entre les sociétés d'habitation des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, Énergie, Mines et Ressources et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La collaboration entre les gouvernements fédéral et territoriaux dans ce domaine a permis de mettre au point de nouvelles normes d'efficience pour les habitations du Nord. Les ateliers organisés dans le Nord par les gouvernements des Territoires et les programmes de formation parrainés par le gouvernement fédéral visent également à promouvoir différents moyens d'améliorer l'utilisation de l'énergie dans les maisons et les établissements (écoles, hôpitaux) et dans les activités commerciales et industrielles. Le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne assure la promotion de l'efficience énergétique en proposant des groupes de travail, dans le but de solliciter la participation à ce programme de l'industrie minière du Nord. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dans le cadre de ses services géoscientifiques (offerts par la Commission géologique du Canada) et du Programme d'assistance technologique du Nord, qui découle de l'entente auxiliaire conclue entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur le développement économique, offre des conseils scientifiques et propose des projets dont l'objectif est de promouvoir la mise en valeur stable des ressources minières du Nord, d'une manière non préjudiciable à l'environnement.

La conservation de l'énergie et les progrès réalisés dans le domaine de l'exploitation de l'énergie renouvelable resteront des facettes de l'environnement et de l'économie du Nord. L'environnement et l'économie du Nord seront bien gérés dans la mesure où les habitants du Nord sauront s'adapter aux technologies nouvelles et efficientes d'exploitation de l'énergie.

La protection de l'environnement du Nord

Les Canadiens ont un sens aigu des liens qui les rattachent à leur milieu naturel dont la richesse, la diversité et l'immensité ont façonné leurs valeurs et leur expérience... Un nouveau plan de protection de l'environnement... aura aussi pour objectif... de préserver l'équilibre écologique de nos régions arctiques.

Extrait du discours inaugural de la deuxième session de la trente-quatrième législature du Canada, le 3 avril 1989.

Un peu à la manière de l'économie, l'environnement du Nord est sensible à certaines influences de manière plus prononcée que les régions du Sud du Canada et que certaines autres parties du monde. Les caractéristiques propres aux régions nordiques, telles que les basses températures, l'énergie solaire limitée et l'alternance de longues périodes de lumière et d'obscurité font que ces régions offrent un support relativement réduit à la vie animale et végétale et sont très sensibles aux effets néfastes de la pollution ou des perturbations de l'écosystème occasionnées par l'homme.

Jusqu'au 20e siècle, toutes ces préoccupations écologiques que partageait l'humanité étaient plus ou moins étrangères à l'environnement du Nord. Dans la société traditionnelle du Nord, le schéma d'occupation des terres était tel qu'il donnait accès aux ressources biologiques les plus utiles, les plus abondantes et les plus fiables. Les Inuit des régions côtières étaient spécialisés dans la chasse aux mammifères marins dont le phoque annelé était le plus important, alors que les bandes indiennes habitant les territories intérieurs suivaient la migration des caribous des steppes qu'ils chassaient en hiver dans les forêts boréales et en été, dans la toundra dépourvue d'arbres.

Depuis quelques années, l'influence de l'homme sur l'environnement du Nord a augmenté de manière radicale. La croissance démographique, les effets des techniques modernes sur l'exploitation de la faune et surtout les perturbations écologiques liées au développement des ressources suscitent de grandes inquiétudes.

Ces inquiétudes sont avivées par le fait que deux régions comptant parmi les plus fragiles de tout le Nord, le delta du Mackenzie et la région du détroit de Lancaster, sont également soumises ou promises à d'intenses activités de développement. En outre, les scientifiques ont été beaucoup plus sensibilisés, dans les années 1980, au fait que l'atmosphère, les eaux et la faune du Nord sont de plus en plus menacées, non seulement par les activités industrielles du Sud du Canada, mais par celles de tout l'hémisphère nord, qui regroupe des pays hautement industrialisés. On reconnaît de plus en plus que cette interdépendance de l'économie et de l'environnement doit amener le Canada à aborder son rôle de gardien de cette partie du pays avec une approche particulièrement attentive et globale. Les gouvernements des territoires et plusieurs ministères du gouvernement fédéral déploient des efforts pour exiger un développement industriel respectueux de l'environnement et pour protéger et préserver l'environnement du Nord.

Resolute Bay. Photographie : Greg Thompson

Marquage d'un caribou dans la terre de Baffin. Photographie : GTNO.

À l'échelon fédéral, le MAINC joue un rôle central dans la protection de l'environnement, en raison de son mandat de coordination des activités fédérales et des responsabilités de gestion des ressources que la loi lui confère actuellement. Il administre des lois clés concernant les ressources naturelles, et son intervention s'est avérée capitale dans des initiatives telles que la définition des aires de conservation, l'élaboration d'options de développement durable, les plans d'utilisation des sols, les évaluations de l'environnement, la gestion des contaminants et la coordination de la re–cherche préalable à la mise en valeur des ressources. Toutes ces initiatives reconnaissent l'interdépendance de l'environnement et de l'économie.

Le ministère des Pêches et des Océeans (MPO) s'occupe activement des questions se rapportant à la qualité de l'environnement marin, des recherches sur le climat, des travaux hydrographiques, ainsi que de la gestion des pêches et des habitats des poissons et de la conservation des ressources maritimes dans l'Arctique. Le MPO a donc élaboré une nouvelle stratégie relative à la conservation des ressources maritimes dans l'Arctique, dans le cadre de sa participation au règlement des questions se rapportant à l'environnement marin.

Quant au ministère de l'Environnement, la loi lui confère de vastes responsabilités nationales en ce qui a trait à la qualité de l'air et de l'eau, à la météorologie et aux recherches atmosphériques connexes, à la faune (oiseaux migrateurs) et aux parcs nationaux. Environnement Canada dépense chaque année 45 millions de dollars au nord du 60^{e} parallèle, la majorité de ce budget étant consacré au Service de l'environnement atmosphérique ainsi qu'à la création et à la gestion de parcs nationaux.

Caribous le long de la route Dempster. M. Beedell/Photographie : GTNO.

Pavots de l'Arctique dans l'île Bathurst. Photographie : David R. Gray

Renard arctique. Photographie : David R. Gray.

Les prévisions atmosphériques précises sont absolument essentielles dans le Nord où le mauvais temps peut souvent perturber les activités commerciales et mettre en danger la vie humaine. Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) fournit des prévisions sur les conditions atmosphériques affectant les transports aériens, certains territoires, ainsi que les principaux cours d'eau, pendant la saison de la navigation. Il dispose d'un réseau de plus de 40 stations météorologiques actives toute l'année, y compris à Alert, Eureka, Mould Bay et Resolute, dans l'extrême Arctique. Le SEA donne aussi des renseignements d'importance capitale sur l'état des glaces aux navires chargés du ravitaillement communautaire et des activités commerciales comme la mine de Nanisivik et le champ pétrolifère de Bent Horn.

Dans les années 1980, les spécialistes du Canada et du monde entier ont pris connaissance d'un phénomène appelé «la brume de l'Arctique», qui est essentiellement un ramassis de polluants atmosphériques causés par les activités humaines et concentrés dans les régions polaires. Cette question se classe au rang des préoccupations internationales puisqu'elle risque d'avoir des effets nocifs sur le climat du globe tout entier, sans parler des écosystèmes de l'Arctique. En 1986, le ministère de l'Environnement a créé le laboratoire permanent de recherche environnementale situé le plus au nord du monde, à Alert, dont la vocation particulière est d'étudier à long terme la brume de l'Arctique, l'effet de serre, la concentration d'ozone dans l'Arctique ainsi que d'autres phénomènes dont la connaissance serait utile pour le Canada et pour les autres membres de l'Organisation météorologique mondiale.

Sanctuaires, aires sauvages et autres pour oiseaux migrateurs

1. Akimiski
2. Hannah Bay
3. Boatswain's Bay
4. McConnell River
5. Harry Gibbons
6. East Bay
7. Cape Dorset
8. Dewey Soper.
9. Anderson River Delta
10. Kendall Island
11. Cape Parry
12. Banks Island No.1
13. Queen Maud Gulf
14. Banks Island No.2
15. Bylot Island
16. Seymour Island
17. Aire nationale de la faune-Polar Bear Pass
18. Old Crow Flats

Le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) est une responsabilité clé du ministre fédéral de l'Environnement. Ce mécanisme établi vers le milieu des années 1970 permet au ministre d'effectuer un examen approfondi des répercussions que certains projets importants d'aménagement peuvent avoir sur l'environnement et d'entendre toutes les parties concernées. Ce processus s'applique aussi aux activités poursuivies sur les terres publiques par les ministères et organismes gouvernementaux. Le PEEE s'est avéré particulièrement utile dans le Nord. L'évaluation environnementale de la région de la mer de Beaufort dans les années 1970 a été une entreprise de grande envergure, qui a jeté les bases des activités ultérieures d'exploration et de production. Le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord et le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement sont également entrés en action pour compléter les renseignements nécessaires aux travaux de mise en valeur des ressources.

Par l'intermédiaire du Service canadien de la faune, le ministère de l'Environnement offre un vaste programme de conservation des ressources fauniques du Nord qui s'applique aux oiseaux migrateurs et à leur habitat. De plus, les gouvernements territoriaux, en qualité de responsables de la gestion de la faune, ont participé à l'élaboration de stratégies de conservation applicables à la grandeur des territoires et axées sur l'utilisation modérée des ressources naturelles du Nord. La création, en 1986, de la première aire nationale de la faune de l'Arctique à Polar Bear Pass, dans l'île Bathurst, et l'entretien de plusieurs réserves écologiques pour oiseaux migrateurs dans diverses régions de l'Arctique ne sont que deux aspects d'une vaste initiative visant la protection et la gestion permanentes des ressources biologiques de cette région du Canada.

La protection et la préservation de l'environnement du Nord n'est pas simplement un noble idéal. En effet, la chasse, la pêche et le piégeage sont des facettes essentielles de la vie économique et de la culture du Nord et sont indispensables à la survie et à l'autosuffisance de bon nombre de collectivités éloignées du Nord. La plupart des travaux de protection de l'environnement font appel à la coopération internationale. Le Canada joue un rôle actif relativement à l'Accord sur la conservation des ours blancs, à la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et à des ententes internationales relatives à la protection des mammifères marins. Les Inupiat de l'Alaska et les Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest sont aussi signataires d'un accord sur la préservation des ours blancs. L'engagement du Canada à l'égard de la préservation de l'habitat naturel se reflète aussi dans l'appui solide qu'il accorde à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance multilatérale.

Les ententes bilatérales font partie intégrante de la gestion et de la protection de l'environnement du Nord. En juillet 1987, le Canada et les États-Unis ont signé un accord bilatéral historique concernant la gestion du troupeau de caribous de Porcupine dont l'habitat s'étend dans le Nord du Canada et en Alaska. C'est également avec la collaboration des États-Unis que le Canada a mis au point un plan de gestion du gibier d'eau nord-américain. En cas de déversement de pétrole dans le Nord, une entente bilatérale prévoit les mesures à prendre pour que la nation participante prête son aide dans les plus brefs délais. Par ailleurs, le Canada et les États-Unis se consultent mutuellement au sujet des éventuelles conséquences que pourraient avoir les aménagements réalisés par un pays sur l'environnement ou les ressources de l'autre. Autre exemple d'entente bilatérale internationale : le Canada collabore avec le Danemark relativement à la gestion de l'environnement marin de la zone située entre le Canada et le Groenland. Il pousuit actuellement des recherches sur l'environnement du Nord dans le cadre du Programme canado-soviétique de recherche dans l'Arctique. Les travaux entrepris par les organisations non gouvernementales comme la Conférence circumpolaire inuit dans le cadre de l'élaboration de stratégies de conservation régionales servent de complément aux efforts déployés en vue de protéger l'environnement et de gérer prudemment les ressources de l'Arctique.

Conformément à la politique générale de transmission des pouvoirs politiques, bon nombre de responsabilités en matière de protection et de surveillance de l'environnement ont été confiées aux gouvernements des territoires ou le seront ultérieurement. Cependant, le Nord continue de préoccuper la communauté nationale et internationale.

La protection de l'environnement exige une vigilance de tous les instants. Au cours des prochaines décennies, en réponse à l'expansion inévitable des activités humaines et du développement dans le Nord, il faudra compter de plus en plus sur les travaux de recherche et de surveillance générale de l'environnement effectués par les gouvernements fédéral et territoriaux au sein du Canada, ainsi que sur la collaboration continue des autres nations du monde circumpolaire. Par exemple, la confirmation récente de la présence de PCB et de résidus de pesticides dans les produits alimentaires des régions nordiques, notamment les mammifères marins, souligne la nécessité d'une action concertée. Ces contaminants sont transportés dans la chaîne alimentaire arctique par les courants marins et atmosphériques provenant des régions situées plus au sud; il est donc essentiel de trouver, à l'échelle internationale, un traitement efficace permettant de résoudre ce problème. La protection de l'environnement du Nord doit occuper le premier rang au chapitre des priorités à prendre en considération au moment de la prise de décisions portant sur cette région.

Vallée Tombstone, route Dempster. Photographie : gouvernement du Yukon

La protection de notre patrimoine arctique

«L'Arctique fait partie de notre patrimoine, et les Canadiens sont déterminés à le garder intact.» (Traduction)

Le Très Hon. Joe Clark,
Chambre des communes, 1985.

Un des moyens de garantir l'intégrité de notre patrimoine arctique consiste à créer des parcs dans le Nord afin de préserver des exemples représentatifs de l'environnement du Nord. Les efforts entrepris dans ce sens visent à protéger des exemples caractéristiques (i) de l'environnement naturel, grâce au réseau de parcs nationaux, (ii) des environnements historiques et culturels, grâce au réseau de parcs et lieux historiques nationaux, (iii) des importants environnements hydrographiques dans le cadre du réseau de rivières du patrimoine canadien et, enfin, (iv) des recherches archéologiques effectuées dans l'Arctique.

(i) Les parcs nationaux

Le Canada jouit d'une réputation confirmée et enviable en raison de son engagement vis-à-vis de l'aménagement et de l'entretien d'un réseau de parcs nationaux. De fait, le réseau canadien est le plus ancien du monde, et son premier parc a été créé à Banff, il y a plus de cent ans, en 1885. Les parcs nationaux sont essentiellement des zones spéciales qui ont été mises de côté et protégées contre toute altération importante due aux activités humaines. Les parcs sont préservés à l'intention des Canadiens des générations actuelles et futures, pour leur éducation et leur bien-être.

Cependant, l'expansion du réseau de parcs nationaux du Canada dans les territories du Nord est relativement récente. Créé en 1922, le parc de Wood Buffalo qui est situé à cheval sur la frontière de l'Alberta et des Territories du Nord-Ouest était, jusqu'aux années 1970, le seul parc national placé au Nord du 60^{e} parallèle.

Par suite de l'augmentation des activités humaines dans les régions les plus éloignées de l'Arctique du Canada, il s'est avéré qu'il serait bon de placer certaines régions nordiques fragiles et particulières sur le plan de l'écologie, sous la protection du service des parcs d'Environnement Canada. C'est ainsi que furent créées, en 1972, les trois premières réserves de parcs nationaux du Nord, destinées à devenir officiellement des parcs nationaux une fois que seraient réglées les revendications territoriales des Autochtones. Il s'agissait des réserves de Kluane, dans le Sud-Ouest du Yukon, de Nahanni, le long de la rivière Nahanni-Sud, dans les Territories du Nord-Ouest et d'Auyuittuq sur la rive nord de l'île Baffin. Ensemble, ces trois réserves de parcs nationaux regroupent sur 50 000 kilomètres carrés environ, certaines régions du Canada parmi les plus belles et les plus intéressantes sur le plan biologique. Le parc national du Nord du Yukon a été créé par la suite sur le versant nord du Yukon, en conformité avec l'entente territoriale conclue en 1984 avec les Inuvialuit. Quant à l'Est, une réserve de parc national a été créée dans le Nord de l'île Ellesmere. Cette réserve d'une superficie totale de 39 500 kilomètres carrés est appelée à devenir le deuxième parc national en superficie et se trouve à moins de 1 000 kilomètres du pôle Nord.

Depuis 1980, le processus de sélection et de création de parcs dans le Nord est devenu plus complexe. Cependant, la volonté d'étendre le réseau des parcs dans le Nord est toujours très ferme. Désormais, les gouvernements territoriaux travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour élaborer les critères et les plans d'expansion des parcs. Les Autochtones du Nord jouent maintenant un rôle important dans l'étude des propositions de nouveaux parcs nationaux, par le truchement des négociations de revendications territoriales et dans le cadre des plans d'utilisation des sols. Les Autochtones du Nord se rendent compte de l'utilité des parcs pour préserver leur environnement et leur mode de vie traditionnel et comme source d'emploi et attrait pour le tourisme, une industrie dont ils reconnaissent tout le potentiel pour leur économie.

Parcs nationaux existants et proposés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, etc.

Parc existant ou réserves de parc

Parc proposé ou réserve de parc.

Contrairement à la situation qui prévaut dans la plupart des parcs du Sud du Canada, les Autochtones visés par les ententes territoriales ont le droit de continuer à chasser, pêcher et piéger dans les parcs et réserves du Nord, en vertu des dispositions des ententes et autres lois, tant que ces activités ne nuisent pas à l'épanouissement des populations animales.

D'autres parcs nationaux seront créés dès que de nouvelles ressources auront été identifiées, mais la création de ces nouveaux parcs est assujettie aux ententes conclues avec les Autochtones et fera l'objet de négociations avec les gouvernements territoriaux et de consultation du public. Quatre autres régions ont été sélectionnées en vue de l'expansion future d'un parc du Nord. Il s'agit du bras est du Grand Lac des Esclaves, du Nord de la région de Baffin et du détroit de Lancaster, de l'île Banks et des plaines de Old Crow qui viendront s'ajouter à l'actuel parc du nord du Yukon. À long terme, on envisage également la création d'un nouveau parc dans la baie Wager.

Finalement, le service des parcs espère transformer en parcs nationaux environ 5 p. 100 du territoire du Nord et préserver ainsi environ 200 000 kilomètres carrés pour les habitants du Nord, le tourisme et les générations canadiennes futures.

Parc Kluane. Photographie : gouvernement du Yukon

(ii) Parcs et lieux historiques nationaux

C'est en 1931 que le gouvernement fédéral a reconnu officiellement l'histoire du Nord en dévoilant à Dawson une plaque commémorant la découverte de l'or au Yukon. Les choses en sont restées là jusqu'à ce que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada recommande, en 1959, que l'importance historique de la ville de Dawson elle-même soit reconnue et qu'elle fasse partie d'un ensemble historique. Depuis, cet embryon de lieu historique du Klondike a englobé Dawson City, les champs aurifères des environs et, dans les années 1960, le bateau à vapeur S.S. Keno . Vers 1967, la Commission a recommandé la préservation d'un certain nombre de bâtiments pertinents, a fait des transports au Yukon un thème national et recommandé que le navire S.S. Klondike soit transformé, à Whitehorse, en centre d'interprétation. Plus récemment, on a proposé la création d'un parc historique national le long de la piste de Chilkoot, y compris la partie qui traverse le Yukon. Ce parc fera partie de la piste internationale de la ruée vers l'or qui commence à Skagway, en Alaska.

Des plaques ont été installées à plusieurs endroits des Territoires du Nord-Ouest pour commémorer des lieux, des personnes et des événements ayant une importance historique reconnue. Certaines de ces plaques se trouvent à Fort McPherson, à Fort Simpson, à côté d'un inusuk à Enukso Point; d'autres commémorent la découverte du Mackenzie, Sir John Franklin, Joseph B. Tyrell et la première année internationale polaire à Fort Conger et à Fort Rae. Les travaux vont bon train actuellement, avec la collaboration des gouvernements territoriaux, en vue de préserver les importants sites occupés autrefois dans le Nord par l'industrie de la pêche à la baleine.

(iii) Le réseau des rivières du patrimoine canadien

Le réseau des rivières du patrimoine canadien est un programme coopératif créé conjointement en 1984 par le gouvernement fédéral, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon et entériné, jusqu'à présent, par huit provinces. Les objectifs de ce programme sont de reconnaître, sur le plan national, l'importance de certaines rivières du Canada et d'assurer leur gestion à long terme afin de préserver leurs caratéristiques naturelles et historiques ainsi que leur potentiel sur le plan des loisirs.

Trois rivières du Nord font partie du réseau des rivières du patrimoine canadien. Le gouvernement fédéral et le Yukon ont proposé d'accorder le statut de rivière du patrimoine au tronçon de 30 milles du fleuve Yukon, tandis que la rivière Alsek (réserve du parc national de Kluane) au Yukon et la rivière Nahanni-Sud (réserve du parc national de Nahanni) dans les Territoires du Nord-Ouest, font d'ores et déjà partie du réseau. Par ailleurs, la rivière Nahanni-Sud a été reconnue internationalement et a reçu le statut de patrimoine mondial.

(iv) Le patrimoine archéologique

Notre patrimoine de l'Arctique est représenté en partie par le fonds archéologique, témoin concret des peuples qui ont habité le Canada depuis 20 000 ans.

La protection et la gestion de notre patrimoine archéologique du Nord prend de plus en plus d'importance à mesure que progresse le développement du Nord. Communications Canada partage les responsabilités dans ce domaine avec plusieurs autres organismes et conjointement avec d'autres ministères fédéraux tels que le MAINC, Environnement Canada et Transports Canada. Les gouvernements des territoires sont également des intervenants clés dans la gestion du patrimoine archéologique du Nord.

Il faut trouver dès à présent la meilleure façon de préserver et de gérer ce fonds archéologique du Nord de concert avec les divers intervenants et en respectant les intérêts des habitants du Nord. À cet égard, il importe de tenir compte du point de vue des Autochtones dans la présentation de l'héritage culturel. Aux diverses dispositions des lois qui visent la protection des ressources archéologiques viennent s'ajouter de nouvelles mesures destinées à améliorer les résultats.

Communications Canada administre l'Institut canadien de conservation qui met ses ressources et ses compétences au service d'établissements de protection du patrimoine du Nord tels que le Centre Prince-de-Galles de préservation du patrimoine du Nord, à Yellowknife. Par ailleurs, le Programme d'appui aux musées finance quelques petits musées régionaux et autres établissements du Nord, tandis que le Réseau canadien d'information sur le patrimoine offre son assistance aux établissements du Nord qui souhaitent consulter le catalogue automatisé des artefacts du Canada.

Les activités du Musée canadien des civilisations et du Musée national des sciences naturelles présentent un grand intérêt pour les Canadiens du Nord, étant donné que ces deux musées ont assemblé de vastes collections et poursuivent des recherches dans les domaines de l'ethnologie, de l'archéologie, de l'histoire de l'Arctique, de la biologie végétale et animale, de l'éthologie et de la paléontologie des vertébrés.

Assurer la sécurité du Nord

L'objectif premier de la politique canadienne en matière de sécurité est la recherche d'un climat international plus sain et plus stable qui soit propice à l'épanouissement de nos valeurs et de nos intérêts et ce, dans le contexte de la sécurité collective.

Le livre blanc sur la défense *Défis et engagements*, juin 1987.

La défense et la sécurité des vastes territoires nordiques du Canada représentent une tâche énorme mais absolument essentielle pour le contrôle et le développement du Nord. Le Canada s'engage à assumer cette responsabilité ainsi qu'à respecter, avec la collaboration de ses alliés, les objectifs de défense mutuelle fixés par l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) et le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Les Forces armées canadiennes doivent être capables de surveiller de manière efficace les zones relevant de la juridiction canadienne, de riposter et, si nécessaire, d'utiliser leur force de frappe.

Hélicoptère de la Garde côtière. Photographie : GTNO.

Poste du Réseau avancé d'alerte à Sagluk. Photographie : R. Pudden

La présence militaire canadienne dans le Nord remonte à 1898, lorsque les forces de campagne basées au Yukon furent dépêchées pour maintenir l'ordre pendant la ruée vers l'or du Klondike. Au fil des ans, les militaires ont participé à un certain nombre d'entreprises d'envergure qui ont eu un effet durable sur le Nord et ses habitants. En 1923, le Corps royal canadien des transmissions a érigé un réseau de communications à la grandeur du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, tandis que, de 1944 à 1957, l'Aviation royale canadienne a effectué, en collaboration avec les équipes au sol du corps royal du génie canadien, un recensement photographique aérien complet de toute la région. La construction, en 1942, de la route du Nord-Ouest/route de l'Alaska par l'armée canadienne et l'armée américaine a été un véritable événement d'une grande importance pour le développement du Yukon. C'est également pendant la Seconde Guerre mondiale qu'a eu lieu la construction du premier oléoduc du Nord (le pipeline Canol) reliant Norman Wells, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Whitehorse, au Yukon. Le premier brise-glace canadien capable de mener des opérations de longue durée dans l'Arctique fut le HMCS Labrador qui a effectué de nombreux relevés hydrographiques et d'autres recherches dans le milieu des années 1950; ce navire fut le premier brise-glace à franchir le passage du Nord-Ouest.

Les trois grands réseaux de radars construits au Canada au cours des années 1950 et vers le début des années 1960 avaient pour mission de donner l'alerte en cas d'attaque du Canada et des États-Unis par des bombardiers soviétiques. Un de ces réseaux de radars, la ligne d'Alerte avancée (DEW), comprend une chaîne de pistes d'atterrissage et d'installations de communication réparties dans l'extrême Arctique, le long du 70^{e} parallèle. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, le personnel du génie militaire a construit des ponts importants et entrepris la construction de pistes d'atterrissage dans de nombreuses régions des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Poste du système d'alerte du Nord.

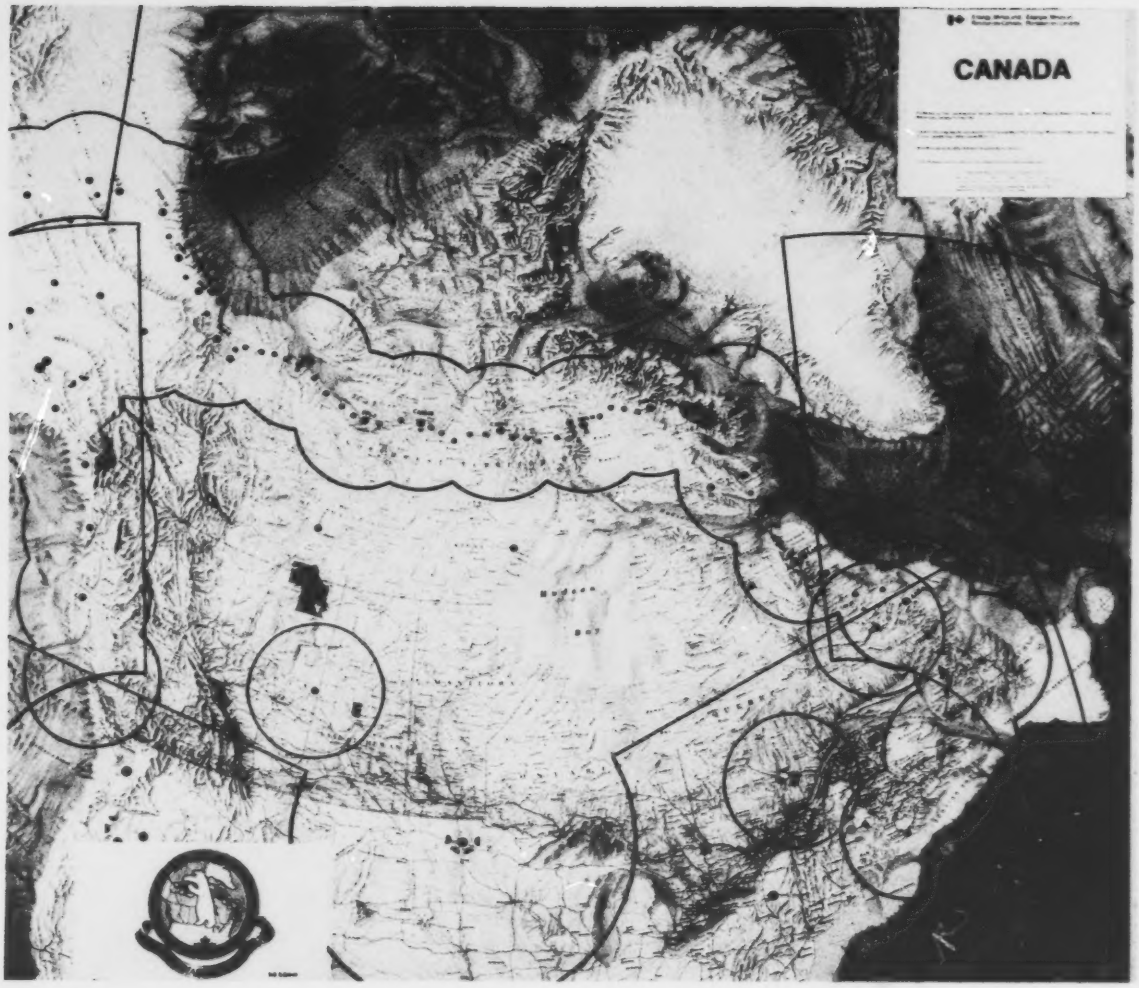

Poste du Réseau avancé d'alerte à Hall Beach. Photographie : sergent Smith/Forces armées canadiennes

Le livre blanc sur la défense présenté par le gouvernement fédéral en 1987 confirme que les militaires joueront un rôle de plus en plus important dans le Nord au cours des années à venir. Situé directement entre les deux superpuissances, le Nord canadien revêt une importance stratégique de plus en plus grande en raison des progrès réalisés par la technologie militaire. Le livre blanc de 1987 reconnaît l'importance stratégique accrue du Nord et propose un certain nombre d'initiatives destinées à augmenter considérablement les moyens militaires dans le Nord. Dans l'ensemble, ces initiatives se traduiront par une plus grande présence militaire et une augmentation des moyens dont disposent les Forces canadiennes pour répondre aux menaces à la sécurité canadienne.

Le *Quest*, navire auxiliaire de la Marine canadienne, employé pour les recherches océanographiques dans les eaux de l'Arctique. Photographie : caporal Kean/Forces armées canadiennes

Avion patrouilleur Aurora CP-140 à grand rayon d'action survolant l'Arctique. Photographie : Forces armées canadiennes

Le nerf des activités militaires dans le Nord est le quartier général de la région nord, situé à Yellowknife, dont un détachement se trouve à Whitehorse. Il a pour mission de s'acquitter des fonctions militaires régionales et fait office de principal point de contact du ministère de la Défense nationale (MDN) pour les autres organismes fédéraux de la région et pour les gouvernements territoriaux. C'est en 1990 que commenceront les travaux de construction d'installations nouvelles et plus perfectionnées, d'un coût de 8 millions de dollars, au quartier général de la région nord, à Yellownife.

L'Accord du NORAD conclu entre le Canada et les États-Unis est en vigueur depuis 1958. Les objectifs de cet accord sont de protéger l'espace aérien canadien et américain, de surveiller l'espace aérien afin de dissuader toute attaque de l'Amérique du Nord et de riposter, en cas d'attaque, avec les Forces armées des deux pays.

Dans le cadre du plan de modernisation de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, plan qui prévoit la modernisation du réseau d'alerte implanté sur le continent, le Canada et les États-Unis construisent un nouveau réseau de stations radars appelé Système d'alerte du Nord, qui doit remplacer le réseau d'alerte avancée devenu obsolète. Le tronçon canadien sera composé de 11 radars à longue portée et de 36 radars à courte portée, entièrement automatisés, qui seront construits dans l'Arctique canadien et sur la côte du Labrador. Cette initiative de modernisation comportera un autre volet distinct mais important qui consistera à construire des bases d'opérations avancées, qui seront des terrains d'aviation aménagés dans le Nord à l'intention des CF18 et autres avions d'interception affectés au NORAD. Ces bases d'opérations avancées se trouveront à Inuvik, Yellowknife, Rankin Inlet et Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à Kuujjuaq, au Québec. On procèdera donc à la modernisation des terrains d'aviation existant à ces endroits afin qu'ils puissent accueillir les intercepteurs du NORAD pendant les périodes de crise ou pour des exercises. La construction du système d'alerte du Nord et des cinq bases d'opérations avancées coûtera environ un milliard de dollars et aura d'importantes retombées économiques pour les entreprises et les habitants du Nord.

La marine canadienne joue également un rôle de premier plan dans la défense du Canada. Les avions à long rayon d'action Aurora CP 140 du Groupe aérien maritime quittent régulièrement les bases de Comox (C.-B.) et de Greenwood (N.-É.) pour effectuer des patrouilles dans le Nord (NORPAT). Ces avions anti-sous-marins, hautement perfectionnés ne se contentent pas d'affirmer la présence militaire canadienne dans le Nord et de veiller sur les territoires canadiens, ils servent également à recueillir toutes sortes de données sur les activités d'exploration, les mouvements de la glace et les troupeaux d'animaux sauvages. Les opérations de recherche et de sauvetage font également partie des missions importantes qui peuvent être confiées aux patrouilles NORPAT en cas d'urgence.

L'Arctique devenant une zone d'opération pour les sous-marins, la marine canadienne doit être en mesure de connaître les allées et venues des sous-marins sous la glace de l'Arctique afin de riposter à toute intrusion hostile ou potentiellement hostile. La sécurité et le contrôle maritimes dans l'Arctique constituent donc des préoccupations additionnelles à ne pas perdre de vue. Un réseau de sonars fixes installés dans l'Arctique canadien permettra d'améliorer la surveillance sous-marine. Ce réseau, qui sera en place vers le milieu des années 1990, emploiera des hydrophones acoustiques installés à des endroits stratégiques sur les fonds marins pour détecter les sons produits dans les eaux de l'Arctique par les moteurs des sous-marins ou les ondes de déplacement.

L'armée canadienne organise régulièrement dans le Nord, depuis ses bases du Sud, des exercices à plus ou moins grande échelle. D'autre part, l'armée dispose d'une force spéciale chargée spécifiquement des opérations dans le Nord. Cette force combinée de 3 000 personnes, qui comprend le Régiment aéroporté canadien, effectue chaque année, au nord du 60e parallèle, un exercice auquel participent des avions de chasse et de transport ainsi que des hélicoptères du Commandement aérien.

Le MDN a annoncé son intention de créer un centre d'entraînement aux conditions nordiques pour préparer les militaires à des interventions maritimes, terrestres et aériennes dans l'Arctique. Le MDN étudie actuellement la possibilité d'implanter ce centre à Nanisivik, dans le Nord de l'île Baffin. Ce centre qui pourrait ouvrir vers 1995 compenserait partiellement le ralentissement économique que connaîtrait la région en raison de la fermeture probable de la mine Nanisivik, à la même époque.

Élèves officiers du Camp Whitehorse, au Yukon, apprenant la survie en eau froide.

La Garde côtière déchargeant un brise-glace à Coral Harbour. Photographie : G. Fries

Soldats du Régiment aéroporté du Canada atterrissant près de Cape Dyer, durant l'exercice Lightning Strike, en 1987. Photographie : caporal Rumph/Forces armées canadiennes

La participation des habitants du Nord

Les Canadian Rangers, recrutés principalement parmi les Indiens, les Métis et les Inuit, constituent un élément important de la présence militaire canadienne dans le Nord et une facette unique de la Réserve.

Les Rangers patrouillent dans deux régions du Canada : le Nord et la région de l'Atlantique. Le groupe du Nord compte environ 700 Rangers répartis en 38 patrouilles oeuvrant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions septentrionales du Manitoba et du Québec. Les Rangers sont la preuve visible de la présence du Canada dans les régions peu peuplées du Nord, les zones côtières et isolées du Canada où les unités régulières des forces canadiennes ne peuvent, ni de manière pratique, ni de manière économique, affirmer une présence permanente. Le principal rôle des Rangers est de signaler toute activité suspecte ou inhabituelle et de recueillir des informations sur leurs zones locales, afin de renseigner les autres éléments des Forces canadiennes. Ils servent également de guide aux unités des Forces canadiennes et leur enseignent les techniques de survie. Les cinq prochaines années verront l'expansion du groupe du Nord qui comptera environ 1 000 personnes.

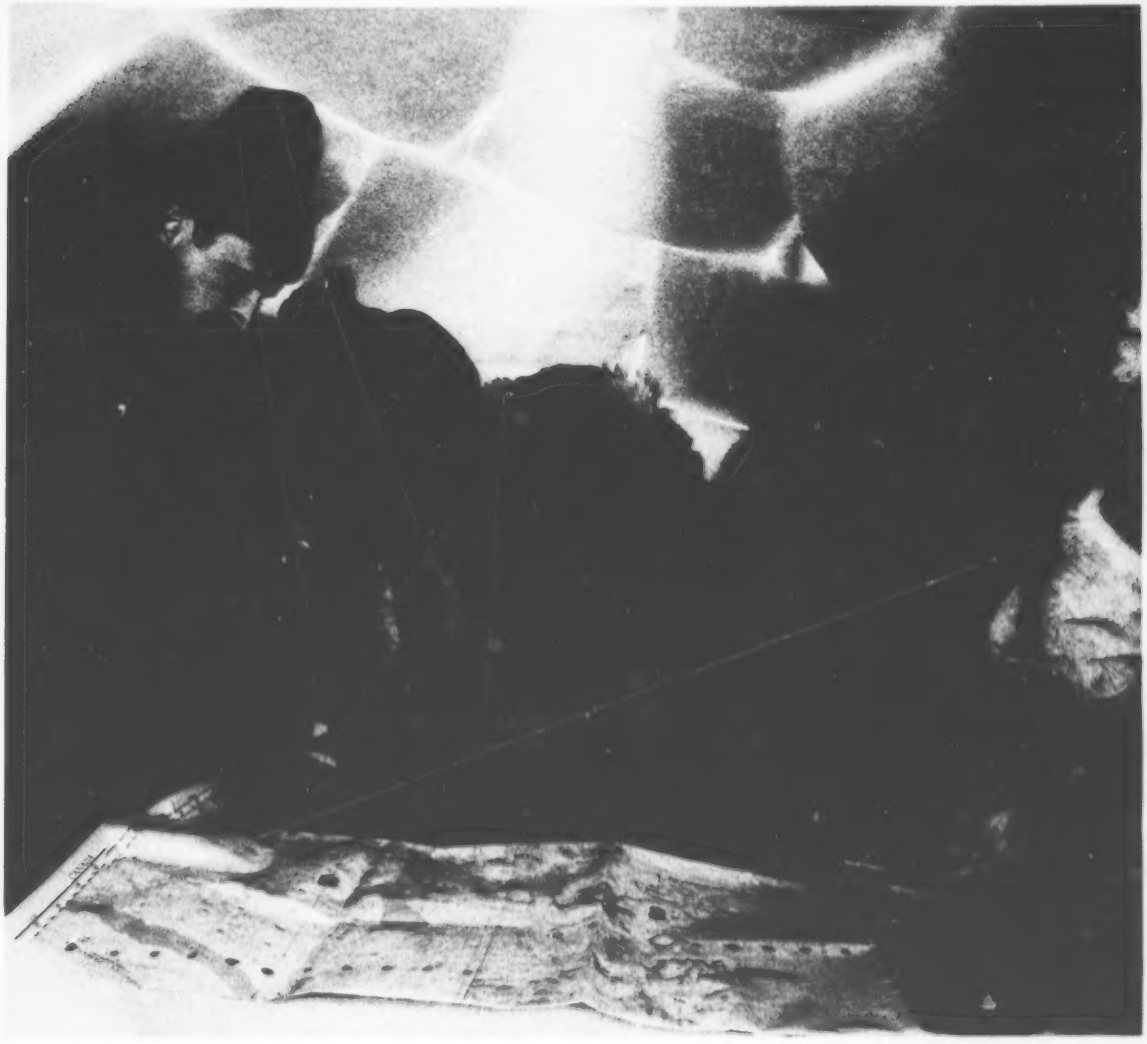

Patrouille d'éclaireurs recevant des instructions à l'intérieur d'un iglou au cours d'un exercice près de Pangnirtung, T. N.-O., en 1987. Photographie : sergent T. Smith/Forces armées canadiennes

Par ailleurs, le MDN offre ou prévoit offrir plusieurs programmes proposant une formation et des emplois aux habitants du Nord. Le programme d'enrôlement des Autochtones est destiné tout spécialement aux Autochtones compétents qui ont été élevés dans le Nord et qui y vivent. Il a pour objectif de diffuser des renseignements sur les débouchés qu'offrent les forces canadiennes et d'aider les candidats à effectuer l'adaptation culturelle nécessaire.

Les projets militaires tels que le Système d'alerte du Nord et le Centre d'entraînement aux conditions nordiques présentent un important potentiel de création d'emplois liés au fonctionnement et à l'entretien des installations. Les habitants du Nord ayant les compétences nécessaires bénéficieront d'une attention spéciale et les candidats pourront suivre des programmes de formation destinés à les préparer à différents types d'emplois.

Le mouvement des cadets que dirigent les Forces canadiennes, par l'entremise de ses commandements régionaux, est également actif au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces cadets, qui sont au total 600, reçoivent une formation qui porte sur les aptitudes pour le commandement et les sports de plein air tels que le pilotage, le vol à voile, l'alpinisme et le parachutisme.

Conformément à ses politiques, le MDN consulte les chefs autochtones et les collectivités locales avant d'entreprendre ses activités militaires et leur demande des suggestions pour minimiser les effets secondaires susceptibles d'entraîner des perturbations. Le ministère de la Défense effectue également des études environnementales très rigoureuses, nécessaires pour protéger l'environnement et l'habitat naturel. Le ministère veille également à ce que les habitants du Nord bénéficient pleinement des retombées économiques des activités militaires.

Le Canada doit augmenter sa présence militaire dans le Nord en raison de l'importance stratégique accrue que revêt cette région du pays et de la nécessité de surveiller de manière efficace les terres, les eaux et l'espace aérien de l'Arctique. Cette affirmation de la présence militaire se traduit par une plus grande sécurité pour l'ensemble des Canadiens et par d'importantes retombées économiques pour les habitants du Nord.

Le transport des marchandises et des personnes

Dans un monde où les traîneaux à chiens et les avions à réaction sont des modes de transport acceptés, le déplacement des personnes et des marchandises n'est pas une affaire ordinaire.

M. Giuliane dans la revue North/Nord, janvier 1983.

Un peu plus de 75 000 personnes réparties dans quelque 100 collectivités et campements éparpillés dans une région de plus de 3,4 millions de kilomètres carrés : telle est la réalité du Nord. Le réseau de transport moderne et efficace dont il faut disposer pour accroître le développement économique du Nord et répondre aux besoins sociaux et politiques et ses habitants doit se plier à cette réalité.

Le Yukon et la région sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest possèdent actuellement une infrastructure routière qui relève essentiellement de la responsabilité des deux gouvernements territoriaux. Il est également question de transférer aux gouvernements territoriaux la responsabilité de la construction des nouvelles routes et de l'infrastructure des transports.

Les possibilités d'agrandissement du réseau routier se heurtent aux obstacles de taille que sont la distance, les coûts et le milieu physique. La seule route qui va du sud à la proximité de la côte de l'Arctique est la route de Dempster. Elle part des environs de Dawson, au Yukon, traverse les Territoires du Nord-Ouest et se termine à Inuvik. Une autre route, de glace celle-ci, praticable de la fin du mois d'octobre au mois de mai, relie Inuvik à Tuktoyaktuk, sur la côte de l'Arctique. D'autres routes d'hiver sont utilisées pour l'approvisionnement de collectivités éloignées comme Fort Norman, Rae Lakes, ainsi que des établissements miniers comme celui de Lupin.

Route Dempster. Photographie : gouvernement du Yukon

La planification routière du Nord est un processus complexe. L'expansion du réseau routier sera lente, étant donné que la planification peut facilement nécessiter cinq années, exiger des études environnementales, sociales, économiques et techniques dans une approche pluridisciplinaire, ainsi qu'une participation importante des groupes et organisations intéressés, tandis que les coûts sont constamment à la hausse. Par ailleurs, il faut comparer les projets de construction routière avec les autres infrastructures de transport et les adapter aux prévisions de croissance régionale. Ce processus de planification doit aborder les besoins en matière de transport selon une approche globale. Ainsi, lorsqu'on étudie les différents modes de transport utilisables dans l'Arctique, il faut tenir compte des komatiks, des kayaks, des motoneiges, des véhicules tout-terrain et des véhicules sur coussin d'air.

Le réseau ferroviaire n'est pas très développé dans le Nord, mais il s'étend néanmoins jusqu'à Hay River et Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest (ligne du Grand lac des Esclaves) et jusqu'à Whitehorse, au Yukon (ligne de la Whitepass and Yukon). Ce chemin de fer historique du Yukon est une voie ferrée étroite qui sert depuis de nombreuses années à transporter aussi bien le minerai que les touristes entre Whitehorse, au Yukon, et la rive du Pacifique à Skagway, en Alaska.

En plus des transports terrestres, les voies aériennes et maritimes permettent de desservir les collectivités du Nord et de faciliter les travaux de mise en valeur des ressources.

Déménagement de l'équipement et du campement depuis la rivière Hay jusqu'à la mer de Beaufort. Photographie : Northern Transportation Co.

Quai sur le lac Schwatka, Yukon. Photographie : gouvernement du Yukon

Déchargement du *Lady Franklin* à Iqaluit

Traversier dans les Territoires du Nord-Ouest. Photographie : GTNO.

Traversier sur la rivière Mackenzie. Photographie : Bruce Sekulich/GTNO.

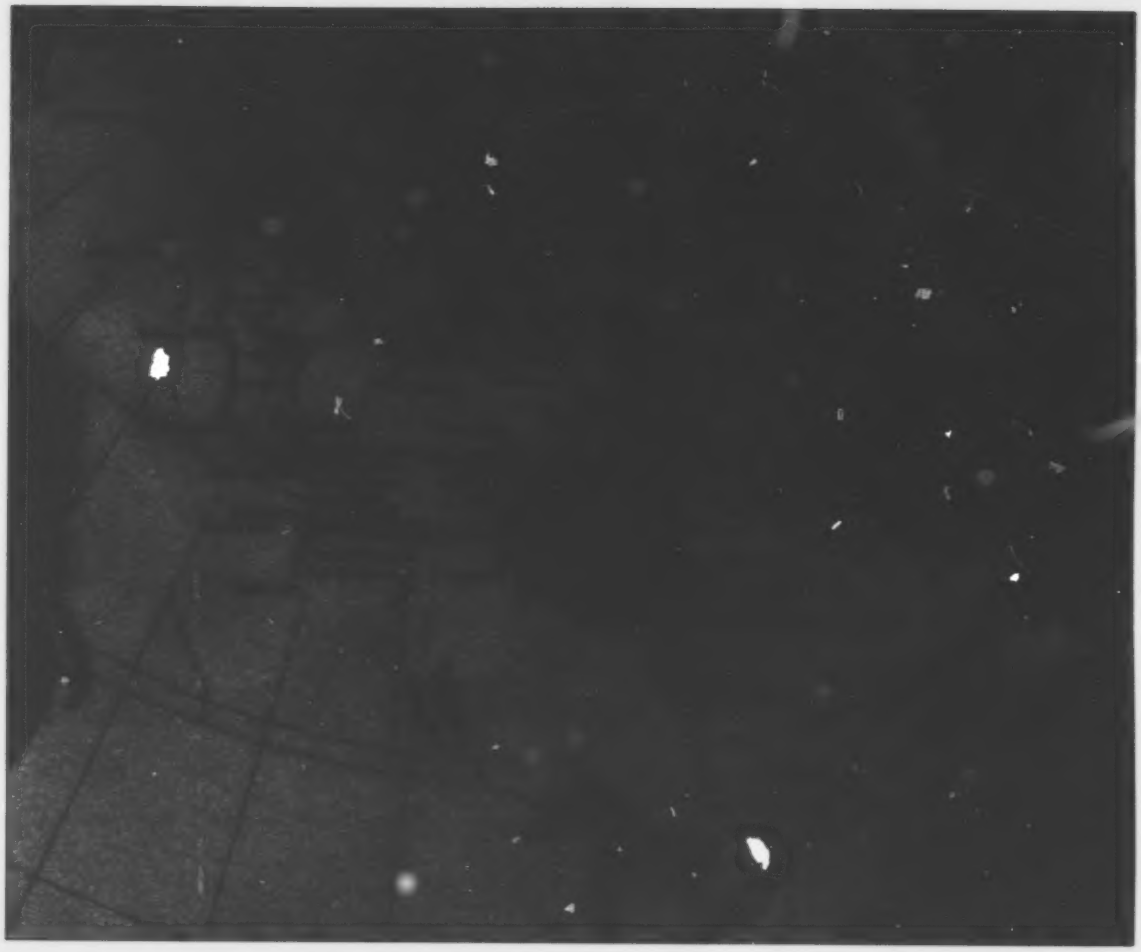

Brise-glace de type 1200, le *Henry Larsen* de la Garde côtière

Le maintien de la navigabilité

C'est à la Garde côtière canadienne, organisme de Transports Canada, qu'il incombe en premier lieu d'assurer l'entretien des voies de navigation dans l'Arctique.

Pendant la saison de navigation, sept brise-glace des flottes de l'Est et de l'Ouest de la Garde côtière parcourent des milliers de kilomètres dans l'Arctique. Leur mission principale consiste à frayer le chemin des navires commerciaux, afin de rendre possible les services de transport dont ont besoin les expéditeurs du secteur privé et les ministères fédéraux. Ces services de transport permettent d'approvisionner les collectivités éloignées du Nord, aussi loin que l'île Ellesmere, et d'accorder un appui aux entreprises commerciales telles que les exploitations minières Polaris et Nanisivik et les puits de pétrole du projet Bent Horn.

Brise-glace Polar 8 proposé par la Garde côtière.

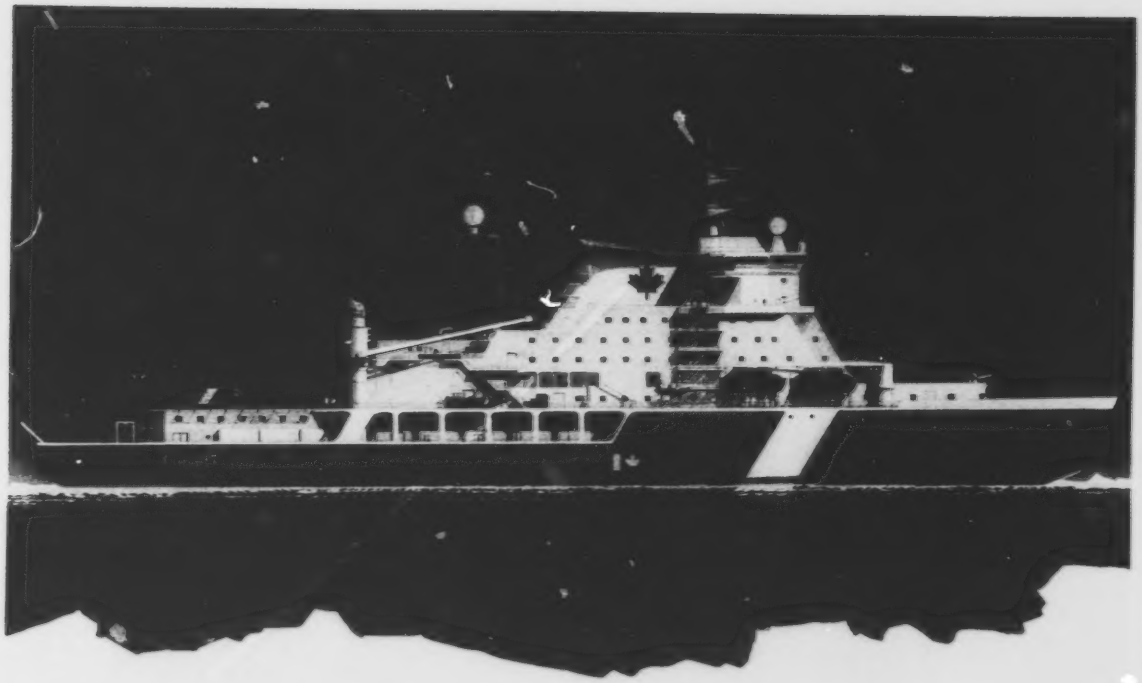

Cependant, les brise-glace de la Garde côtière exécutent toute une gamme d'autres fonctions. À l'aide d'hélicoptères, la Garde côtière peut, si nécessaire, jouer un rôle clé dans les opérations de recherche et de sauvetage. Elle se trouve également au premier rang pour faire face au déversement accidentel de pétrole ou autres catastrophes écologiques. D'autre part, la Garde côtière exerce certaines responsabilités relativement à l'intrusion de navires étrangers dans les eaux de l'Arctique canadien. Elle est chargée d'administrer la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques , qui définit les zones de sécurité pour la navigation dans l'Arctique ainsi que les normes et procédures que doivent respecter les navires. La Garde côtière assure, dans l'ensemble du Nord, un service de communication maritime mobile composé de 15 stations qui fournissent des renseignements sur la météorologie et les conditions de la glace et du courant.

Transports Canada effectue ses propres recherches en vue d'améliorer la qualité de ses opérations dans l'Arctique, qu'il s'agisse de la technologie des brise-glace, de la navigation, de la prévention de la pollution, etc. Pour les prévisions concernant l'état des glaces, Transports Canada bénéficie de l'aide du Service de l'environnement atmosphérique. Les navires de Transports Canada servent également de base d'opération pour le personnel et l'équipement scientifique des programmes menés dans le Nord par d'autres ministères du gouvernement.

Un brise-glace de classe mondiale

Le gouvernement a décidé, pour assurer la navigabilité des eaux du Nord, en réponse aux demandes de plus en plus pressantes du secteur privé et pour renforcer la présence canadienne dans les eaux de l'archipel de l'Arctique, de construire le plus grand brise-glace du monde, un navire de classe arctique 8 destiné à servir exclusivement dans les eaux du Nord du Canada.

Ce navire, d'une longueur totale de 167 mètres et équipé de trois hélicoptères, sera en mesure de naviguer pendant toute l'année dans l'Arctique. Ses moteurs seront capables de le propulser à une vitesse régulière de trois noeuds à travers des glaces de 2,4 mètres d'épaisseur. Ce brise-glace permettra l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux dans l'archipel et rendra possibles les recherches scientifiques et la navigation maritime en toute sécurité, peu importe la saison.

Ce navire d'une valeur de 350 millions de dollars, doté des derniers perfectionnements techniques, entrera probablement en service au milieu des années 90.

Le réseau aérien de l'Arctique

On dit parfois que l'histoire moderne du Nord canadien se divise en deux périodes : avant et après l'avènement de l'aviation. Il ne fait aucun doute que les transports aériens ont eu une importance considérable sur le développement du Nord.

C'est en 1921 qu'eut lieu le premier vol canadien connu au nord du 60e parallèle. Par la suite, le transport aérien dans l'Arctique s'est développé rapidement, en raison de la découverte de pétrole et de la nécessité de rechercher toujours plus loin et toujours plus en profondeur cette précieuse substance. De nos jours, le réseau aérien du Nord du Canada est un élément vital sur le plan économique, social et culturel. Pour les habitants des collectivités de l'Arctique, l'avion est l'équivalent de l'autobus, du train ou de la voiture pour les Canadiens du Sud.

À la fin des années 70, le gouvernement fédéral a lancé un programme de 80 millions de dollars pour l'amélioration des aéroports du Nord, la construction ou la reconstruction des installations dans quelque 40 collectivités ayant une population permanente de 150 à 900 habitants. Transports Canada consacre chaque année environ 16 millions de dollars pour l'entretien et le fonctionnement des installations aéroportuaires du Nord. Actuellement, les gouvernements territoriaux reçoivent du financement de Transports Canada pour assurer l'entretien de10 aéroports au Yukon et de 34 dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Ministère pourvoit au fonctionnement de 19 aéroports, dont il est propriétaire, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les dépenses annuelles consacrées par Transports Canada à la construction de nouveaux aéroports ont augmenté en flèche dans les années 80 et se chiffraient à environ 50 millions de dollars en 1986-1987.

L'aéroport de Whitehorse. Photographie : gouvernement du Yukon

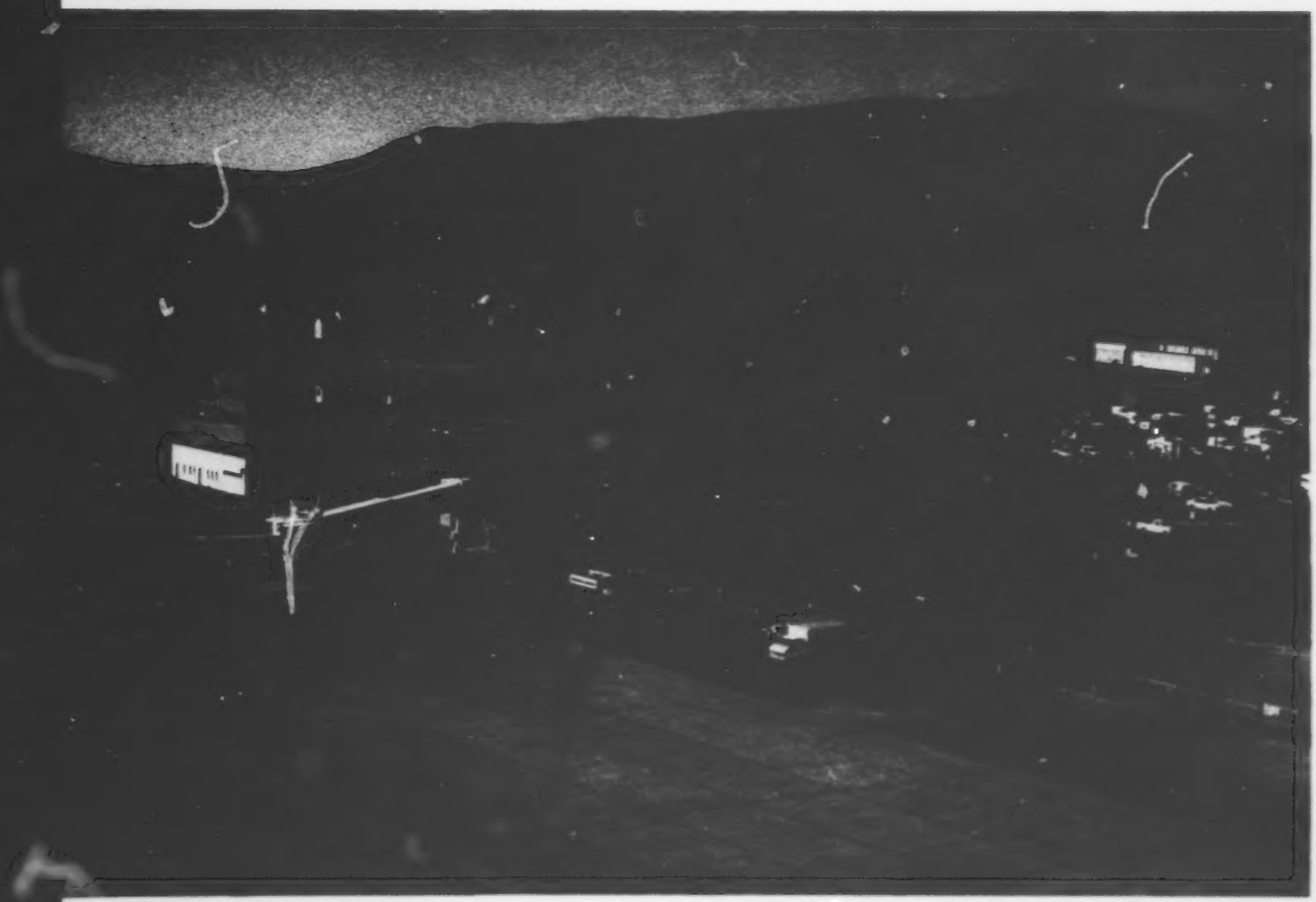

Aéroports dans l'Arctique.

régionaux △
nationaux ▲
locaux ●

Aérogare de Hall Beach. Photographie : P. Wield

Parmi les grandes réalisations récentes, mentionnons le nouvel aérogare d'Iqaluit, ouvert à la fin de 1987, les nouvelles installations aéroportuaires de Whitehorse et les grands travaux de modernisation des installations de l'aéroport de Yellowknife qui doivent être achevés en 1990. La planification de nouveaux aéroports dans l'Arctique nécessite des consultations poussées avec les gouvernements des Territoires, les conseils communautaires et les transporteurs aériens locaux.

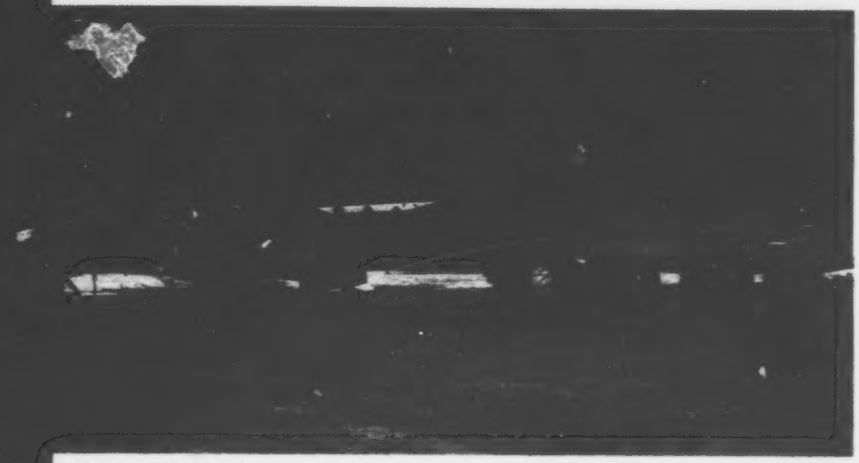

Hawker Sidley 748 à
Coral Habour.
Photographie : P. Wield

Aérogare de Baker Lake.
Photographie : P. Wield

La nouvelle *Loi nationale sur les transports* du gouvernement fédéral, entrée en vigueur en janvier 1988, reconnaît les besoins spéciaux des collectivités éloignées du Nord. Elle autorise en particulier, en raison de l'absence de concurrence de la part des autres modes de transport, une plus grande réglementation du point de vue économique si l'intérêt du public du Nord le justifie. Cependant, les nouvelles modalités d'attribution des licences aux transporteurs aériens sont plus souples et facilitent de manière générale la création de nouveaux services aériens dans le Nord. La Loi propose également un nouveau régime de réglementation des prix destiné à protéger les consommateurs de toute augmentation injuste des tarifs lorsque la concurrence est pratiquement inexistante, et prévoit la possibilité de déposer une plainte à l'Office national des transports du Canada.

La nouvelle loi porte également sur les activités maritimes sur le fleuve Mackenzie et dans l'Arctique de l'Ouest. Les services proposés sont examinés en fonction de l'offre et de la demande, de l'appui de l'expéditeur et de la capacité du transporteur. La loi prévoit aussi un processus de règlement des litiges et un mécanisme d'appel.

Un Twin Otter à l'île Bathurst.
Photographie : S.D. MacDonald

Les communications dans le Nord

«En tant que nation, le Canada représente le triomphe des communications sur l'espace.» (Traduction)

Neil Compton dans *Social purpose for Canada*, 1961, p. 70.

En raison de l'étendue de son territoire et de la dispersion de sa population, le Nord constitue un véritable défi, autant pour les communications que pour les transports. Et pourtant, dans le Nord, comme dans toute société, les habitants ont besoin, pour s'exprimer, de liens de communication entre eux et avec le monde extérieur.

Depuis trente ans, le Service du Nord de CBC-Radio-Canada est un instrument important qui permet de répondre à ce besoin en mettant la radio et, plus récemment, la télévision, à la portée des habitants des quatre coins du Nord canadien. Le Service du Nord a débuté à l'automne 1958, lorsqu'il a pris en charge plusieurs stations de radio communautaires créées par le Corps royal canadien des transmissions. Ces stations se trouvaient à Whitehorse, à Yellowknife et à Dawson. Depuis cette époque, le réseau radiophonique du Service du Nord de CBC-Radio-Canada s'est considérablement étendu.

Aujourd'hui, les habitants du Nord peuvent capter les émissions régionales de radio et de télévision diffusées en anglais et dans six langues autochtones, ainsi que les émissions de nouvelles et d'informations de CBC-Radio-Canada. Il y a des centres de production du Service du Nord à Whitehorse, Inuvik, Yellowknife, Rankin Inlet et Iqaluit, ainsi que des petites succursales radiophoniques à Ottawa et à Kuujjuaq, au Québec.

L'avènement de la télévision est relativement récent dans le Nord du Canada. C'est en 1967 que CBC-Radio-Canada a lancé son plan de diffusion dans les régions éloignées, qui consistait à expédier dans 14 collectivités du Nord des émissions enregistrées dans le Sud, qui étaient rediffusées pendant quatre heures chaque jour.

Depuis 1973, le premier satellite Anik diffuse l'ensemble des émissions de télévision offertes par le réseau CBC-Radio-Canada aux collectivités du Nord ayant au moins 500 habitants. Le Parlement avait voté des crédits spéciaux pour permettre l'installation de 57 émetteurs de télévision de CBC-Radio-Canada dans les plus petites localités.

En 1973, l'unité de production du Service du Nord de CBC-Radio-Canada à Montréal lança une émission de cinq minutes en inuktitut destinée à l'Arctique de l'Est. Un programme analogue fut produit en anglais avec des animateurs dénés.

Au fil des ans, le Service du Nord a élaboré des émissions de télévision tout à fait particulières. L'émission d'actualité «Focus North» est une émission hebdomadaire qui propose une analyse approfondie des questions et événements importants qui touchent le Nord. Elle est produite en anglais, à Yellowknife. «Aqsarniit», émission qui présente les opinions et la vie quotidienne des Inuit du Canada, est produite en inuktitut à Iqaluit. La série d'émissions «Denendeh K'e», d'une durée totale de 13 demi-heures, est consacrée à la culture, aux valeurs et au mode de vie traditionnel des Dénés et des Indiens du Nord du Canada. Ces émissions sont produites à Yellowknife et présentées dans trois langues.

Avec un effectif de 160 personnes et plus de 100 stations de radio et de télévision dispersées d'un bout à l'autre du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, le Service du Nord de CBC-Radio-Canada constitue un lien vital qui permet aux habitants du Nord de se forger une certaine unité, malgré les grandes distances qui les séparent.

Aux émissions du Service du Nord de CBC-Radio-Canada viennent s'ajouter les émissions en langue autochtone diffusées à la radio et à la télévision dans le Nord par le Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion (PAANR). Ce programme administré par le Secrétariat d'État accorde des subventions à l'Inuit Broadcasting Corporation et à environ 13 sociétés de communication autochtones qui ont beaucoup contribué à l'avancement de la culture et des communications du Nord grâce à la présentation d'émissions autochtones de radio et de télévision.

Antenne parabolique de Rankin.
Photographie : GTNO.

Sociétés de communications autochtones et répertoire de la diffusion
(Au total, environ 40, 000. Autochtones écoutent ces émissions).

SCI
- 3 600 Inuvialuit
- langues: inuvialuktun (3 dialectes)

NNB,Y
- 2 925 Indiens au Yukon
- langues: han, tlingit, kaska, tutchone.

NCS
- 13 000 Dénés et Métis
- langues: chipewyan, flanc-de-chien, loucheux, esclave nord et sud, cri.

SIT
- 20 000 Inuit
- langue : Inuktitut

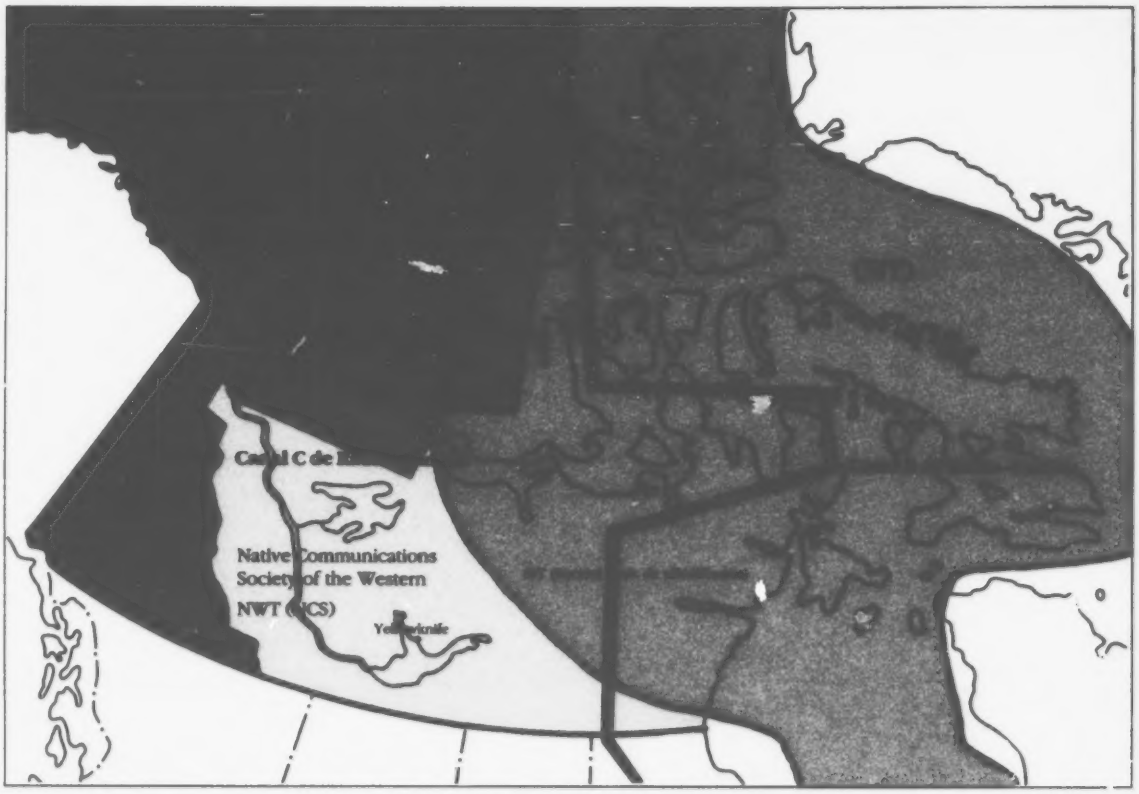

(Répertoire de la diffusion chez les autochtones du Nord)

Cependant, récemment encore, bon nombre de localités du Nord ne pouvaient capter ces émissions, faute d'installations de diffusion appropriées. Le gouvernement fédéral a annoncé son intention, dans la nouvelle politique et le projet de loi sur la radiodiffusion qu'il a déposés en 1988, d'aider à la mise en place des services de télévision et de radio dans les collectivités du Nord. Pour répondre à ce besoin exprimé par les radiodiffuseurs autochtones du Nord, Communications Canada doit fournir 10 millions de dollars pour contribuer au paiement d'un réseau de diffusion par satellite (répéteur spécialisé). Ce réseau permettrait d'améliorer l'accès aux émissions autochtones produites par l'entremise du PAANR et aux émissions produites spécifiquement pour les auditeurs et téléspectateurs du Nord, y compris certaines émissions du Service du Nord de CBC-Radio-Canada et des gouvernements territoriaux.

Le satellite des services mobiles MSAT

Dans un pays aussi vaste que le Canada, caractérisé par une population très clairsemée et comptant de nombreuses localités éloignées et isolées, les communications sont très importantes... et parfois très difficiles.

Le satellite des services mobiles MSAT est un nouveau système de communication mis au point par Communications Canada qui offrira à tous les Canadiens un service radiotéléphonique mobile bidirectionnel, par l'intermédiaire d'un satellite relais. Ce nouveau système a été conçu pour surmonter les difficultés de communication du public et du gouvernement dans les régions isolées où la densité de la population est faible. Grâce à ce système, il suffira d'utiliser des terminaux relativement peu coûteux pour transmettre des messages vocaux ou des données à n'importe quel endroit du pays. Le programme MSAT sera particulièrement utile aux personnes qui résident dans des régions du Nord trop éloignées pour pouvoir bénéficier des services de téléphone public. Le satellite de communication maintiendra un «lien vivant» entre le monde extérieur et les foyers, les camps et les chantiers éloignés du Nord.

Quant aux habitants du Nord, ils peuvent s'attendre aux retombées positives suivantes sur le plan social : amélioration des services de communication mobiles dans le Nord; amélioration de la sécurité au travail, de l'application de la loi et des services médicaux d'urgence; plus grande facilité pour les opérations de recherche et de sauvetage et d'aide en cas de sinistre; et protection des ressources naturelles et de l'environnement. D'autre part, le programme MSAT ouvre de nouveaux débouchés commerciaux pour les industries et services canadiens dans le Nord, puisque ce nouveau système de transmission des messages vocaux et des données permettra de satisfaire bon nombre des besoins des usagers commerciaux. Il favorisera l'éclosion de nouveaux marchés intérieurs et d'exportation pour les biens et services dont le Nord est acquéreur et producteur.

Les technologies de l'information

Le document de travail intitulé «Les communications au 21e siècle», publié par Communications Canada en 1987, traite du changement profond qui a affecté les assises de la vie économique et sociale du Canada, entre autres la nouvelle infrastructure des communications qui s'avère aussi importante à notre ère de l'information que l'ont été autrefois les rivières, le chemin de fer et les routes.

Poste de Radio-Canada à Rankin. Photographie : T. MacIntosh/GTNO.

L'application de la nouvelle technologie des communications s'avérera d'un intérêt particulier pour les Canadiens du Nord, surtout dans le domaine du télé-enseignement et des soins médicaux à distance. Le Canada est un pionnier dans l'utilisation de la nouvelle technologie dans plusieurs secteurs des soins de santé. L'utilisation de l'électronique dans la prestation des soins de santé, y compris les examens médicaux à distance, la télésurveillance et le télédiagnostic des malades, devient chose courante dans certaines parties du Canada. En effet, une des principales sociétés de télécommunications affirme que l'infrastructure qu'elle possède actuellement est assez perfectionnée pour permettre à un médecin de Vancouver d'écouter les battements du coeur d'un malade à Whitehorse, sans être gêné par les interférences statiques. Les applications de la technologie de l'information à la prestation des soins de santé à distance sont particulièrement importantes pour les habitants du Nord, région du Canada où la prestation de services de santé de qualité uniforme pour tous les Canadiens représente un défi de tous les instants, en raison de l'environnement et de la faible densité de la population.

C'est par nécessité, comme dans le cas des soins de santé, que le Canada est devenu l'un des chefs de file reconnus en matière de télé-enseignement et d'émissions éducatives. En effet, le Canada a acquis son expertise dans ce domaine à cause de la dispersion de sa population dans la moitié supérieure de notre continent. On a récemment demandé au Canada de diriger la mise sur pied de centres de télé-enseignement et de services de télévision éducative destinés aux pays membres du Commonwealth et de la Francophonie.

L'application de la technologie de l'information pour la prestation des services d'enseignement, de formation, de santé et autres services sociaux aux habitants du Nord sera un des principaux défis de la stratégie de technologie de l'information qu'applique Communications Canada de concert avec le gouvernement du Canada. Notre compétence dans ce domaine peut aussi servir aux populations circumpolaires en général.

Vers une coopération circum-polaire

«Pendant si longtemps, nous avons négligé le seul réseau international régional auquel nous appartenons vraiment, qui est le réseau circumpolaire... L'Arctique... est la seule région où nous sommes une grande puissance géographique.»

Paul Painchaud, de l'Université Laval, dans le rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada, juin 1986, p. 127.

Le gouvernement canadien a entrepris, en 1985, pour la première fois depuis près de deux décennies, une étude complète de sa politique extérieure. Il s'agissait d'une étude très vaste au cours de laquelle les Canadiens de toutes les régions du pays ont été invités à présenter leur point de vue devant un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes.

Un des résultats les plus frappants de cette étude a été de révéler l'importance qu'accordait la population à tout ce qui touche le Nord. Cet intérêt pour le Nord faisait écho à la redéfinition des priorités du gouvernement en matière de politique étrangère qui, depuis 1980, avait pris une orientation nordique plus affirmée et mieux définie.

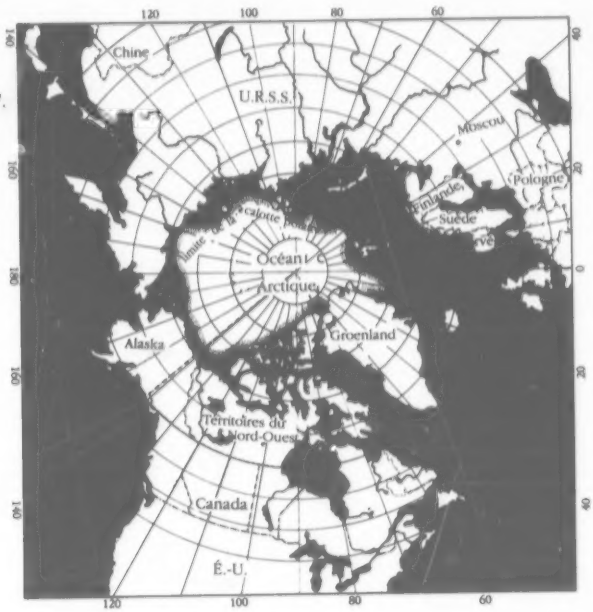

Cette réorientation s'est traduite, en partie, par une reconnaissance plus grande de l'importance stratégique du Nord relativement aux engagements de défense du Canada sur son territoire, sur le continent américain et au sein de l'OTAN. Elle découle de la détermination du Canada d'affirmer clairement et de défendre sa souveraineté sur les terres et les eaux du Nord. Elle est, par ailleurs, la juste reconnaissance du rôle marquant qu'a joué le Canada dans la communauté circumpolaire. Enfin, cette ouverture vers le Nord tient aussi au fait que le Canada a pris de plus en plus conscience des avantages qu'il a à entretenir des liens plus étroits avec les autres nations de l'Arctique en ce qui a trait, entre autres, au contrôle de l'environnement, aux études scientifiques, aux affaires autochtones et aux communications.

Au mois de décembre 1986, le gouvernement a répondu au rapport du Comité mixte spécial en annonçant les principes de la nouvelle dimension nordique qu'il avait l'intention de donner à la politique extérieure du Canada. Ces principes étaient les suivants : modernisation des installations de défense dans le Nord; affirmation de la souveraineté canadienne; promotion d'une meilleure coopération circumpolaire; préparation à l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest, tout en prenant en compte la nécessité de protéger l'environnement et les intérêts des habitants du Nord. L'annonce de ces principes a été suivie immédiatement d'initiatives spécifiques qui attestent l'intérêt national que l'Arctique représente pour le Canada.

La question de la souveraineté du Canada sur les eaux du Nord a pris de l'importance en 1985, lorsque le brise-glace Polar Sea de la Garde côtière américaine a franchi le passage du Nord-Ouest. En effet, même si le brise-glace américain a bénéficié de la coopération et de la participation canadiennes au cours de son voyage, les États-Unis n'avaient pas demandé la permission au Canada avant d'entreprendre un tel voyage. Les États-Unis prétendent que le passage du Nord-Ouest est un détroit international et que, par conséquent, tous les navires du monde ont le droit de l'emprunter. Le Canada rejette cette interprétation. Suite au voyage du Polar Sea , le Canada a délimité clairement le périmètre extérieur des îles de l'Arctique, confirmant ainsi que le passage du Nord-Ouest est un détroit «intérieur».

Frontières du Canada dans l'Arctique 1970-1987

▾▾▾ Zone de pêche exclusive de 200 milles marins (1977)

●●● Zone de la prévention de la pollution des eaux arctiques (100 milles marins-1970)

~~~ Mer territoriale (eaux) de 12 milles marins (1970)

—— Lignes de Base Droit (1987)

(Les eaux du côté de la terre des lignes de base droits sont les eaux intérieures du Canada.)

En janvier 1988, les deux pays sont parvenus à un accord en vertu duquel les États-Unis ont accepté de demander l'autorisation préalable du Canada chaque fois qu'un brise-glace appartenant au gouvernement américain ou utilisé par lui aura l'intention d'emprunter les eaux de l'archipel de l'Arctique canadien. Il est aussi convenu que tous les navires commerciaux battant pavillon américain doivent respecter les normes de contrôle de la pollution et les autres dispositions de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et de toute autre loi et règlement y afférent. Cet accord est tout à fait conforme à l'exercice de la souveraineté canadienne et offre une approche pratique et coopérative de la question, sans pour autant affaiblir la position juridique du Canada. Toutefois, l'accord n'a pas réglé le litige qui oppose le Canada aux États-Unis relativement au statut des eaux de l'Arctique canadien. À ce chapitre, aucune des parties n'est parvenue à convaincre l'autre, et les négociations se sont soldées par un constat de divergence de vues. Le Canada continuera néanmoins d'insister auprès des États-Unis pour qu'ils acceptent son point de vue.
~~~

Le gouvernement s'applique à renforcer l'infrastructure de l'Arctique canadien, mettant l'accent surtout sur les éléments indispensables pour assurer la sécurité de la navigation dans l'Arctique, en l'occurence les aides à la navigation, les services de patrouille et de prévision des glaces et les communications par satellite. En outre, ces mesures renforcent, sur le plan international, notre position au sujet de l'Arctique en affirmant notre présence dans la région et, plus généralement, dans la communauté circumpolaire. Cette présence donne au Canada une plus grande crédibilité parmi les nations arctiques et lui permet d'adopter une position plus responsable face aux problèmes concernant l'Arctique, qui sont de plus en plus nombreux et qui dépassent nos frontières nationales. Que ces problèmes soient liés à la sécurité, à l'environnement ou aux relations économiques internationales, le Canada doit agir comme une grande puissance investie de responsabilités plus importantes. Nous sommes engagés à améliorer la coopération circumpolaire et nous pouvons, d'ores et déjà, nous appuyer sur les initiatives déjà en cours.

Le Canada participe, sur une base multilatérale, aux efforts entrepris pour la protection des ours blancs (Convention concernant les ours blancs) et a participé à de nombreuses initiatives scientifiques internationales telles que le Programme biologique international, des programmes de recherches reliées à la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs , le Programme de recherches atmosphériques globales, le Programme international de géodynamique, le programme d'échantillonnage des aérosols dans l'Arctique, etc. On s'intéresse aussi, à l'échelle internationale, à mener conjointement avec le Canada des projets de recherche scientifique à la station de recherche de l'île de glace, dans le cadre de l'Étude du plateau continental polaire. Ces initiatives de coopération internationale ont contribué à améliorer grandement la connaissance des phénomènes de l'Arctique ainsi que la position du Canada dans la communauté arctique et continueront de le faire. La participation du Canada à l'établissement d'organismes internationaux, comme l'International Arctic Science Committee, témoigne de la valeur de la collaboration en ce qui a trait aux relations circumpolaires.

Par ailleurs, le Canada participe à bon nombre d'initiatives bilatérales. Il existe en ce moment toute une gamme d'accords de coopération portant sur toutes sortes de sujets. Ces accords se rapportent tour à tour aux recherches scientifiques, comme dans le cas du Programme canado-soviétique d'échange de connaissances scientifiques sur l'Arctique, à la gestion de l'environnement (Accord de coopération sur l'environnement marin, conclu avec le Danemark), aux transports (protocole d'entente avec la Finlande), à l'échange de correspondance en matière de science et de technologie (avec la Norvège) et, enfin, au contrôle de la navigation (avec les États-Unis). Toutes ces initiatives prouvent que le Canada exerce les responsabilités qui lui incombent en tant qu'importante nation de l'Arctique.

De plus, le gouvernement accorde son appui à des organisations non gouvernementales de la communauté internationale. Mentionnons en particulier la Conférence circumpolaire inuit et l'Indigenous Survival International dont les activités consistent à examiner les préoccupations communes des habitants du monde circumpolaire. Il faut mentionner également les initiatives privées, qui témoignent, elles aussi, d'un véritable esprit de coopération. L'expédition polaire au cours de laquelle une équipe de skieurs canadiens et soviétiques a parcouru 1 730 kilomètres, de la Sibérie à l'île Ellesmere, en passant par le pôle, n'est qu'un exemple montrant comment on peut favoriser une meilleure compréhension entre les nations circumpolaires.

Beaucoup a déjà été accompli, mais le Canada peut aller encore bien plus loin si, grâce à sa présence dans l'Arctique, il cultive les liens qu'il peut entretenir avec les autres nations circumpolaires. **Le Canada s'est désormais fermement engagé à atteindre ce but**.

COAST GUARD
GARDE COTIERE

L'avenir

Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui est le lendemain d'hier, et que son chemin a été pavé par les actions et les décisions humaines qui ont été prises avant aujourd'hui. C'est pourquoi l'avenir sera ce que nous en ferons. (Traduction)

John W. Dafoe,
discours prononcé à
l'Empire Club de
Toronto,
le 30 janvier 1936.

Le Nord est une région d'intérêt national qui doit être gérée en participation avec les habitants du Nord. L'avenir du Nord dépend de la façon dont nous résoudrons les problèmes qui retiennent actuellement notre attention. Le Nord sera ce que nous en ferons.

Bon nombre d'initiatives ont déjà été prises. Nous avons passé en revue les différents éléments du Cadre politique et économique pour le Nord, dont l'objectif premier consiste à favoriser l'instauration dans le Nord de gouvernements à part entière, grâce au transfert des responsabilités qui relèvent normalement des compétences provinciales dans les autres régions du Canada. Le Canada s'engage également à régler les revendications territoriales en instance des Autochtones du Nord, à promouvoir le développement économique et à affirmer la souveraineté du Canada sur les eaux de l'archipel arctique. Nous avons évoqué les questions qui se rapportent à ces engagements et souligné les progrès qui ont été accomplis, par exemple les nouveaux accords sur la gestion de l'énergie, de même que les résultats obtenus dans le cadre des négociations sur les revendications territoriales. Ces initiatives font appel à une participation accrue de la part des habitants du Nord.

Nous avons reconnu la diversité de la société et de la culture du Nord et signalé les éléments favorables et les difficultés dont il faudra tenir compte pour mettre sur pied des économies et des institutions politiques saines et stables dans le Nord, avec l'entière participation de tous ses habitants.

Nous avons noté aussi l'importance du patrimoine naturel du Nord et les mesures qu'il faut prendre pour en assurer la protection, tout en réalisant qu'il est nécessaire de lier plus étroitement les activités de développement économique à la gestion de l'environnement du Nord, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des ressources renouvelables.

Nous avons examiné l'infrastructure du Nord, passant en revue tour à tour les défis que cette région présente pour les communications, les programmes et les services publics qui contribuent à améliorer la qualité de la vie dans le Nord, les besoins spéciaux des transports dans le Nord, ainsi que les répercussions importantes qu'aura le développement des ressources non renouvelables sur le rythme de la vie nordique.

Nous reconnaissons l'utilité des sciences polaires et autres activités connexes qui nous permettront de constituer une base d'information indispensable pour prendre des décisions sur l'avenir du Nord. Et nous avons pris acte des efforts déployés pour assurer la défense du Nord, affirmer notre souveraineté sur les eaux de l'archipel Arctique et établir une présence circumpolaire en harmonie avec le rôle qui nous incombe en tant que grande nation arctique.

Mais surtout, nous avons tenté d'affirmer l'engagement du Canada vis-a-vis de l'Arctique, un engagement qui reconnaît l'importance du Nord pour le Canada et qui nous donne également les moyens d'affronter les difficultés qui se présenteront à mesure que le Nord se transformera. En dernière analyse, l'engagement du Canada vis-à-vis du Nord appelle la participation de tous les Canadiens.

La route de l'avenir est parsemée d'embûches, mais elle est aussi pleine de promesses. L'avenir du Nord sera ce que nous en ferons.

Le brise-glace *John A. MacDonald*.
Photographie : Garde côtière.